

**BURKINA FASO**  
Unité-Progrès-Justice



**MINISTERE DE LA SANTE**

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
**Direction générale de l'information  
et des statistiques sanitaires**

# **CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DE SERVICES DE SANTE**

**REGION DU CENTRE**

---

**Document d'analyse**



**Organisation  
mondiale de la Santé**

**Mars 2010**

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b><i>i</i></b>
<b>LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS</b>	<b><i>iii</i></b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b><i>iv</i></b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>	<b><i>v</i></b>
<b>LISTE DES CARTES</b>	<b><i>vii</i></b>
<b>NOTE METHODOLOGIQUE</b>	<b><i>1</i></b>
<b>RESUME</b>	<b><i>5</i></b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b><i>9</i></b>
<b>I. GENERALITES</b>	<b><i>11</i></b>
<b>I-1. PRESENTATION GENERALE</b>	<b><i>11</i></b>
<b>I-2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE DE LA REGION DU CENTRE</b>	<b><i>11</i></b>
<b>I-3. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION</b>	<b><i>12</i></b>
<b>I-4. PROFIL SANITAIRE</b>	<b><i>13</i></b>
<b>II. CARACTERISTIQUES GENERALES DES ETABLISSEMENTS</b>	<b><i>15</i></b>
<b>II-1. TYPOLOGIE, STATUT ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE</b>	<b><i>15</i></b>
II-1-1. Typologie des établissements de santé	<i>15</i>
II-1-2. Statut des établissements de santé	<i>17</i>
II-1-3. Répartition géographique des établissements de santé	<i>19</i>
<b>II-2. DISPONIBILITE DES COMMODITES DE BASE DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE</b>	<b><i>20</i></b>
II-2-1. Les infrastructures de communication	<i>20</i>
II-2-2. Electricité, eau et assainissement	<i>22</i>
II-2-3. Niveau global du cadre de prestation des formations sanitaires	<i>26</i>
II-2-4. Niveau d'équipement des établissements de santé	<i>28</i>
<b>III. CAPACITE D'ACCUEIL, DE TRAITEMENT DES URGENCES ET DE GESTION DU RISQUE D'INFECTION</b>	<b><i>32</i></b>
<b>III-1. CAPACITES D'HOSPITALISATIONS OU DE MISE EN OBSERVATIONS</b>	<b><i>32</i></b>
III-1-1. Consultations externes	<i>36</i>
III-1-2. Capacité d'hospitalisation et de mise en observation	<i>37</i>
III-1-3. Accouchements	<i>37</i>
<b>III-2. TRAITEMENT DES URGENCES</b>	<b><i>41</i></b>
III-2-1. Les urgences de nuit	<i>41</i>
III-2-2. Mode d'évacuation des patients	<i>42</i>
III-2-3. Disponibilité de salles de stockage de vaccins ou de consommables médicaux	<i>43</i>
<b>III-3. GESTION DU RISQUE D'INFECTION</b>	<b><i>44</i></b>



<b>IV. SERVICES DISPONIBLES DANS LES ETABLISSEMENTS DE SOINS</b>	<b>47</b>
IV-1. Vaccination	47
IV-2. Santé de l'enfant	48
IV-3. Offre de services de soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB)	52
IV-4. Offre de soins obstétricaux d'urgence complémentaires (SOUC).	56
IV-5. Services de lutte contre le paludisme	60
IV-6. Services de lutte contre le VIH/Sida	64
IV-7. Services de lutte contre la tuberculose	68
<b>V. PERSONNEL DISPONIBLE DANS LES STRUCTURES DE SOINS</b>	<b>72</b>
V-1. MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES A TEMPS PLEIN	72
V-2. EMPLOIS DE SOINS INFIRMIERS ET OBSTETRICAUX	74
V-3. PERSONNEL DE DIAGNOSTIC BIOMEDICAL	77
V-4. PHARMACIENS ET ASSIMILES	78
V-5. AUTRES EMPLOIS	79
V-6. CLASSIFICATION A PARTIR DES NORMES MINIMALES	79
V-7. COUVERTURE EN PERSONNEL DE SANTE	80
<b>VI- ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES DE DISPENSATION PRIVES</b>	<b>81</b>
VI-1. EFFECTIFS	81
VI-2. DISPONIBILITE EN PERSONNEL	81
VI-3. DISPONIBILITE EN MEDICAMENTS	82
<b>VII. LABORATOIRES D'ANALYSES BIOMEDICALES</b>	<b>84</b>
VII-1. EFFECTIFS	84
VII-2. DISPONIBILITE DES EXAMENS DE LABORATOIRE	84
<b>CONCLUSION</b>	<b>85</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>I</b>
<b>ANNEXE : TABLEAUX COMPLEMENTAIRES</b>	<b>II</b>

## LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

CHU	: Centre hospitalier universitaire
CHU-YO	: Centre hospitalier universitaire-Yalgado Ouedraogo
CISSE	: Centre d'information sanitaire et de surveillance épidémiologique
CM	: Centre médical
COS	: Cartographie de l'offre de services de santé
CSI	: Cabinet de soins infirmiers
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
DGISS	: Direction générale de l'information et des statistiques sanitaires
DRS	: Direction régionale de la santé
FS	: Formations sanitaires
IB	: Infirmier breveté
IDE	: Infirmier diplômé d'Etat
IGB	: Institut géographique du Burkina
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
IRSS	: Institut de recherche en sciences de la santé
MEG	: Médicament essentiel générique
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
PCIMA	: Prise en charge intégrée des maladies de l'adolescent et de l'adulte
PCIME	: Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PNDS	: Plan national de développement sanitaire
PTME	: Prévention de la transmission mère-enfant
QUIBB :	: Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien être
RAC	: Radios à ondes courtes
SFE/ME	: Sage femme d'Etat/Maïeuticien d'Etat
SONABEL	: Société national d'électricité du Burkina
SONU	: Soins obstétricaux et néo natal d'urgence
SOUB	: Soins obstétricaux d'urgence de base
SOUC	: Soins obstétricaux d'urgence complémentaires
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
VIH/Sida	: Virus de l'immunodéficitaire humaine/Sida

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Quintile de pauvreté-----	12
<b>Tableau 2</b> : Situation des principaux motifs de consultations en 2009 au Burkina Faso et dans la région du Centre -----	14
<b>Tableau 3</b> : Répartition des établissements de santé par niveau de soins et par statut -----	15
<b>Tableau 4</b> : Répartition des établissements de santé par district, par le niveau de soins et le type-----	19
<b>Tableau 5</b> : Proportion d'établissements de santé disposant de moyens de communication -----	21
<b>Tableau 6</b> : Proportion des établissements de santé par type et selon la source d'eau utilisée-----	24
<b>Tableau 7</b> : Pourcentage des établissements de santé par type selon le type de latrines utilisées -----	26
<b>Tableau 8</b> :-----	28
<b>Tableau 9</b> : Disponibilité des équipements par niveau de soins des établissements de santé-----	29
<b>Tableau 10</b> : Répartition des établissements selon la disponibilité d'équipement pour oxygénation des patients -----	30
<b>Tableau 11</b> : Proportion des établissements de santé par district et par niveau de soins selon le niveau d'équipement -----	31
<b>Tableau 12</b> : Capacité globale d'accueil des établissements de santé des districts (référence : Novembre 2009)-----	33
<b>Tableau 13</b> : Proportion des consultations par type de formations sanitaires-----	36
<b>Tableau 14</b> : Ratio lits d'hospitalisation pour 10000 habitants -----	37
<b>Tableau 15</b> : Proportion des formations sanitaires offrant des services d'accouchement par district-----	38
<b>Tableau 16</b> ; Proportion des établissements de santé offrant des services d'accouchement par type d'établissement et le milieu de résidence-----	38
<b>Tableau 17</b> : Effectifs des formations sanitaires selon le nombre de lits de maternité disponibles par district -----	40
<b>Tableau 18</b> : Proportion des établissements de santé par type selon le mode de gestion des objets utilisés (seringues, pansements, ...)-----	46
<b>Tableau 19</b> : Répartition des établissements de santé offrant des services de vaccination par le type d'établissement et le niveau de soins -----	47
<b>Tableau 20</b> : Répartition des établissements fournissant des services de santé complets de l'enfant par le niveau de soins et le type d'établissement. -----	49
<b>Tableau 21</b> : Répartition des établissements offrant des services SOUB par le niveau de soins et le type d'établissement --	53
<b>Tableau 22</b> : Répartition des établissements offrant des services de SOUC par le niveau et le type-----	57
<b>Tableau 23</b> : Effectifs des établissements de santé offrant des services de lutte contre le paludisme par le niveau de soins et le type-----	60
<b>Tableau 24</b> : Répartition des établissements de santé offrant des prestations de lutte contre le VIH/Sida par niveau de soins -----	65
<b>Tableau 25</b> : Répartition des établissements de santé offrant des services de lutte contre la tuberculose par niveau de soins et par type de structure-----	69
<b>Tableau 26</b> : Répartition des autres emplois travaillant à temps plein par type de structure les employant. -----	79
<b>Tableau 27</b> : Répartition des autres emplois à temps plein par district-----	79
<b>Tableau 28</b> : Ratio nombre d'habitants par personnel de santé pour quelques catégories de personnels-----	80
<b>Tableau 29</b> : Proportion (%) des établissements selon l'existence d'un type de personnel-----	82
<b>Tableau 30</b> : Répartition des laboratoires par types d'examen disponibles -----	84

## LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

<b>Tableau A2. 1 :</b> Offre de service de santé de l'enfant .....	III
<b>Tableau A2. 2 :</b> Offre de service de Soins Obstétricaux d'Urgence de Base (SOUB).....	IV
<b>Tableau A2. 3 :</b> Offre de service de Soins Obstétricaux d'Urgence Complémentaire (SOUC).....	V
<b>Tableau A2. 4 :</b> Offre de service de lutte contre le paludisme .....	VI
<b>Tableau A2. 5 :</b> Offre de service de lutte contre le VIH/Sida .....	VII
<b>Tableau A2. 6 :</b> Offre de service de lutte contre la tuberculose.....	VIII
<b>Tableau A2. 7 :</b> Synthèse des résultats par type de formations sanitaires.....	IX
<b>Tableau A2. 9 :</b> Synthèse des résultats des établissements pharmaceutique de dispensations privés .....	XXVIII
<b>Tableau A2. 10 :</b> Nombre de laboratoires selon les groupes d'examens disponibles et l'arrondissement.....	XXIX

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1 :</b> Pyramide des âges de la région du Centre.....	11
<b>Graphique 2 :</b> Répartition de la population de la région du Centre par district .....	11
<b>Graphique 5 :</b> Répartition de la population active occupée par domaine d'activité.....	13
<b>Graphique 6 :</b> Proportion des formations sanitaires par niveau de soins .....	15
<b>Graphique 8 :</b> Nombre d'habitants par formation sanitaire et par district.....	20
<b>Graphique 9 :</b> Proportion d'établissements de santé disposant d'un ordinateur selon le niveau de soins .....	22
<b>Graphique 10 :</b> Proportion des établissements de santé selon la possession d'ordinateur et l'existence d'une connexion internet .....	22
<b>Graphique 11 :</b> Proportion des établissements de santé selon la principale source d'énergie utilisée.....	23
<b>Graphique 12 :</b> Proportion des établissements de santé ayant une connexion à une centrale électrique selon la source d'énergie secondaire.....	23
<b>Graphique 13 :</b> Proportion des établissements de santé par niveau de soins selon la source d'eau utilisée .....	24
<b>Graphique 15 :</b> Proportion des établissements de santé par niveau de soins selon le niveau de commodité.....	27
<b>Graphique 16 :</b> Proportion des consultations par niveau de soins .....	36
<b>Graphique 17 :</b> Niveau des consultations selon le statut de l'établissement de santé .....	36
<b>Graphique 18 :</b> Proportion des établissements de santé réalisant des accouchements selon le nombre de tables d'accouchement disponibles.....	39
<b>Graphique 19 :</b> Proportion des établissements offrant des services d'accouchement selon l'existence de lits de maternité .....	40
<b>Graphique 20 :</b> Proportion des accouchements effectués selon le statut des établissements.....	41
<b>Graphique 21 :</b> Proportion des établissements de santé par district offrant des services de nuit.....	41
<b>Graphique 22 :</b> Proportion des établissements de santé par type proposant des services de nuit.....	42
<b>Graphique 23 :</b> Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients.....	42
<b>Graphique 24 :</b> Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients par niveau de soins.....	43
<b>Graphique 25 :</b> Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients par statut.....	43
<b>Graphique 26 :</b> Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients par type.....	43
<b>Graphique 27 :</b> Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients par autorité de gestion.....	43

<b>Graphique 28</b> : Proportion des établissements de santé disposant d'une salle de stockage de vaccins ou de consommables médicaux par niveau	44
<b>Graphique 29</b> : Proportion des établissements de santé disposant d'une salle de stockage de vaccins ou de consommables médicaux par type	44
<b>Graphique 30</b> : Proportion des établissements de santé disposant d'une salle de stockage de vaccins ou de consommables médicaux par statut	44
<b>Graphique 31</b> : Proportion des établissements de santé disposant d'une salle de stockage de vaccins ou de consommables médicaux par autorité de gestion	44
<b>Graphique 32</b> : Répartition (en %) des établissements de santé selon le mode d'évacuation des instruments pointus	45
<b>Graphique 33</b> : Répartition des établissements de santé fournissant des services de santé complets de l'enfant selon le niveau de soins	49
<b>Graphique 34</b> : Répartition des établissements de santé fournissant des services de santé complets de l'enfant par statut	49
<b>Graphique 35</b> : Proportion par district des établissements de soins fournissant des services de santé de l'enfant.	50
<b>Graphique 36</b> : Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimums des services de santé de l'enfant, par district	50
<b>Graphique 37</b> : Répartition des établissements offrant des services SOUB selon le niveau de soins	53
<b>Graphique 38</b> : Répartition des établissements offrant des services SOUB selon le statut de l'établissement	53
<b>Graphique 39</b> : Proportion par district des établissements de santé offrant le service SOUB par district	54
<b>Graphique 40</b> : Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimum du service SOUB par district	54
<b>Graphique 41</b> : Répartition des établissements de santé par niveau de soins offrant des SOUC	57
<b>Graphique 42</b> : Répartition des établissements de santé par statut offrant des SOUC	57
<b>Graphique 43</b> : Proportion par district des établissements de santé offrant des SOUC	57
<b>Graphique 44</b> : Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimums pour les SOUC par district	58
<b>Graphique 45</b> : Proportion des établissements de santé offrant des services de lutte contre le paludisme selon le niveau de soins	60
<b>Graphique 46</b> : Proportion des établissements de santé offrant des services de lutte contre le paludisme selon le statut	60
<b>Graphique 47</b> : Proportion des établissements de santé par district offrant le service de lutte contre le paludisme	61
<b>Graphique 48</b> : Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimums des services de paludisme par district	62
<b>Graphique 49</b> : Répartition des établissements de santé offrant des prestations de lutte contre le VIH/Sida par niveau	65
<b>Graphique 50</b> : Répartition des établissements de santé offrant des prestations de lutte contre le VIH/Sida par statut	65
<b>Graphique 51</b> : Proportion des établissements de santé par district offrant le service de lutte contre le VIH/Sida	65
<b>Graphique 52</b> : Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimums d'offre de services de lutte contre le VIH/Sida par district	66
<b>Graphique 53</b> : Proportion des établissements de santé offrant des services de lutte contre la tuberculose par niveau de soins	69
<b>Graphique 54</b> : Proportion des établissements de santé offrant des services de lutte contre la tuberculose par statut	69
<b>Graphique 55</b> : Proportion d'établissements de santé offrant des services de lutte contre la tuberculose par district	69
<b>Graphique 56</b> : Pourcentage des établissements de santé par district conformes aux critères minimums des services de lutte contre la tuberculose	70
<b>Graphique 58</b> : Répartition du personnel médical et de spécialité par type de structure.	72
<b>Graphique 59</b> : Répartition du personnel médical et de spécialité par statut de l'établissement	72
<b>Graphique 60</b> : Répartition du personnel médical selon le statut de l'établissement	72
<b>Graphique 61</b> : Répartition des emplois de soins infirmiers et obstétricaux selon le niveau de structure	75
<b>Graphique 62</b> : Répartition des emplois de soins infirmiers et obstétricaux selon	75
<b>Graphique 63</b> : Répartition des emplois de soins infirmiers et obstétricaux selon le type de structure	75
<b>Graphique 64</b> : Répartition des emplois de soins infirmiers et obstétricaux selon l'autorité de gestion	75
<b>Graphique 66</b> : Répartition du personnel de diagnostic biomédical selon le statut	77

<b>Graphique 67</b> : Répartition du personnel de diagnostic biomédical selon le type de la structure.....	77
<b>Graphique 68</b> : Répartition du personnel de diagnostic biomédical selon le statut de l'établissement.....	77
<b>Graphique 70</b> : Répartition du personnel pharmacien et assimilé selon le statut.....	78
<b>Graphique 71</b> : Répartition du personnel pharmacien et assimilé selon le type de structure .....	78
<b>Graphique 72</b> : Répartition du personnel pharmacien et assimilé selon le statut.....	78
<b>Graphique 73</b> : Proportion des CSPS remplissant les normes minimales en personnel .....	80
<b>Graphique 75</b> : Proportion d'officines et de dépôts pharmaceutiques disposant du minimum de médicaments disponibles par type de service de soins .....	83

## LISTE DES CARTES

<b>Carte 1</b> : Représentation des établissements de santé par type dans la région du Centre .....	16
<b>Carte 2</b> : Représentation des établissements de santé par statut dans la région du Centre .....	18
<b>Carte 3</b> : Répartition des lits d'hospitalisation et de mise en observation dans la région du Centre.....	34
<b>Carte 4</b> : Répartition des lits de maternité dans les établissements de santé.....	35
<b>Carte 5</b> : Répartition des établissements offrant des services de consultation pour les enfants.....	51
<b>Carte 6</b> : Répartition des établissements offrant des services de SOUB.....	55
<b>Carte 7</b> : Répartition des établissements de santé offrant des services de SOUC .....	59
<b>Carte 8</b> : Répartition des établissements de santé offrant des services de traitement du paludisme.....	63
<b>Carte 9</b> : Répartition des établissements offrant des services de lutte contre le VIH/Sida .....	67
<b>Carte 10</b> : Répartition des établissements offrant des services de lutte contre la tuberculose .....	71
<b>Carte 11</b> : Répartition des médecins généralistes travaillant à temps plein dans les établissements de santé .....	73
<b>Carte 12</b> : Répartition des infirmiers diplômés d'Etat travaillant à temps plein.....	76

## **NOTE METHODOLOGIQUE**

L'enquête sur la cartographie de l'offre des services de santé dans la région du Centre a été réalisée par la Direction générale de l'information et des statistiques sanitaires (DGISS) avec l'appui technique et financier de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il s'agit d'une photographie de l'offre de services de santé qui a permis de recenser les établissements de santé et de faire l'état de leurs caractéristiques en termes de personnels, de services, d'équipements, etc.

### **Objectif général**

L'objectif de l'étude est de recenser les formations sanitaires de la région du Centre, de faire l'état complet des prestations des services de santé, y compris les normes nationales liées à la logistique, au personnel, à l'équipement de base, aux médicaments, et de mettre ces résultats et les données à la disposition du Ministère de la santé, des partenaires techniques et financiers et des autres utilisateurs.

### **Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, l'étude vise à évaluer:

- la disponibilité en ressources humaines ;
- le niveau de formation du personnel ;
- la disponibilité en équipements de base ;
- la disponibilité en médicaments et autres produits médicaux ;
- la disponibilité des guides de traitement ;
- la disponibilité des moyens de diagnostic.

### **Organisation**

Pour une bonne coordination de l'activité, un comité de pilotage a été mis en place. Ce comité est composé des responsables des directions centrales du ministère de la santé, de la Direction régionale de la santé (DRS) du centre, de représentants de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), de l'Institut géographique du Burkina (IGB) et de l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS). Il est présidé par le Secrétaire général du Ministère de la santé. Le comité de pilotage a pour rôle de définir les objectifs de l'étude, de mobiliser les ressources auprès du Gouvernement et des partenaires au développement, d'examiner et d'adopter les documents techniques et de valider les résultats de l'enquête.

La réalisation de l'étude s'est déroulée en huit étapes qui sont :

- la finalisation des outils de collecte (Questionnaire, guide de collecte, plan d'analyse);
- la formation des agents de collecte des données;

- la conception du masque de saisie (Sous CS- Pro suivie de la programmation sur les PDA ; ordinateur de poche) ;
- la collecte proprement dite ;
- la conception du programme d'apurement et de tabulation (sous SPSS);
- la collecte des données (Prise de contact et renseignement du questionnaire);
- la tabulation et l'analyse des résultats ;
- la validation des rapports.

### **Déroulement de la collecte**

La collecte des données a mobilisé cinquante (50) agents recenseurs, dix (10) contrôleurs et cinq (05) superviseurs. Les agents recenseurs étaient constitués de statisticiens et des acteurs de la santé tels que les responsables de Centre d'information sanitaire et de surveillance épidémiologique (CISSE), des attachés de santé en épidémiologie. Sur le terrain, les agents ont travaillé en équipes de deux personnes (constituées généralement d'un agent de la santé et d'un statisticien). Le travail des agents enquêteurs était suivi régulièrement par les contrôleurs et les superviseurs. Des rencontres de mise au point et de restitution des données saisies étaient organisées régulièrement. La phase de collecte des données a duré 20 jours. Dans sa zone d'enquête, chaque équipe d'enquêteurs était chargée de :

- faire un recensement exhaustif de toutes les formations sanitaires publiques, privées, confessionnelles et associatives ;
- recenser les laboratoires d'analyses biomédicales et les pharmacies fonctionnels dans chacun des districts ;
- administrer un questionnaire à chaque responsable de structure ou à son représentant sur les prestations de services ;
- relever les coordonnées GPS de toutes les structures de santé recensées.

Trois types de questionnaires ont été utilisés selon la nature des établissements ; ce sont : le **questionnaire de base**, le **questionnaire officine** et le **questionnaire laboratoire**.

**Le questionnaire de base** pour les établissements de soins comporte huit modules:

- 1- le *module infrastructure et capacité générale* permet d'avoir la situation des commodités et des capacités en terme d'offre de services de santé ;
- 2- le *module équipement*, permet de recenser l'ensemble des équipements disponibles dans la structure ;
- 3- le *module contrôle de l'infection* permet de mesurer la capacité de l'établissement dans la gestion du risque d'infection ;



- 4- le *module personnel de santé* permet de cerner la disponibilité en personnel de santé et d'appui travaillant dans l'établissement ;
- 5- le *module services disponibles dans l'établissement* fait la situation des services disponibles dans la formation sanitaire. Il s'agit des services de santé de l'enfant, de transfusion sanguine, de lutte contre le paludisme, la Tuberculose, le VIH/sida, ...
- 6- le *module formations et directives* : ce module traite des protocoles disponibles et du personnel ayant reçu une formation continue dans l'établissement durant les cinq dernière années ;
- 7- le *module médicaments et produits* : ce module renseigne de façon détaillée sur la disponibilité des produits pharmaceutiques. Il s'agit des médicaments essentiels génériques traceurs, des médicaments généraux, des antipaludéens, des antituberculeux et des antirétroviraux ;
- 8- le *module laboratoire* quant à lui permet de mesurer la disponibilité des services et des activités de laboratoire dans l'établissement de santé en question.

**Le questionnaire officines** administré dans les établissements pharmaceutiques privés de dispensation , comprend deux modules :

- 1- Le *module information générale* permet de faire le point sur les ressources humaines dans les officines et dépôts pharmaceutiques;
- 2- Le *module médicaments et produits pharmaceutiques* présente de façon détaillée la disponibilité des médicaments essentiels dans l'établissement pharmaceutique. Il s'agit des médicaments essentiels génériques traceurs, des médicaments généraux, des antipaludéens, des antituberculeux et des antirétroviraux.

**Le questionnaire laboratoire** administré aux responsables des laboratoires d'analyses biomédicales comporte un seul module : le module capacité générale qui fait le point des différents examens qui peuvent être effectués dans le laboratoire. Il peut s'agir des examens biochimiques, hématologiques ou virologiques, ...

Les difficultés rencontrées pendant la phase de collecte étaient principalement :

- l'indisponibilité des responsables des différents établissements de santé ;
- la réticence de certains responsables face au volume du questionnaire ;
- le refus de collaborer de certaines structures ;
- la difficulté de localisation des sites.

Cependant l'effet conjugué de l'expérience des enquêteurs, de la sensibilisation auprès des promoteurs d'établissement de santé et l'implication des plus hautes autorités du Ministère ont permis de résoudre toutes ces difficultés.

## Quelques définitions et classifications

Pour les besoins de l'analyse, il a été adopté les définitions suivantes :

Classification des établissements de santé par niveau de prestation de soins :

- Formation sanitaire de **premier niveau** : Le premier niveau fournit des soins primaires et comprend les centres médicaux (CM) publics, les centres de santé et de promotion sociale (CSPS), les cabinets médicaux, les cabinets dentaires, les cabinets de soins infirmiers (CSI), les cliniques d'accouchement, les maternités et les dispensaires isolés.
- Formation sanitaire de **deuxième niveau** : Le deuxième niveau de soins regroupe les Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA), les CM privés, les cliniques, et les polycliniques.
- Formation sanitaire de **troisième niveau** : Le troisième niveau concerne uniquement les CHU.

Classification des établissements de santé par statut ou autorité de gestion :

- Formations sanitaires **publiques** : regroupent les *établissements publics, militaires et parapublics*
- Formations sanitaires **Autres privées** : regroupent les établissements *confessionnels, ONG / Associations, communautaires et autres.*
- Formations sanitaires **privées** : regroupent le *privé à but lucratif et Autres privés*

Classification des établissements de santé par niveau de commodité de prestations de soins :

- Une structure a un **niveau de commodité de base** lorsqu'elle dispose de l'électricité, de l'eau courante, d'un téléphone fonctionnel et des lits pour les urgences ;
- Une infrastructure de **haut niveau** dispose en plus des éléments du niveau de base, d'un bloc opératoire et d'une radiologie tous fonctionnels.
- Une structure est de **niveau insuffisant** si l'établissement manque d'au moins un seul des éléments du niveau de base.

Classification des établissements de santé par niveau d'équipement :

- **L'équipement de base** comprend un pèse-personne adulte, un pèse-bébé, un thermomètre, un tensiomètre et un stéthoscope.
- **Le haut niveau** comprend en plus de l'équipement de base un système pour l'oxygénation.
- L'établissement a un **niveau insuffisant**, s'il manque au moins d'un seul des éléments du niveau de base.

## RESUME

La région du Centre qui abrite la ville de Ouagadougou constitue l'une des 13 régions administratives et sanitaires du Burkina Faso et compte 5 districts sanitaires couvrant les 6 communes rurales et la commune urbaine de Ouagadougou. Elle est caractérisée par une situation socio-économique plus favorable par rapport au reste du pays avec une pauvreté relativement faible<sup>1</sup>, un niveau d'alphabétisation de la population nettement au dessus de la moyenne nationale et une accessibilité plus facile aux formations sanitaires<sup>2</sup>. Par contre, la région connaît une forte concentration de population<sup>3</sup>, nécessitant un dispositif sanitaire renforcé, diversifié et convenablement réparti pour prendre en charge les besoins de santé des populations.

Face à ces besoins, la cartographie de l'offre de services de santé (COS) permet de disposer d'une masse importante d'informations afin d'aider à une meilleure prise de décision pour l'organisation ou la réorganisation des services de santé. Menée au cours des mois de décembre 2009 et janvier 2010, la collecte des données dans le cadre de la COS de la région du Centre a permis de réaliser le recensement complet des formations sanitaires, des officines et des laboratoires et de faire l'état des prestations offertes par ces structures. En particulier, le rapport d'analyse des résultats décrit les caractéristiques générales des établissements (typologie, capacités générales, localisation, ...), les services et les personnels disponibles ainsi que les moyens de traitement des urgences et des risques d'infection. Les principaux résultats sont résumés dans les points suivants :

### ***Effectif, typologie et équipement de base des établissements de santé***

En fin 2009, le dispositif sanitaire de la région du Centre comprend entre autres 317 établissements de soins, 112 établissements pharmaceutiques de dispensation privés et 11 laboratoires d'analyses biomédicales. Les deux tiers (66,9%) des établissements de soins sont du secteur privé avec environ la moitié (49,8%) relevant du privé à but lucratif. Ils sont beaucoup plus concentrés dans la ville de Ouagadougou, avec plus de 56% des formations sanitaires (FS) du public et 97% des FS du privé localisées en ville. Ces établissements offrent pour la plupart des services de soins de base. En effet, les CSPS, les CM, les cabinets médicaux, les cabinets dentaires, les cabinets de soins infirmiers, les cliniques d'accouchement, les dispensaires et les maternités isolés constituent 78% du dispositif. On enregistre en plus 7 CMA, 19 centres médicaux privés, 33 cliniques, 7 polycliniques et 2 CHU.

En termes de commodités disponibles dans les formations sanitaires, on note une bonne disponibilité de moyens de communication. En zone urbaine 82,4% des FS disposent de téléphone fixe tandis que 88,3% ont des téléphones mobiles dans toute la région. Plus de trois quarts (77,9%) des établissements de soins sont

---

<sup>1</sup> Incidence de la pauvreté de 22,3% dans la région contre 46% au niveau national selon l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2003

<sup>2</sup> Le rayon moyen d'action des formations sanitaires publiques est de 3 Km dans la région du Centre, contre 7,5 Km au niveau national selon l'annuaire statistique de la santé 2008.

<sup>3</sup> La région connaît une densité de 602 habitants au Km<sup>2</sup> contre 51 habitants au Km<sup>2</sup> au niveau national.

connectés au réseau électrique national. Cependant, seulement 38,9% des CSPS sont connectés à ce réseau. L'accès à l'eau potable est dans une situation similaire avec 75% de connexion au robinet et 22,1% pour les fontaines publiques et les forages (notamment en milieu rural). Le niveau d'assainissement n'est pas satisfaisant puisque plus de 44% des formations sanitaires ne disposent que de latrines simples ou de latrines traditionnelles. Cette situation est encore plus critique dans les établissements du premier niveau de soins. Le niveau d'équipement de base est globalement appréciable. Cependant, on trouve des FS du premier niveau qui ne disposent pas de stéthoscope (2,4%), de tensiomètre (2,8%), de thermomètre (3,2%) ou de pèse-personne pour enfant (43%).

### ***Capacités d'accueil, de gestion des urgences et de gestion du risque d'infection***

Au cours du mois de novembre 2009, les formations sanitaires de la région ont enregistré 16 588 cas d'hospitalisations ou de mises en observation pour 3399 lits ; soit environ 5 malades par lit et par mois. Pire, on compte un lit d'hospitalisation ou de mise en observation pour 2 115 habitants dans la région allant jusqu'à 1 lit pour 2 861 habitants dans le district de Boulmiougou. Ces lits se répartissent pour 27% dans le troisième niveau de soins (les CHU), 28% dans le deuxième niveau (CMA, cliniques et polycliniques) et 45% pour le premier niveau. Les structures du premier niveau n'étant pas destinées à l'hospitalisation, il en résulte une plus faible capacité d'hospitalisation. Cette situation a fortement été ressentie à l'issue des inondations du 1er septembre 2009 avec une sur-utilisation des capacités des hôpitaux. Bien que les formations sanitaires du public ne représentent qu'un tiers de l'effectif des établissements de la région, elles ont assuré 57% des consultations externes réalisées au cours du mois de novembre 2009 et 60% des hospitalisations et mises en observations. Le privé à but lucratif ne représente que 17% des consultations et 19% des hospitalisations, traduisant ainsi la faible accessibilité des populations aux prestations sanitaires du secteur privé.

Les capacités de prise en charge des accouchements sont relativement satisfaisantes avec une offre totale de 924 lits de maternité et 249 tables d'accouchement répartis dans 121 formations sanitaires (38,3%). Si l'on s'en tient au nombre d'accouchements déclarés dans le mois de novembre 2009, on constate en moyenne qu'une table d'accouchement est utilisée 8 fois tous les 10 jours et un lit de maternité est utilisé par 7 femmes dans le mois ; soit environ 14 jours d'occupation sur 30 si l'on suppose une moyenne de deux jours de mise en observation après accouchement. Malgré cela, on note qu'un établissement réalise des accouchements sans disposer de table d'accouchement et 7 ne disposent pas de lit de maternité. Les formations sanitaires du public contribuent pour 76% à la prise en charge des accouchements contre seulement 2% pour le privé à but lucratif.

Pour la gestion des urgences, 91% des établissements de soins du secteur public disposent d'une garde de nuit contre 47% dans le privé. Tous les CHU, les CMA et les maternités et 94,4% des CSPS ont une permanence de nuit contre 43,8% dans les cabinets médicaux. La capacité d'évacuation des malades vers les centres de référence est faible puisque seulement 13,9% des formations sanitaires disposent d'une ambulance. La prévention du risque d'infection dans les formations sanitaires se fait à travers quelques mesures dont l'utilisation

d'aiguilles et de seringues jetables, la stérilisation des instruments médicaux, la gestion des déchets souillés. On note que 99,4% des établissements utilisent uniquement des seringues jetables, 30,6% brûlent les instruments infectés dans un incinérateur et 6% seulement ont une salle d'attente séparée pour les patients contagieux. Du fait de l'absence d'incinérateur fonctionnel, 54% des établissements font transporter ailleurs leurs instruments pointus pour traitement.

### **Offre de services des établissements de soins**

L'analyse de l'offre de services des établissements de soins s'est focalisée sur l'existence d'un paquet complet d'activités, sur le respect de critères minimums relatifs au personnel, aux capacités diagnostiques et aux médicaments. Les services concernés sont la vaccination, la santé de l'enfant, les soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB), les soins obstétricaux d'urgence complémentaires (SOUC), la lutte contre le paludisme, la lutte contre le VIH/Sida et la lutte contre la tuberculose.

- 139 structures offrent des services de vaccination (stratégie fixe ou avancée). Parmi ces structures, on compte 100% des CMA et 89% des CSPS. La vaccination est pratiquée par 91% des structures publiques contre 15,3% du privé.
- 135 établissements offrent des services complets de santé de l'enfant (vaccination + PCIME), avec 65,9% du public et 17% du privé à but lucratif. Cette offre est relativement faible dans le district de Baskuy. Ces établissements disposent de l'équipement minimum (88%) mais pas suffisamment de médicaments (34%) et encore moins de personnel (23%) et de capacité diagnostique (23%).
- 81 établissements offrent des services complets de SOUB, comprenant 59% de structures du public et 17% de structures privées à but lucratif. 73% de ces formations sanitaires disposent du minimum en personnel, 28% du minimum d'équipements et 20% du minimum de médicaments.
- 20 établissements offrent des services complets de SOUC. Ils sont essentiellement du privé (80%). 65% de ces structures disposent du minimum en personnel, 85% disposent du minimum d'équipements et 35% du minimum de médicaments.
- 297 établissements offrent des prestations contre le paludisme, à raison de 35% dans le public et 65% dans le privé. Ils disposent du minimum en personnel (90%), mais pas suffisamment de médicaments (49%) et encore moins d'équipements pour le test du paludisme (27%).
- 52 établissements offrent des services complets de lutte contre le VIH/Sida (conseil dépistage et thérapie antirétrovirale). On en compte 51% dans le secteur public. 64% de ces structures respectent les critères minimums en personnel, 79% en équipement, 67% en capacité diagnostique et seulement 17% en médicaments.

- 38 établissements offrent des prestations contre la tuberculose (traitement avec médicaments de 1ère ou 2ème ligne), dont 34 dans le secteur public. 87% de ces établissements sont conformes aux critères minimums en personnel, contre seulement 16% pour les capacités diagnostiques et 5% pour les médicaments. Cela s'expliquerait par la centralisation des tests de la tuberculose dans des laboratoires de référence et la politique de gratuité des médicaments.

### ***Personnel disponible dans les établissements de soins***

Le personnel disponible à temps plein dans les structures de soins comprend entre autres 503 médecins, 28 pharmaciens, 2 884 agents des emplois de soins infirmiers et obstétricaux (sages-femmes, infirmiers, agents itinérants de santé, accoucheuses auxiliaires), 243 agents des emplois de diagnostic biomédical (techniciens de laboratoire, technologistes biomédicaux, manipulateurs radio) et 28 préparateurs d'Etat en pharmacie. Les structures publiques emploient 54% des médecins, 71% du personnel infirmier et obstétrical, 51% du personnel de diagnostic biomédical et 71% des pharmaciens et assimilés. Le secteur privé à but lucratif emploie relativement peu, avec 30% des médecins, 14% du personnel infirmier et obstétrical, 23% du personnel de diagnostic biomédical et 20% des pharmaciens et assimilés.

### ***Officines, dépôts pharmaceutiques et laboratoires***

Le dispositif sanitaire de la région comprend, en plus des structures de soins, 100 officines, 12 dépôts pharmaceutiques indépendants et 11 laboratoires d'analyses biomédicales. Les officines sont toutes localisées dans la commune de Ouagadougou tandis que 8 des 12 dépôts sont dans les communes rurales. Les officines disposent d'un personnel qualifié comprenant au moins un pharmacien dans tous les cas et un vendeur certifié dans 90% des cas. Dans ces établissements, la disponibilité des médicaments est appréciable pour les médicaments contre le paludisme (96,4%) mais faible pour les médicaments pour les SOUB et les SOUC (38,4%), la santé de l'enfant (23,2%), la lutte contre le VIH/Sida (0,9%) et la lutte contre la tuberculose (0%).

## INTRODUCTION

Au Burkina Faso, la constitution garantit le droit fondamental à la santé. La couverture en infrastructures sanitaires constitue depuis les indépendances, une préoccupation des autorités burkinabè. En 2001, le gouvernement a élaboré le Plan national de développement sanitaire (PNDS) dont l'un des objectifs est l'accroissement de la couverture sanitaire nationale à travers entre autres le développement des infrastructures sanitaires et des équipements.

En effet, les infrastructures sanitaires, qu'elles soient publiques, confessionnelles ou privées constituent le fondement du processus de développement sanitaire. C'est en leur sein que les populations sont prises en charge pour des soins et peuvent y trouver des conseils. Les centres de santé sont également le lieu de formation et de perfectionnement des ressources humaines en santé. En outre, ils jouent un rôle important dans l'appui des différents projets et programmes de santé en vue de leur exécution, leur suivi et leur évaluation grâce au système de monitoring.

L'inondation qu'a connue la région du Centre le 1<sup>er</sup> septembre 2009 a fortement éprouvé les services de santé dans leur ensemble. Des difficultés sont apparues dans la gestion de cette catastrophe naturelle et elles étaient liées entre autres à la faible connaissance des capacités d'accueil et de prise en charge des formations sanitaires (publiques et privées) de la ville de Ouagadougou. La catastrophe a donc mis en relief un déficit d'informations sur la situation des formations sanitaires et des prestations des services de santé aussi bien publiques, confessionnelles que privés dans la commune de Ouagadougou. L'existence d'un répertoire complet de l'offre de services de santé dans la région du Centre aurait facilité les différentes interventions.

Au regard de ce besoin important d'informations, le Ministère de la santé avec l'appui technique et financier de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a jugé nécessaire d'établir une cartographie de l'offre des services des formations sanitaires dans toute la région du Centre. La réalisation technique de cette activité a été confiée à la Direction générale de l'information et des statistiques sanitaires (DGISS). La phase de collecte des données s'est déroulée du 20 décembre 2009 au 15 janvier 2010.

Le but de l'étude est de faire l'état complet des prestations des services de santé, y compris les services de soins et les normes nationales liées à la logistique, au personnel, à l'équipement de base et aux médicaments.

Le présent rapport s'articule autour de sept (07) parties essentielles. La première partie « Généralités » présente la région du Centre et le contexte démographique, socio-économique et sanitaire. Les quatre (04) parties suivantes traitent des caractéristiques générales des établissements de soins (typologie, répartition géographique, équipements, ...), des capacités des établissements de soins pour les consultations, les hospitalisations, la gestion des urgences et des risques d'infection. Elles traitent également des services disponibles dans les formations sanitaires ainsi que le profil et l'effectif du personnel y travaillant.

Les deux (02) dernières parties concernent les établissements pharmaceutiques de dispensation privés et les laboratoires d'analyses biomédicales pour lesquels le rapport fait ressortir les effectifs, la répartition géographique, la typologie, les services et les produits disponibles.

Ces différentes parties sont précédées d'une présentation de la méthodologie qui permet de comprendre les objectifs de l'étude, la démarche et un certain nombre de concepts utilisés.



# I. GENERALITES

## I-1. PRESENTATION GENERALE

Le système sanitaire du Burkina Faso est organisé selon un modèle pyramidal comportant trois (03) niveaux :

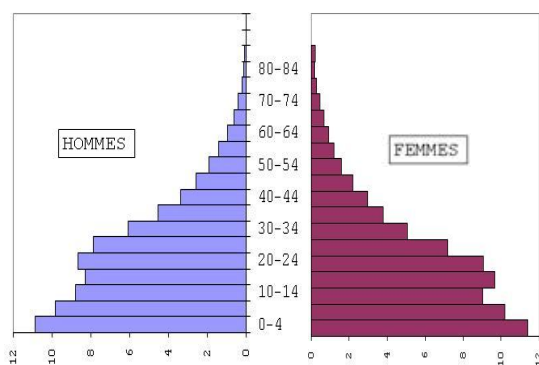
- un niveau central organisé autour du Cabinet du Ministre et du Secrétariat Général ;
- un niveau intermédiaire constitué des directions régionales de la santé (au nombre de 13) ;
- un niveau périphérique représenté par les districts sanitaires.

Sur le plan administratif, le système est organisé en 13 régions et 63 districts. La région sanitaire du Centre, avec une superficie de 2 869 km<sup>2</sup> est située au cœur du pays et abrite la ville de Ouagadougou, capitale politique du Burkina Faso. La région du Centre comprend six (06) communes rurales (Saaba, Pabré, Koubri, Tanghin-Dassouri, Komki Ipala, Komsilga) et une commune urbaine (Ouagadougou) constituée de 5 arrondissements. Sur le plan sanitaire, la région compte cinq (05) districts que sont Baskuy, Bogodogo, Boulmiougou, Nongremassom et Sig-nonghin.

## I-2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE DE LA REGION DU CENTRE

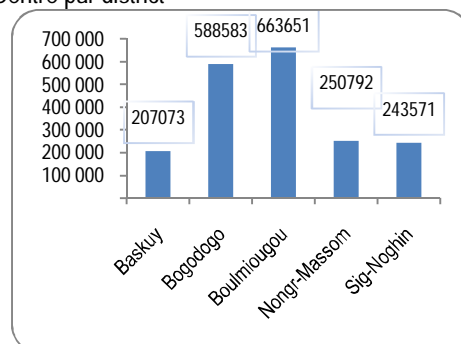
La population de la région du Centre est estimée à 1 973 670 en 2009 (Projection démographique issue du RGPH 2006). Ce sont les districts de Boulmiougou et de Bogodogo qui enregistrent les plus forts taux de concentration de population. De manière générale, la population de la région est jeune (43,9%). Les enfants de moins de 5 ans représentent près de 15% de la population (soit 283 231). Cette situation démographique demande un fort investissement dans la santé afin de réduire la mortalité infanto-juvénile. La spécificité de ce groupe d'âge a prévalu au niveau national dans le renforcement de la lutte contre les maladies de l'enfant à travers le programme élargi de vaccination, la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) et bien d'autres programmes. Quant aux femmes en âge de procréer, elles représentent environ 26% de la population féminine. Dans le cadre de la lutte contre la mortalité maternelle, une telle population nécessite le développement d'un certain nombre de services de santé comme les soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB), les soins obstétricaux d'urgence complémentaire (SOUC), les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), la prévention de la transmission mère-enfant (PTME), etc.

**Graphique 1 :** Pyramide des âges de la région du Centre



Source : RGPH(2006)/projections démographiques 2009

**Graphique 2 :** Répartition de la population de la région du Centre par district

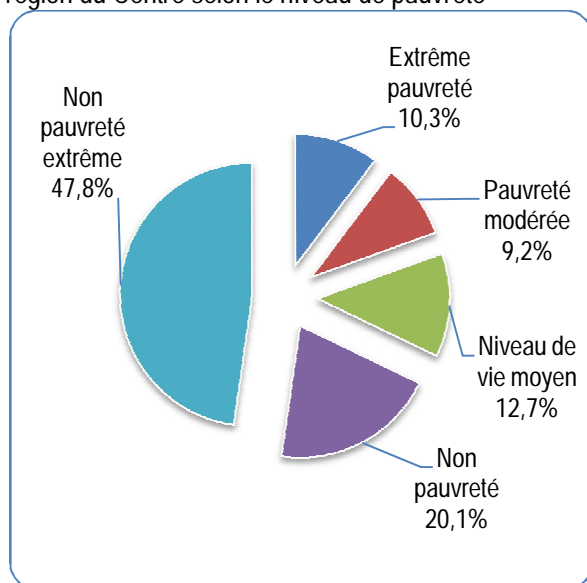


Source : RGPH(2006)/projections démographiques 2009

### I-3. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION

En 2003, la pauvreté touchait 22,3% de la population de la région du Centre selon l'Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (EBCVM). La répartition de cette population en quintiles de pauvreté montre que 10,3% de la population vivait dans une extrême pauvreté contre 9,2% dans une pauvreté modérée. La population de niveau de vie moyen représentait 12,7% tandis que les non pauvres constituaient 67,9% des habitants.

**Graphique 3 :** Répartition de la population de la région du Centre selon le niveau de pauvreté



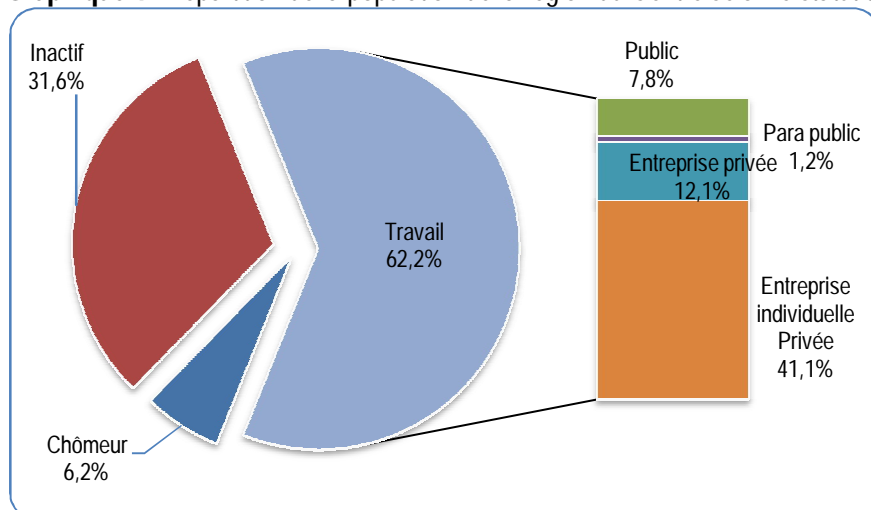
Source : INSD/EBCVM 2003

**Tableau 1 :** Quintile de pauvreté

Quintiles	Tranche de dépenses moyennes de consommation par an et par personne (en FCFA)	Echelle de niveau de pauvreté
Premier quintile (Q <sub>1</sub> )	Moins de 52 440	Extrême pauvreté
Deuxième quintile (Q <sub>2</sub> )	De 52 440 à moins de 74 762	Pauvreté modérée
Troisième quintile (Q <sub>3</sub> )	De 74 762 à moins de 104 512	Niveau de vie moyen
Quatrième quintile (Q <sub>4</sub> )	De 104 512 à moins de 162 100	Non pauvreté
Cinquième quintile (Q <sub>5</sub> )	Plus de 162 100	Non pauvreté extrême

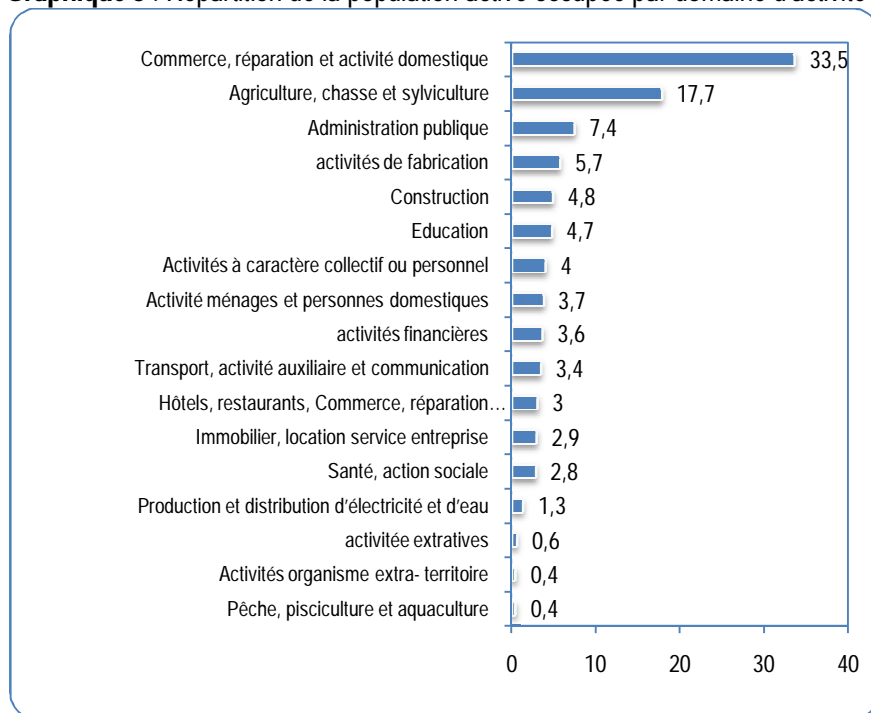
Selon l'Enquête QUIBB réalisée en 2007 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), 62,2% de la population de la région du Centre étaient des actifs occupés tandis que 6,2% étaient au chômage et 31,6% étaient des inactifs. La grande partie de la population active exerce dans les entreprises privées et individuelles. Seulement 9% de la population exerce dans le public et le parapublic. Dans l'ensemble de la population active occupée, 33,5% mènent leurs activités dans le commerce et les activités domestiques, 17,7% travaillent dans l'agriculture, la chasse et la sylviculture. Seulement 7,4% exercent dans la fonction publique.

**Graphique 4 :** Répartition de la population de la région du Centre selon le statut d'occupation



Source : INSD/QUIBB 2007

**Graphique 5 :** Répartition de la population active occupée par domaine d'activité



Source : INSD/QUIBB 2007

#### I-4. PROFIL SANITAIRE

Selon l'annuaire statistique 2009 du Ministère de la santé, la situation épidémiologique du Burkina montre que le Paludisme est le premier motif de consultations dans les formations sanitaires de districts aussi bien au niveau national que dans la région du Centre soit respectivement 40,4% et 45,4% des cas de consultations. Le second motif est relatif aux infections respiratoires aiguës (environ 15%). Les maladies à potentiel épidémique ont été marquées par une forte prédominance de la rougeole en 2009 (54 117 cas au plan national dont 12 109 dans la région du Centre) avec heureusement une létalité relativement faible (moins de 1%). La méningite a constitué le

second problème sur le plan épidémique, la létalité ayant été supérieure à 10% au plan national. Dans la région du Centre cette létalité était de 8,2%.

**Tableau 2** : Situation des principaux motifs de consultations en 2009 au Burkina Faso et dans la région du Centre

Pathologies	Région du Centre		Niveau national	
	Nombre de cas	Proportion	Nombre de cas	Proportion
Paludisme	678 758	40,4	4 507 420	45,4
Infections respiratoires aiguës	258 925	15,4	1 420 824	14,3
Affections de la peau	83 865	5,0	378 744	4,7
Parasitoses intestinales	66 388	3,9	352 947	4,4
Plaies	58 443	3,5	320 344	4,0
Diarrhées non sanglantes	55 778	3,3	384 375	4,8
Autres affect de l'app digestif	53 894	3,2	212 445	2,6
Conjonctivites	33 217	2,0	129 349	1,6
IST	31 841	1,9	122 384	1,5
Autres affect de l'app respiratoire	28 619	1,7	81 765	0,82

Source : Annuaire statistique 2009/DGISS/MS -- RASI région du Centre 2009

En 2009, selon l'annuaire statistique, la situation des infrastructures dans la région du Centre se présente comme suit : 16 CM/CMA correspondant à 122 104 habitants par CM-CMA, 75 CSPS soit 26 049 habitants par CSPS. Le rayon moyen d'action théorique (des formations sanitaires du public) est de 2,96 Km. Par ailleurs on note que 83,87% des CSPS respectent la norme minimale en personnel.

## II. CARACTERISTIQUES GENERALES DES ETABLISSEMENTS

### II-1. TYPOLOGIE, STATUT ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

#### II-1-1. Typologie des établissements de santé

- 317 établissements de santé dont 78% du premier niveau.

Pour les besoins de l'analyse, il a été procédé à une stratification des établissements de soins selon le niveau des prestations de soins offertes.

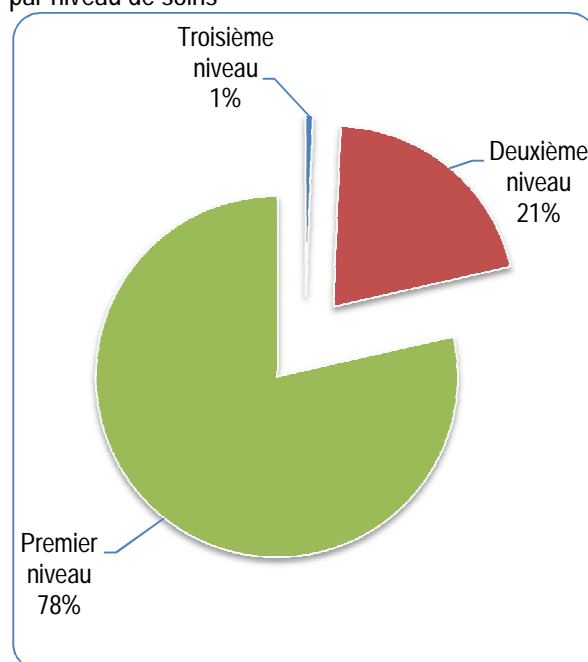
- Le **premier niveau** fournit des soins primaires et comprend les centres médicaux publics, les centres de santé et de promotion sociale, les cabinets médicaux, les cabinets dentaires, les cabinets de soins infirmiers, les cliniques d'accouchement, les maternités et les dispensaires isolés.
- Le **deuxième niveau** de soins regroupe les centres médicaux avec antenne chirurgicale, les centres médicaux privés, les cliniques et les polycliniques.
- Le **troisième niveau** regroupe les établissements de soins spécialisés et concerne uniquement les CHU.

Sur la base des résultats de l'enquête, il apparaît que la région du Centre compte en fin 2009, 317 établissements de santé dont la grande majorité (78%) relève du premier niveau. Elle regroupe des établissements de divers types mais qui sont pour la plupart des CSPS (90) et des cabinets de soins infirmiers (91).

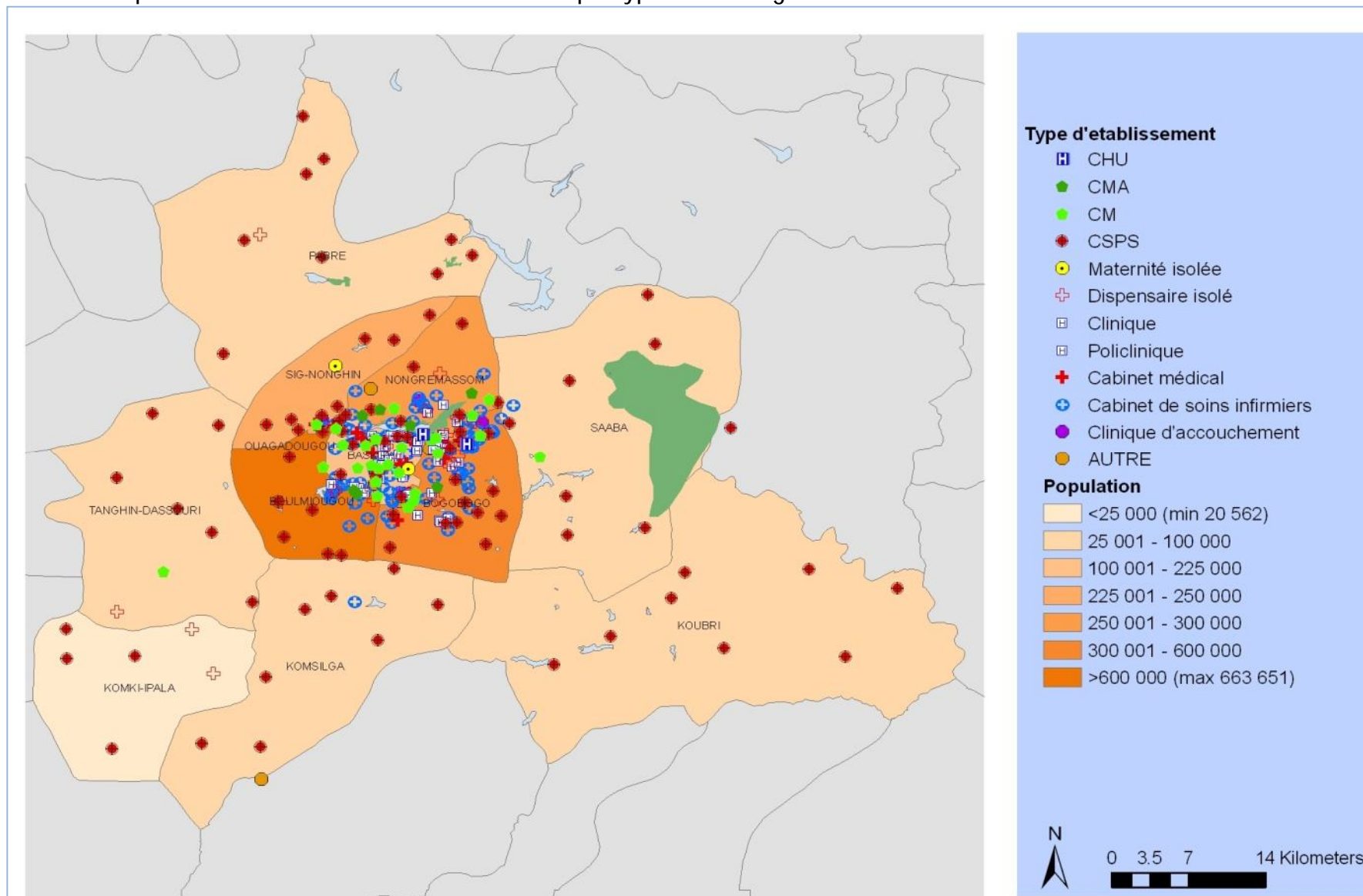
**Tableau 3 :** Répartition des établissements de santé par niveau de soins et par statut

Typologie	Public	Privé	Total
<b>Troisième niveau</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
CHU	2	0	2
<b>Deuxième niveau</b>	<b>4</b>	<b>62</b>	<b>66</b>
CMA	3	4	7
CM (privé)	0	19	19
Clinique	1	32	33
Polyclinique	0	7	7
<b>Premier niveau</b>	<b>99</b>	<b>150</b>	<b>249</b>
CM (Public)	7	0	7
CSPS	75	15	90
Cabinet médical	0	16	16
Cabinet dentaire	0	10	10
Cabinet de soins infirmiers	0	91	91
Clinique d'accouchement	0	5	5
Maternité isolée	2	0	2
Dispensaire isolé	12	8	20
Autres	3	5	8
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>212</b>	<b>317</b>

**Graphique 6 :** Proportion des formations sanitaires par niveau de soins



**Carte 1 : Représentation des établissements de santé par type dans la région du Centre**

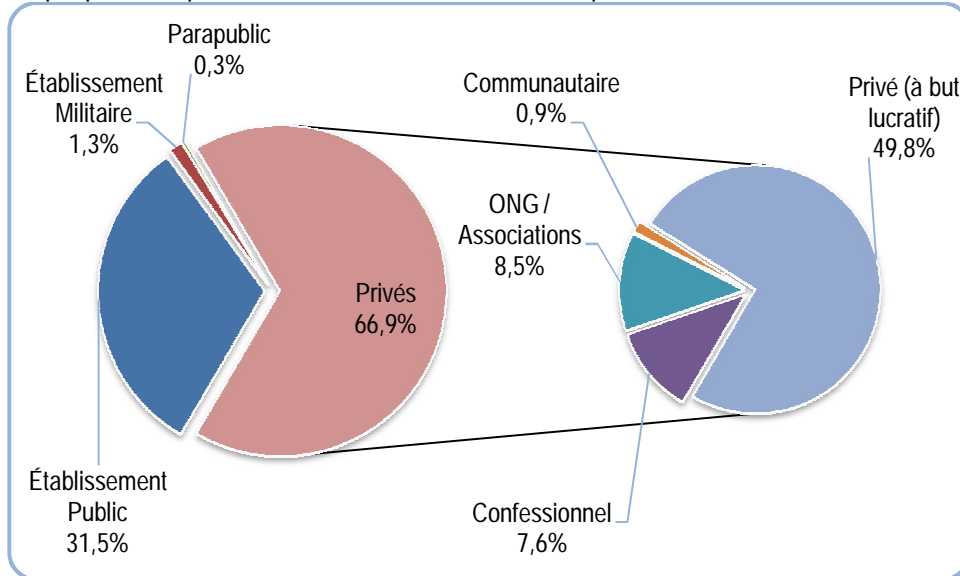


## II-1-2. Statut des établissements de santé

- Les 2/3 des structures de soins de la région sont du secteur privé

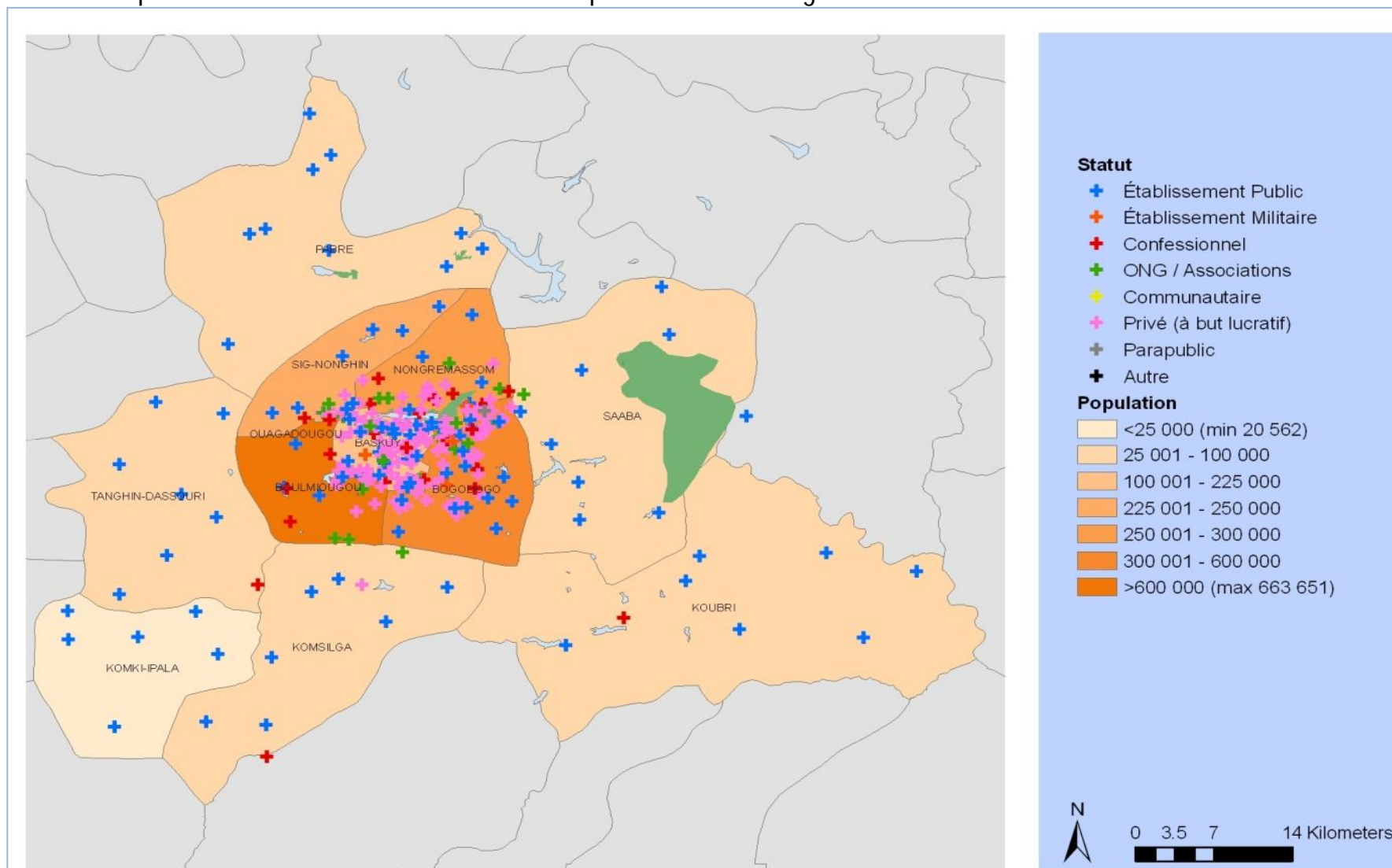
Les données de l'enquête montrent que les structures de soins relèvent en grande partie du secteur privé. En effet, 66,9% des formations sanitaires ont un statut privé. Le privé à but lucratif prend une envergure importante car il représente près de la moitié de l'ensemble des établissements de santé de la région, soit 49,8%.

Graphique 7 : Répartition des établissements de santé par statut





**Carte 2 : Représentation des établissements de santé par statut dans la région du Centre**





### II-1-3. Répartition géographique des établissements de santé

- La population parcourt en moyenne 2,4 km pour accéder à un établissement de santé (CSPS, CM, dispensaires et maternités isolés) qu'il soit public ou privé
- Le district de Baskuy a le meilleur ratio de formation sanitaire par habitant (3633 hbts/FS)

La répartition des formations sanitaires par district montre que celui de Bogodogo vient en première position avec un effectif de 99 établissements, suivi de Boulmiougou qui enregistre 78, Baskuy 63, Nongremasom 39 et Sig-Nonghin 38. Les districts sanitaires de Bogodogo et de Boulmiougou regroupent plus de la moitié (56%) des formations sanitaires de la région. Ils enregistrent également une forte concentration de structures publiques.

Les hôpitaux universitaires sont localisés dans le District de Baskuy pour le CHU- Yalgado Ouédraogo et dans le district de Bogodogo pour le CHU pédiatrique Charles de Gaulle.

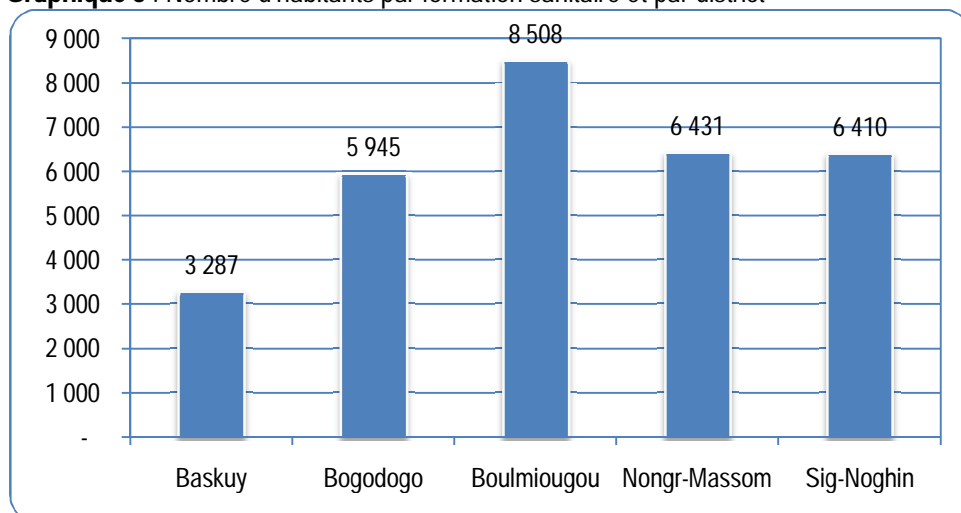
En termes d'accessibilité géographique des formations sanitaires, on note que la population de la région du Centre parcourt en moyenne 1,9 Km pour accéder à une formation sanitaire de base (établissement de santé de 1<sup>er</sup> niveau) qu'il soit public ou privé. La région est essentiellement urbaine avec un grand nombre d'établissements de santé situés en milieu urbain. Sur les 317 formations, seulement 67 soit 21,15% sont en milieu rural.

**Tableau 4 :** Répartition des établissements de santé par district, par le niveau de soins et le type

Niveau de soins Type d'établissement	District					Total
	Baskuy	Bogodogo	Boulmiougou	Nongremasom	Sig-Nonghin	
<b>Troisième niveau</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
CHU	1	1	0	0	0	2
<b>Deuxième niveau</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>66</b>
CMA	0	1	2	3	1	7
CM (Privé)	4	5	4	4	2	19
Clinique	12	13	4	3	1	33
Polyclinique	2	2	1	2	0	7
<b>Premier niveau</b>	<b>44</b>	<b>77</b>	<b>67</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>249</b>
CM (Public)	3	2	2	0	0	7
CSPS	6	28	28	8	20	90
Maternité isolée	1	0	0	0	1	2
Dispensaire isolé	2	6	7	4	1	20
Cabinet médical	5	5	1	2	3	16
Cabinet dentaire	6	3	0	1	0	10
Cabinet de soins infirmiers	19	28	26	11	7	91
Clinique d'accouchement	0	2	1	1	1	5
Autres	2	3	2	0	1	8
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>99</b>	<b>78</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>317</b>

D'une manière globale, la population de Baskuy est la mieux desservie en formations sanitaires. Pour un ratio de 6 163 habitants par formation sanitaire au niveau régional, ce district présente un ratio de 3 287 habitants par formation sanitaire.

**Graphique 8 :** Nombre d'habitants par formation sanitaire et par district



## II-2. DISPONIBILITE DES COMMODITES DE BASE DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Cette section porte sur l'analyse des conditions de prestations de services dans les établissements de soins à travers l'évaluation de l'existence et de la qualité d'un ensemble de commodités telles que les moyens de télécommunication, l'énergie, l'eau et l'assainissement.

### II-2-1. Les infrastructures de communication

- Dans l'ensemble, la disponibilité des infrastructures de communication est satisfaisante.
- 82,4% des établissements de santé du milieu urbain disposent d'un téléphone fixe contre 19,4% en milieu rural.
- Faible utilisation des RAC dans la région (3,5%) et faible disponibilité d'ordinateurs (39,7%) et de connexion internet.

Dans le cadre de la présente étude, les moyens de communication renferment un ensemble d'éléments des technologies de l'information et de la communication (TIC) à savoir les téléphones fixes et mobiles, la connexion internet les radios à ondes courtes (RAC).

Les moyens de communication jouent un rôle capital dans la gestion et l'efficacité des structures de santé. Grâce au développement des TIC, leur utilisation devient de plus en plus importante dans le domaine de la santé mais demeure insuffisante.

Dans l'ensemble, l'accès aux moyens de communication est satisfaisant car 99,1% des établissements de santé ont au moins un moyen de communication (téléphone mobile, téléphone fixe). Cette situation entraîne un abandon progressif des RAC de sorte que de nos jours, seulement 3,5% des centres de santé en utilisent. Ces établissements utilisent en majorité des téléphones cellulaires (88,3%) et dans une moindre mesure les téléphones fixes (69,1%). Dans les établissements de santé de deuxième niveau, sont surtout utilisés les téléphones fixes tandis que dans ceux du premier niveau l'on utilise en majorité les téléphones cellulaires. Cette situation pourrait s'expliquer par la faible couverture de la téléphonie fixe en milieu rural, alors qu'une bonne partie des établissements de santé de ce niveau y sont localisés. En effet, en milieu urbain 82,4% des établissements de santé disposent du téléphone fixe contre seulement 19,4% en milieu rural. Pour ce qui concerne la téléphonie mobile, 97% des établissements en disposent en milieu rural contre 86% en milieu urbain.

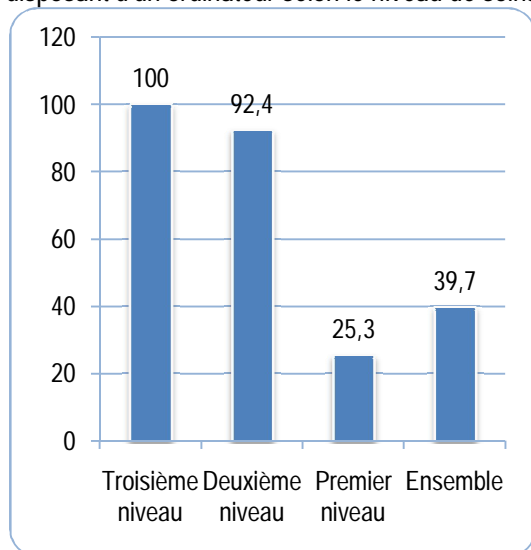
**Tableau 5 :** Proportion d'établissements de santé disposant de moyens de communication

Niveau de soins Type d'établissement	Téléphones fixes fonctionnels	Téléphones cellulaires fonctionnels	Radios à ondes courtes (RAC) fonctionnelles	Existence d'au moins un moyen de communication
<b>Troisième niveau</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>
CHU	50,0	50,0	50,0	50,0
<b>Deuxième niveau</b>	<b>98,5</b>	<b>86,4</b>	<b>1,5</b>	<b>98,5</b>
CMA	100,0	100,0	0,0	100,0
CM (Privé)	94,7	78,9	0,0	94,7
Clinique	100,0	84,8	0,0	100,0
Polyclinique	100,0	100,0	14,3	100,0
<b>Premier niveau</b>	<b>61,4</b>	<b>89,2</b>	<b>3,6</b>	<b>99,6</b>
CM (Public)	85,7	100,0	14,3	100,0
CSPS	35,6	95,6	1,1	98,9
Maternité isolée	0,0	100,0	0,0	100,0
Dispensaire isolé	75,0	100,0	10,0	100,0
Cabinet médical	87,5	81,3	0,0	100,0
Cabinet dentaire	100,0	70,0	10,0	100,0
Cabinet de soins infirmiers	72,5	86,8	4,4	100,0
Clinique d'accouchement	60,0	80,0	0,0	100,0
Autres	87,5	50,0	0,0	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>69,1</b>	<b>88,3</b>	<b>3,5</b>	<b>99,1</b>

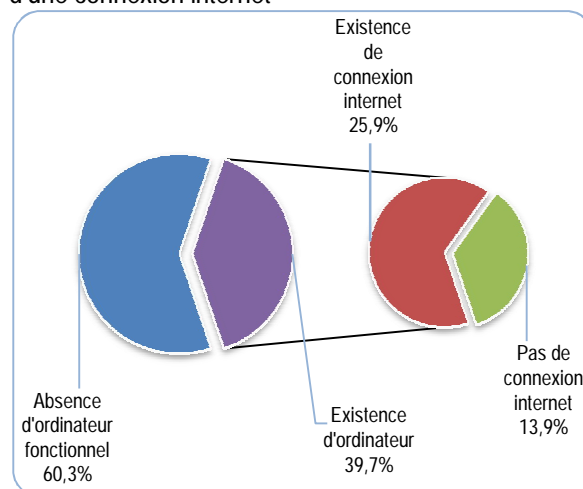
*Note: Au moment de l'enquête, le téléphone du CHU - Pédiatrique Charles de Gaulle était non fonctionnel*

L'utilisation des ordinateurs apparaît faible. Seulement 39,7% (soit 126/317) des établissements de santé ont des ordinateurs fonctionnels et ce, surtout dans les centres de santé de deuxième (92,4%) et de troisième niveau (100%). Il s'agit ainsi des établissements de santé généralement urbains si bien qu'en milieu rural seulement 6% des centres de santé ont des ordinateurs fonctionnels contre 48,8% en milieu urbain. Parmi ces centres de santé disposant d'ordinateurs fonctionnels, 64,6% ont une connexion internet en milieu urbain contre seulement 25% en milieu rural. Comme illustré au graphique 10, les établissements de santé disposant d'ordinateurs et d'une connexion internet représentent 25,9% de l'ensemble des établissements de santé de la région et ceux disposant d'ordinateurs sans connexion internet représentent 13,9% des établissements recensés.

**Graphique 9** : Proportion d'établissements de santé disposant d'un ordinateur selon le niveau de soins



**Graphique 10** : Proportion des établissements de santé selon la possession d'ordinateur et l'existence d'une connexion internet



## II-2. Electricité, eau et assainissement

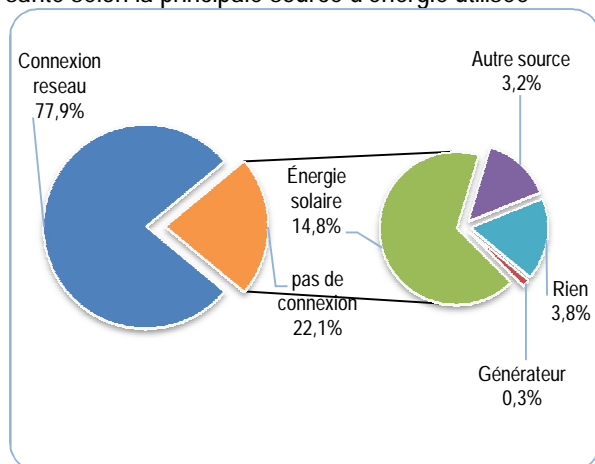
### a- Electricité

- Tous les CHU, les CMA et 38,9% des CSPS sont connectés au réseau national d'électricité.
- 95,6% des établissements du privé sont connectés au réseau national d'électricité contre 46,0% dans le public

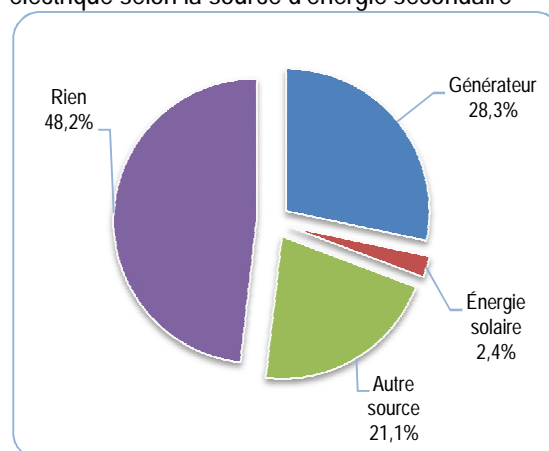
L'accès à l'énergie électrique est important pour une meilleure prestation des structures de santé mais aussi pour la conservation de certains produits médicaux. Plusieurs sources d'énergie sont utilisées à savoir le réseau électrique national, le générateur électrique et l'énergie solaire. 93,1% des formations sanitaires utilisent au moins l'une des sources d'énergie ci-dessus citées. Toutefois 77,9% des établissements sont connectés au réseau électrique national (SONABEL). Cette source d'énergie bien que disponible dans bon nombre d'établissements de santé apparaît insuffisante dans la mesure où ceux les plus fréquentés par la population sont faiblement connectés à des centrales électriques. C'est le cas des CSPS (38,9% connectés) et des maternités isolées (50,0% connectés).

Selon le statut, on constate que 46,0% des structures publiques ont l'électricité contre 95,6% pour les structures privées à but lucratif. On note une disparité d'accès selon le milieu avec 94,4% en milieu urbain contre 16,4% en milieu rural.

**Graphique 11 :** Proportion des établissements de santé selon la principale source d'énergie utilisée



**Graphique 12 :** Proportion des établissements de santé ayant une connexion à une centrale électrique selon la source d'énergie secondaire



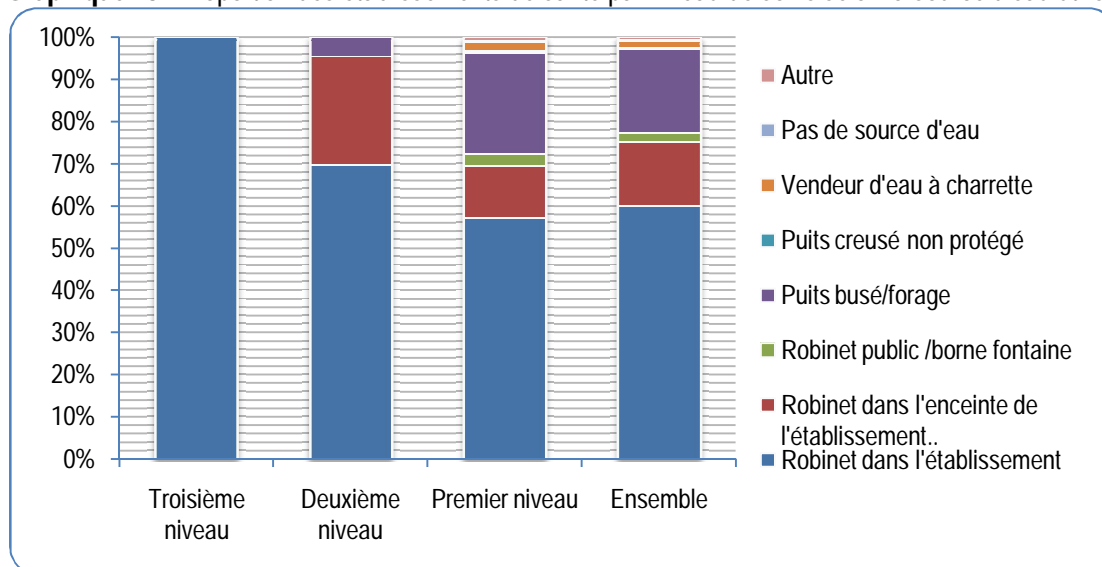
28,6% des établissements de santé ayant accès au réseau électrique possèdent un générateur comme source d'énergie complémentaire utilisée en cas de coupure d'électricité. 23,5% utilisent l'énergie solaire ou une autre source d'énergie secondaire. Dans l'ensemble des formations sanitaires de la région 14,8% utilisent uniquement l'énergie solaire comme énergie électrique et 0,3% utilise seulement un groupe électrogène dans le cadre de l'exercice de leurs activités.

#### b- Eau

- Les 3/4 des établissements disposent de l'eau courante en leur sein dont seulement 37,8% des CSPS.

La disponibilité d'eau potable et à proximité constitue un facteur important pour le bon fonctionnement des établissements de santé. On constate qu'une importante proportion des établissements de santé y a accès (97,1%). Cependant, ce besoin est quelquefois insatisfait et conduit à l'utilisation d'eau de qualité peu recommandée et/ou au recours à des sources d'eau disponibles en dehors des établissements de santé. En effet, tout comme les autres commodités, la disponibilité de l'eau de robinet au sein des établissements est fonction du niveau des établissements de santé. Dans les centres de deuxième et de troisième niveaux, l'accès à l'eau potable est satisfaisant car il représente respectivement 95,5% et 100% de ces établissements. Pour ce qui est des établissements de santé de premier niveau, 24,1% ont accès à l'eau potable des forages ou des puits busés. Les établissements qui ne disposent pas en leur sein de source d'eau potable utilisent l'eau des robinets publics/bornes fontaines soit 2,8%.

**Graphique 13** : Proportion des établissements de santé par niveau de soins selon la source d'eau utilisée



**Tableau 6** : Proportion des établissements de santé par type et selon la source d'eau utilisée

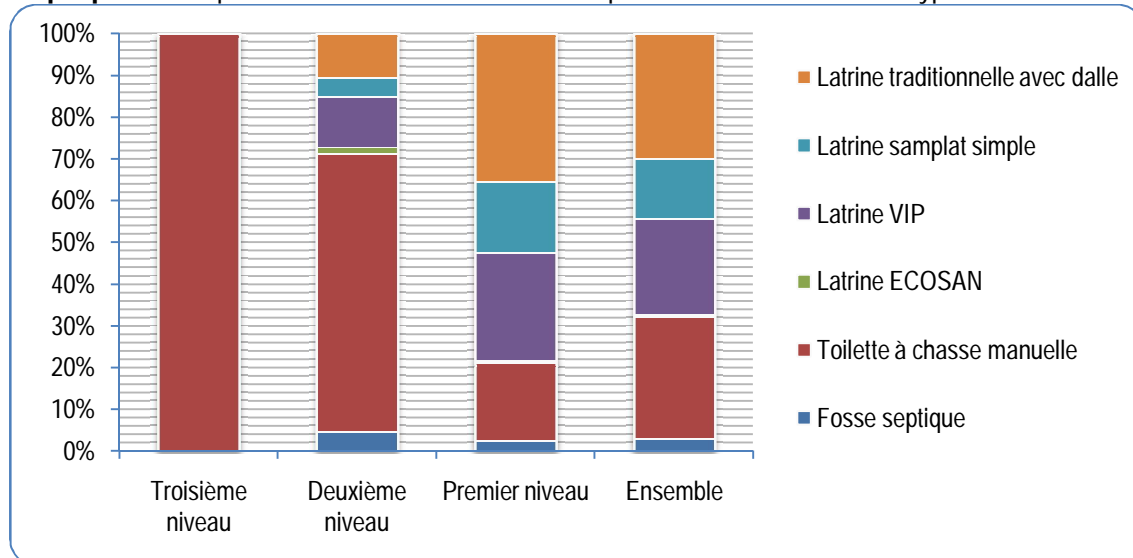
Niveau de soins Type d'établissement	Robinet dans l'établissement	Robinet dans l'enceinte de l'établissement	Robinet public /borne fontaine	Puits busé/forage	Puits creusé non protégé	Vendeur d'eau à charrette	Pas de source d'eau	Autre
<b>Troisième niveau</b>	<b>100,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CHU	100,0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Deuxième niveau</b>	<b>69,7</b>	<b>25,8</b>	<b>0</b>	<b>4,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CMA	100,0	0	0	0	0	0	0	0
CM (Privé)	57,9	31,6	0	10,5	0	0	0	0
Clinique	72,7	24,2	0	3	0	0	0	0
Polyclinique	57,1	42,9	0	0	0	0	0	0
<b>Premier niveau</b>	<b>57,0</b>	<b>12,4</b>	<b>2,8</b>	<b>24,1</b>	<b>0,4</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>
CM (Public)	71,4	0	0	28,6	0	0	0	0
CSPS	30,0	7,8	3,3	56,7	0	0	1,1	1,1
Maternité isolée	50,0	0	0	50	0	0	0	0
Dispensaire isolé	70,0	5	0	20	5	0	0	0
Cabinet médical	93,8	6,25	0	0	0	0	0	0
Cabinet dentaire	90,0	10	0	0	0	0	0	0
Cabinet de soins infirmiers	67,0	22,0	4,4	0	0	5,5	0	1,1
Clinique d'accouchement	100,0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	62,5	12,5	0	25	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>59,9</b>	<b>15,1</b>	<b>2,2</b>	<b>19,9</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>

### c- Assainissement

- 51,6% des cabinets de soins infirmiers et 35,6% des CSPS utilisent les latrines traditionnelles avec dalle

Le niveau d'assainissement est apprécié à partir des types d'aisance utilisés dans les établissements de santé. Il apparaît des différences significatives au niveau du type de latrines dominant par niveau de soins. Dans les structures de santé du deuxième et du troisième niveaux, dominent les toilettes à chasse manuelle suivies à un faible degré des latrines VIP et des latrines traditionnelles avec dalle. A l'opposé, ce sont les latrines VIP et les latrines traditionnelles avec dalle qui prédominent dans les centres de santé de premier niveau. Compte tenu de l'importance de l'effectif des centres de santé de premier niveau, la situation d'ensemble fait ressortir qu'une part importante des établissements de santé dans la région du Centre utilise des latrines traditionnelles avec dalle (30%), suivies des toilettes à chasse manuelle (29%). Les utilisateurs de latrines samplat simple (14,2%) et de fosses septiques (2,8%) sont peu représentatifs et relèvent exclusivement du deuxième et du troisième niveaux. Les latrines ECOSAN qui connaissent de plus en plus une promotion par les autorités nationales apparaissent cependant très faiblement utilisées dans les centres de santé de façon générale. Or, leur implantation dans les lieux publics pourrait contribuer à leur plus forte vulgarisation.

**Graphique 14** : Proportion des établissements de santé par niveau de soins selon le type de latrine utilisée



**Tableau 7 :** Pourcentage des établissements de santé par type selon le type de latrines utilisées

	Fosse septique	Toilette à chasse manuelle	Latrine ECOSAN	Latrine VIP	Latrine samplat simple	Latrine traditionnelle avec dalle	Autre	Total
<b>Troisième niveau</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
CHU	0	100	0	0	0	0	0	100
<b>Deuxième niveau</b>	<b>4,5</b>	<b>66,7</b>	<b>1,5</b>	<b>12,1</b>	<b>4,5</b>	<b>10,6</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
CMA	0	14,3	0	28,6	28,6	28,6	0	100
CM (Privé)	0	63,2	5,3	15,8	0	15,8	0	100
Clinique	6,1	78,8	0	6,1	3,0	6,1	0	100
Polyclinique	14,3	71,4	0	14,3	0	0	0	100
<b>Premier niveau</b>	<b>2,4</b>	<b>18,5</b>	<b>0,4</b>	<b>25,7</b>	<b>16,9</b>	<b>35,3</b>	<b>0,8</b>	<b>100</b>
CM (Public)	0	28,6	0	14,3	14,3	42,9	0	100
CSPS	1,1	1,1	1,1	37,8	23,3	35,6	0	100
Maternité isolée	0	0	0	50	50	0	0	100
Dispensaire isolé	0	20	0	35	20	25	0	100
Cabinet médical	6,3	75	0	6,3	6,3	6,3	0	100
Cabinet dentaire	0	100	0	0	0	0	0	100
Cabinet de soins infirmiers	4,4	13,2	0	16,5	12,1	51,6	2,2	100
Clinique d'accouchement	0	20	0	40	40	0	0	100
Autres	0	50	0	37,5	12,5	0	0	100
<b>Total</b>	<b>2,8</b>	<b>29,0</b>	<b>0,6</b>	<b>22,7</b>	<b>14,2</b>	<b>30,0</b>	<b>0,6</b>	<b>100</b>

### II-2-3. Niveau global du cadre de prestation des formations sanitaires

- 8,2% des établissements sont d'un niveau de commodité insuffisant<sup>4</sup>.
- 90,4% des établissements du premier niveau ont un niveau de base.

Sur la base des différentes commodités précédemment présentées et en tenant compte de l'importance relative de chaque type de commodité dans l'efficacité et la qualité des prestations des établissements de santé, ceux-ci ont été repartis en trois grands groupes à savoir les centres de santé ayant le niveau de base, ceux de haut niveau de commodité et ceux dont le niveau est insuffisant. Ainsi, à chaque niveau correspond un certain nombre de commodités présentées comme-suit:

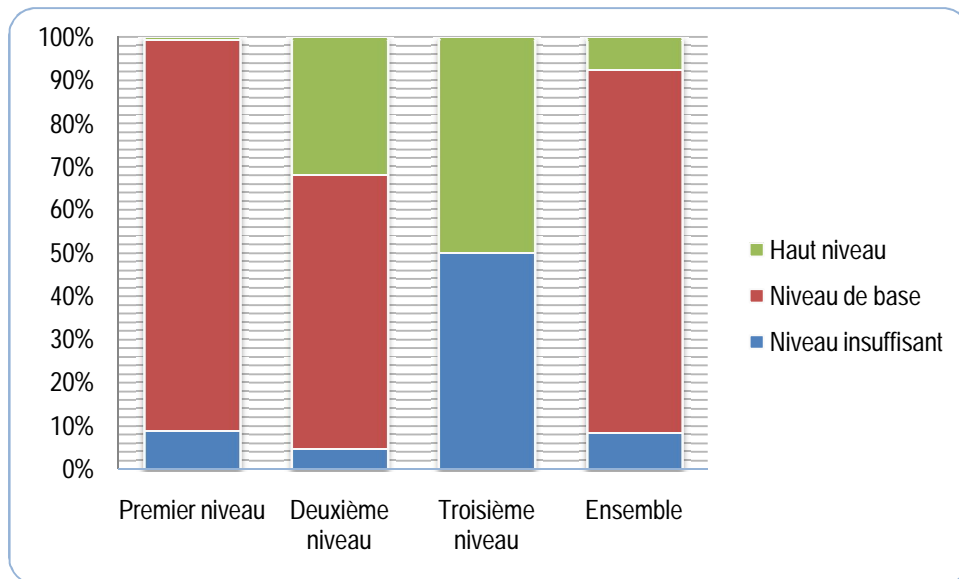
- Une structure a un **niveau de commodité de base** lorsqu'elle dispose de l'électricité, de l'eau courante, d'un téléphone fonctionnel et des lits pour les urgences ;
- Une infrastructure de **haut niveau** dispose en plus des éléments du niveau de base, d'un bloc opératoire et d'une radiologie tous fonctionnels.

<sup>4</sup> Ne possédant pas un minimum d'infrastructure de base



- Une structure est de **niveau insuffisant** si l'établissement manque d'au moins un seul des éléments du niveau de base.

**Graphique 15** : Proportion des établissements de santé par niveau de soins selon le niveau de commodité



Les résultats montrent que 8,2% des établissements de santé ont un niveau de commodité insuffisant et 90,4% des établissements de soins primaires ont un niveau de base. Le milieu rural mérite un regard particulier car près de 94% des formations qui y existent souffrent du manque du minimum de commodité.

Un CHU sur les deux ne respecte pas les critères minimums de commodité du fait de la non fonctionnalité du téléphone de l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulle au moment de l'enquête.

**Tableau 8** : Proportion des établissements de santé par district et par niveau de soins selon le niveau de commodité

District	Niveau de formation sanitaire	Niveau d'infrastructure			Total
		Niveau Insuffisant	Niveau de base	Haut niveau	
<b>BASKUY</b>	Premier niveau	29,5	70,5	0,0	100,0
	Deuxième niveau	16,7	72,2	11,1	100,0
	Troisième niveau *	0,0	0,0	100,0	100,0
	<b>Total</b>	25,4	69,8	4,8	100,0
<b>BOGODOGO</b>	Premier niveau	53,2	46,8	0,0	100,0
	Deuxième niveau	9,5	66,7	23,8	100,0
	Troisième niveau	100,0	0,0	0,0	100,0
	<b>Total</b>	44,4	50,5	5,1	100,0
<b>BOULMIOUGOU</b>	Premier niveau	68,7	31,3	0,0	100,0
	Deuxième niveau	27,3	54,5	18,2	100,0
	<b>Total</b>	62,8	34,6	2,6	100,0
<b>NONGREMASSOM</b>	Premier niveau	48,1	51,9	0,0	100,0
	Deuxième niveau	16,7	50,0	33,3	100,0
	<b>Total</b>	38,5	51,3	10,3	100,0
<b>SIG-NONGHIN</b>	Premier niveau	70,6	29,4	0,0	100,0
	Deuxième niveau	0,0	75,0	25,0	100,0
	<b>Total</b>	63,2	34,2	2,6	100,0
<b>Région du centre</b>	Premier niveau	55,0	45,0	0,0	100,0
	Deuxième niveau	15,2	63,6	21,2	100,0
	Troisième niveau	50,0	0,0	50,0	100,0
	<b>Total</b>	46,7	48,6	4,7	100,0

\*Le téléphone du CHU Charles de Gaulle n'était pas fonctionnel au moment de l'enquête

## II-2-4. Niveau d'équipement des établissements de santé

### a- Equipements usuels

- Plus de 90% des formations sanitaires ont un tensiomètre, un stéthoscope et un pèse-personne

Parmi les équipements usuels que l'on retrouve le plus souvent dans les établissements de santé, on note les tensiomètres, les stéthoscopes, les thermomètres et les pèse-personnes adultes (disponibles dans 93% établissements). A l'exception des tensiomètres et des pèse- personnes adultes dont environ 5% des CSPS ne disposent pas, les autres équipements sont entièrement disponibles dans les CHU, les CMA, les CM et les CSPS. (cf. tableau ci-dessous)

Outre ces équipements de base, on note l'existence des équipements usuels tels que des instruments d'éclairage et des instruments de mesure de temps (environ 79% des établissements de santé), des réfrigérateurs et des kits d'infusion pour gel intraveineuse (70% des cas). De même 60% des établissements de santé possèdent un pèse-enfant (de moins de 5 ans). Il faut mentionner un bon niveau d'équipement des deux (02) CHU en équipements usuels même si parfois il manque de micronébuliseur ou de CT SCAN/IRM.

**Tableau 9** : Disponibilité des équipements par niveau de soins des établissements de santé

	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Tensiomètre /brassard	97,2	98,5	100	97,5
Stéthoscope	97,6	98,5	100	97,8
Pèse-personne adulte	93,2	95,5	50	93,4
Équipement pour peser les enfants de moins de 5ans	57,0	71,2	100	60,3
Thermomètre pour la température axillaire ou rectale	96,8	97,0	100	96,8
Réfrigérateur	63,9	95,5	100	70,7
Micronébuliseur	4,4	36,4	50	11,4
Indicateur de temps (Montre, chrono)	76,7	89,4	100	79,5
Bouteille ou ballon d'oxygène, système de réanimation	8,4	63,6	100	20,5
Source de lumière pour assurer la visibilité	74,7	97,0	100	79,5
Appareil à rayon X (Radio)	5,2	36,4	100	12,3
Appareil à ultra-son (échographe)	5,2	56,1	100	16,4
Existence d'Electrocardiogramme (ECG)	2,4	51,5	100	13,2
Existence d'oxymètre de mesure du pouls	5,6	48,5	100	15,1
CT SCAN ou IRM	0,0	1,5	50	0,6
Ambulance ou autres services de transport d'urgence	17,3	34,8	100	21,5
Existence d'Equipements pour anesthésier	9,6	50,0	100	18,6
Kits d'infusion pour solution intraveineuse	64,3	87,9	100	69,4
Pompe de succion (manuelle ou électrique)	22,1	56,1	100	29,7

### b- Equipements pour oxygénation

En matière de système d'oxygénation des patients, il apparaît que tous les établissements du troisième niveau (CHU) disposent d'équipements nécessaires et ont la capacité de procéder à des remplacements à court terme notamment dans les 24 heures. Toutefois, un seul CHU dispose d'un système de désintoxication. Pour les formations sanitaires du deuxième niveau, moins d'un sur trois (31,8%) dispose d'un système de distribution de l'oxygène. Néanmoins, 95,2% de l'ensemble des établissements et 100% du public déclarent pouvoir rendre l'oxygène disponible dans les 24 heures.

**Tableau 10** : Répartition des établissements selon la disponibilité d'équipement pour oxygénation des patients

	Système de distribution de l'oxygène	Système de remplacement à court terme du système d'oxygène	Disponibilité de l'oxygène pendant 24 heures	Système de désintoxication
<b>Troisième niveau</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>50</b>
CHU	100	100	100	50
<b>Deuxième niveau</b>	<b>31,8</b>	<b>76,2</b>	<b>95,2</b>	<b>27,3</b>
CMA	42,9	100	100	0
CM (Privé)	5,3	100	100	21,1
Clinique	45,5	73,3	93,3	33,3
Polyclinique	28,6	50	100	42,9
<b>Premier niveau</b>	<b>1,2</b>	<b>66,7</b>	<b>66,7</b>	<b>8,8</b>
CM (Public)	0	0	0	14,3
CSPS	0	0	0	2,2
Maternité isolée	0	0	0	0
Dispensaire isolé	5	100	100	0
Cabinet médical	6,2	100	100	25
Cabinet dentaire	0	0	0	20
Cabinet de soins infirmiers	1,1	0	0	12,1
Clinique d'accouchement	0	0	0	40
Autres	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>8,2</b>	<b>6,3</b>	<b>7,6</b>	<b>12,9</b>

### c- Classification selon le niveau d'équipement

A l'instar de la classification des établissements de santé selon le niveau de commodité, une autre classification a été faite en fonction du niveau d'équipement à usage général. Il est ci-dessous présenté les caractéristiques des établissements de santé selon le niveau d'équipement.

- **L'équipement de base** comprend un pèse-personne adulte, un pèse-bébé, un thermomètre, un tensiomètre et un stéthoscope.
- **Le haut niveau** comprend en plus de l'équipement de base un système pour l'oxygénation.
- L'établissement a un **niveau insuffisant**, lorsqu'il manque un élément de l'équipement de base.

La prise en compte des critères précédemment présentés montre que le niveau d'équipement est satisfaisant car la majeure partie des formations sanitaires (84,2%) disposent au moins des équipements de base. Des efforts restent cependant à faire pour que tous les établissements de premier contact disposent du minimum d'équipement. Il est ressorti que dans les districts de Baskuy et de Bogodogo, beaucoup d'établissements de santé du deuxième niveau de soins n'ont pas l'équipement de base. Aussi, c'est dans le privé qu'une proportion importante a un équipement insuffisant. Ils sont 16, les établissements qui offrent des services de soins sans avoir les équipements de base, soit 8,2%. Il faut noter qu'au moment de l'enquête, le CHU Pédiatrique (situé dans le district de Bogodogo) ne disposait pas d'un pèse-personne adulte fonctionnel, ce qui explique que seulement la moitié des établissements de troisième niveau a un niveau au moins satisfaisant.

**Tableau 11:** Proportion des établissements de santé par district et par niveau de soins selon le niveau d'équipement

District	Niveau de prestations des soins	Niveau d'équipement		
		Niveau insuffisant	Niveau de base	Haut niveau
<b>Baskuy</b>	Premier niveau	9,1	90,9	0,0
	Deuxième niveau	5,6	72,2	22,2
	Troisième niveau	0,0	0,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>7,9</b>	<b>84,1</b>	<b>7,9</b>
<b>Bogodogo</b>	Premier niveau	16,9	81,8	1,3
	Deuxième niveau	9,5	47,6	42,9
	Troisième niveau	100,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>16,2</b>	<b>73,7</b>	<b>10,1</b>
<b>Boulmiougou</b>	Premier niveau	3,0	97,0	0,0
	Deuxième niveau	0,0	81,8	18,2
	<b>Total</b>	<b>2,6</b>	<b>94,9</b>	<b>2,6</b>
<b>Nongremassom</b>	Premier niveau	7,4	88,9	3,7
	Deuxième niveau	0,0	58,3	41,7
	<b>Total</b>	<b>5,1</b>	<b>79,5</b>	<b>15,4</b>
<b>Sig-Nonghin</b>	Premier niveau	2,9	97,1	0,0
	Deuxième niveau	0,0	75,0	25,0
	<b>Total</b>	<b>2,6</b>	<b>94,7</b>	<b>2,6</b>
<b>Région du centre</b>	Premier niveau	8,8	90,4	0,8
	Deuxième niveau	4,5	63,6	31,8
	Troisième niveau	50,0	0,0	50,0
	<b>Total</b>	<b>8,2</b>	<b>84,2</b>	<b>7,6</b>

### III. CAPACITE D'ACCUEIL, DE TRAITEMENT DES URGENCES ET DE GESTION DU RISQUE D'INFECTION

#### III-1. CAPACITES D'HOSPITALISATIONS OU DE MISE EN OBSERVATIONS

- *16 588 cas d'hospitalisation ou de mise en observation pour 3 399 lits au cours du mois de novembre 2009.*

On dénombre en novembre 2009 dans la région du Centre, 3 399 lits d'hospitalisation ou de mise en observation. A cet effectif s'ajoute 249 tables d'accouchements et 924 lits de maternité. La capacité d'accueil des établissements de santé est appréciée à partir d'un ensemble d'éléments mettant en rapport l'infrastructure et l'équipement disponibles. Cette capacité doit être en adéquation avec la demande potentielle de soins de santé liée à la fréquentation des établissements de santé, à savoir les consultations externes et les hospitalisations.

L'évaluation de la capacité d'hospitalisation fait ressortir qu'au cours du mois de novembre 2009, les formations sanitaires de la région ont comptabilisé 16 588 cas d'hospitalisation ou de mise en observation. Toutefois, on observe une disparité d'hospitalisation au niveau des districts sanitaires avec l'indice d'utilisation des lits allant de 3,9 patients par lit dans le district de Bogodogo à 8,6 patients par lit dans le district de Nongremassom. La disponibilité des lits d'hospitalisation ou de mise en observation se présente comme suit : 27% pour les structures de troisième niveau, 28% pour le deuxième niveau et 45% pour le premier niveau.

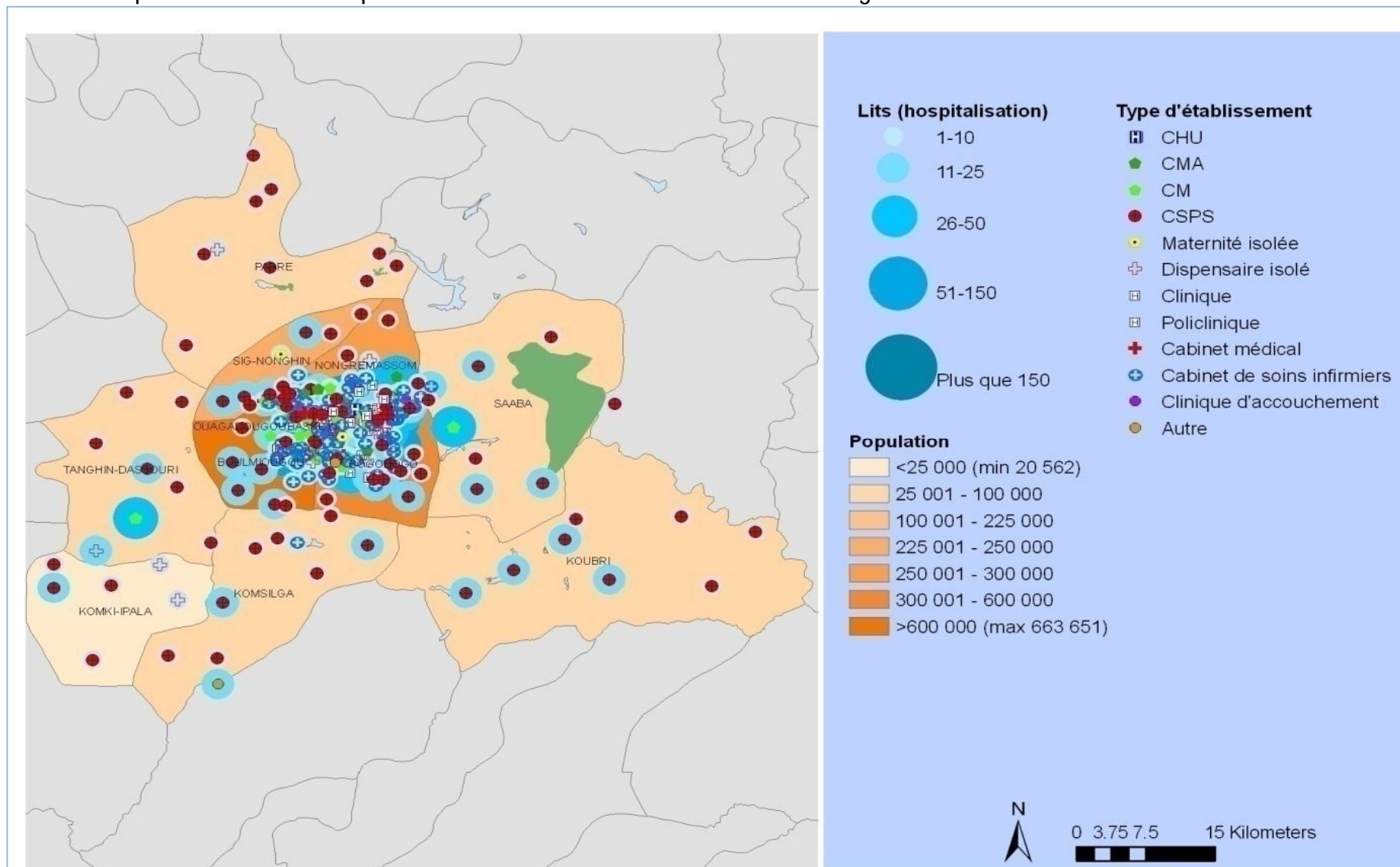
Pour les services d'accouchements, le lit de maternité apparaît primordial dans la mesure où sa disponibilité permet d'apprécier la capacité à mettre en observation les femmes en suite de couche. A ce niveau, on note dans la région du Centre, 6,5 occupants pour un lit de maternité.

Sur la base des effectifs de population, en 2009 on enregistre 1 lit pour 2 115 personnes dans la région du Centre. Ce ratio varie de 1 lit d'hospitalisation pour 2 861 habitants dans le district de Boulmiougou à 1 lit pour 1 408 habitants à Sig-Nonghin.

**Tableau 12** : Capacité globale d'accueil des établissements de santé des districts (référence : Novembre 2009)

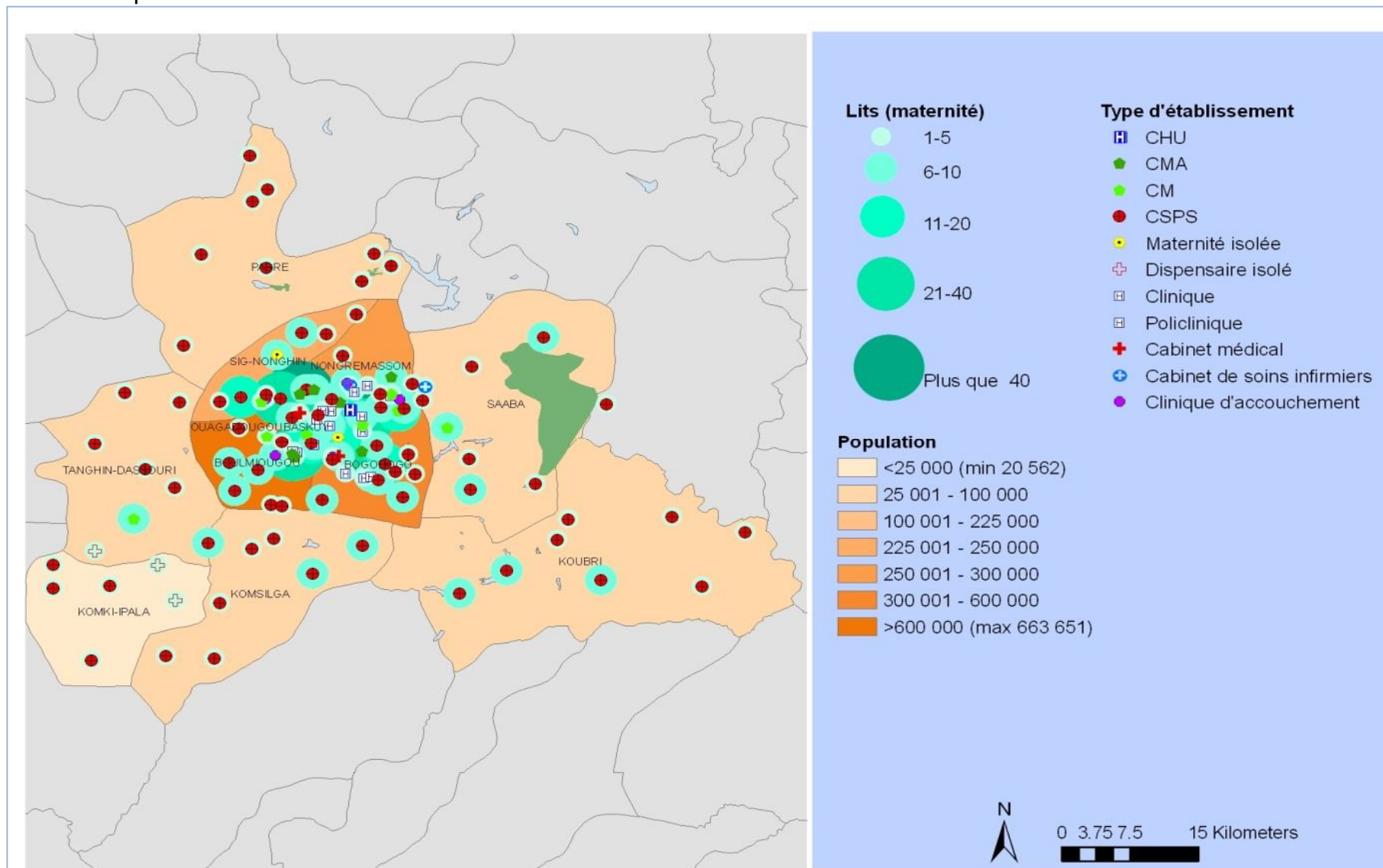
District	Niveau de soins	Effectifs des patients hospitalisés	Nombres des lits d'hospitalisation /Observation	Effectifs des accouchements	Nombres des tables d'accouchement	Nombres des lits de maternité
<b>BASKUY</b>	Premier niveau	997	202	434	13	77
	Deuxième niveau	1 160	117	28	7	20
	Troisième niveau	2 670	783	283	6	90
<b>Total BASKUY</b>		4 827	1 102	745	26	187
<b>BOGODOGO</b>	Premier niveau	1 961	530	1 263	60	162
	Deuxième niveau	1 376	331	1 036	26	93
	Troisième niveau	597	136	0	0	0
<b>Total BOGODOGO</b>		3 934	997	2 299	86	255
<b>BOULMIOUGOU</b>	Premier niveau	2 097	465	1 084	56	147
	Deuxième niveau	1 152	209	384	18	85
<b>Total BOULMIOUGOU</b>		3 249	674	1 468	74	232
<b>NONGREMASSOM</b>	Premier niveau	1 812	104	316	13	33
	Deuxième niveau	933	217	309	14	44
<b>Total NONGREMASSOM</b>		2 745	321	625	27	77
<b>SIG-NONGHIN</b>	Premier niveau	1 098	223	587	29	106
	Deuxième niveau	735	82	294	7	67
<b>Total SIG-NONGHIN</b>		1 833	305	881	36	173
<b>Ensemble</b>		16 588	3 399	6 018	249	924

**Carte 3 : Répartition des lits d'hospitalisation et de mise en observation dans la région du Centre**





**Carte 4 : Répartition des lits de maternité dans les établissements de santé**



### III-1-1. Consultations externes

- Les consultations externes sont plus fréquentes dans le public que le privé

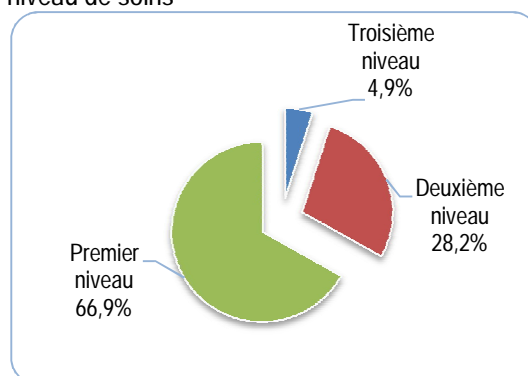
De manière générale, 57% des consultations externes ont lieu dans les établissements de soins du public en raison certainement des faibles coûts des prestations médicales qui y sont proposées. De même, la fréquentation des centres de santé est plus importante pour les structures de premier niveau de soins que pour les autres. Ces structures reçoivent 66,9% des consultations dans la région du Centre contre 28,2% pour celles du deuxième niveau et 4,9% dans le troisième niveau. Cette situation semble en adéquation avec le rôle de structures de référence que doivent jouer les établissements de santé du deuxième et du troisième niveaux

Cependant, il faut noter que les inondations ont fortement affecté les capacités du CHU-YO, qui habituellement est très fréquenté par les populations.

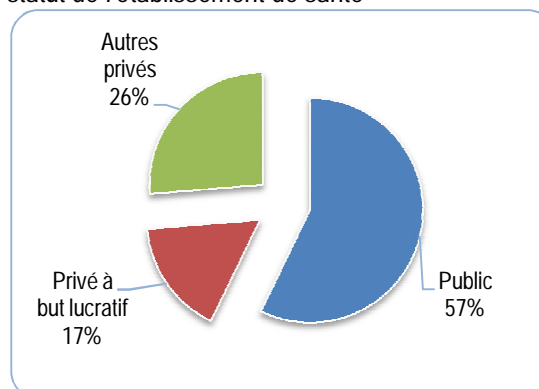
**Tableau 13** : Proportion des consultations par type de formations sanitaires

Niveau de soins Type de l'établissement	Effectifs	%
<b>Troisième niveau</b>	<b>8 208</b>	<b>4,9</b>
CHU	8208	4,9
<b>Deuxième niveau</b>	<b>46 998</b>	<b>28,2</b>
Clinique	9 682	5,8
CM (Privé)	17 506	10,5
CMA	15 679	9,4
Polyclinique	4 131	2,5
<b>Premier niveau</b>	<b>111 372</b>	<b>66,9</b>
Cabinet de soins infirmiers	9 571	5,7
Cabinet dentaire	846	0,5
Cabinet médical	3 610	2,2
Clinique d'accouchement	438	0,3
CM (Public)	9 664	5,8
CSPS	72 833	43,7
Dispensaire isolé	11 189	6,7
Maternité isolée	86	0,1
Autres	3 135	1,9
<b>Total</b>	<b>166 578</b>	<b>100</b>

**Graphique 16** : Proportion des consultations par niveau de soins



**Graphique 17** : Niveau des consultations selon le statut de l'établissement de santé



### III-1-2. Capacité d'hospitalisation et de mise en observation

- 783 lits d'hospitalisation au CHU Yalgado Ouédraogo.
- 17,4 lits d'hospitalisation pour 10 000 habitants dans la région du Centre

La région sanitaire du Centre compte 3 399 lits d'hôpital dont 783 lits au CHU-YO. Mis à part les CHU et les CMA, la majorité des formations sanitaires ont une capacité d'hospitalisation ou de mise en observation réduite (elle est inférieure de 10 lits). La situation du district de Baskuy qui a plus de lits s'explique par la présence du CHU-YO qui est une structure d'envergure nationale.

Parmi les établissements qui disposent de lits, 85,7% d'entre eux ne les recouvrent pas de moustiquaires. L'utilisation de ces lits est faible puisque plus de la moitié des établissements de soins (53,31%) ont en moyenne moins de 10 patients hospitalisés par mois. De façon globale, on enregistre 17,4 lits d'hospitalisation pour 10 000 habitants dans la région du Centre, y compris les lits de mise en observation dans les structures de premier niveau.

**Tableau 14** : Ratio lits d'hospitalisation pour 10000 habitants

District	Effectif population	Nombre de lits d'hôpital	Lit d'hôpital pour 10 000 habitants
Baskuy	207 073	1 102	53,2
Bogodogo	588 583	997	16,9
Boulmiougou	663 651	674	10,2
Nongremassom	250 792	321	12,8
Sig-Nonghin	243 571	305	12,5
<b>Région du Centre</b>	<b>1 953 669</b>	<b>3 399</b>	<b>17,4</b>

### III-1-3. Accouchements

#### a. L'offre de services d'accouchement

- 38,3% des établissements de santé de la région offrent des services d'accouchement. Ce pourcentage est de 24,4% en milieu urbain.

Au total 121 centres de santé offrent des services d'accouchement représentant ainsi 38,3% des établissements de la région. Au niveau des districts sanitaires, ceux de Boulmiougou et de Sig-Nonghin disposent de plus d'établissements offrant des services d'accouchement ; respectivement de 50% et 47,4% contre 14,3%, pour le district sanitaire de Baskuy.

**Tableau 15** : Proportion des formations sanitaires offrant des services d'accouchement par district

District	Effectif des formations sanitaires offrant des services d'accouchement	Proportion de formations sanitaires offrant des services d'accouchement
Baskuy	9	14,3
Bogodogo	38	38,8
Boulmiougou	39	50
Nongremassom	17	43,6
Sig-Nonghin	18	47,4
<b>Région du Centre</b>	<b>121</b>	<b>38,3</b>

Selon le milieu de résidence, seulement 24,4% des établissements de santé en milieu urbain offrent des services d'accouchement contre 90,9% en milieu rural. Bien que cela paraisse paradoxal, on observe que trois dispensaires isolés et un cabinet de soins infirmiers offrent des services d'accouchement et sont tous situés en milieu rural.

**Tableau 16** ; Proportion des établissements de santé offrant des services d'accouchement par type d'établissement et le milieu de résidence

Niveau de soins Type de l'établissement	Milieu				Total	
	Urbain		Rural		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
<b>Troisième niveau</b>	<b>1</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>50,0</b>
CHU	1	50	0	0	1	50,0
<b>Deuxième niveau</b>	<b>30</b>	<b>46,2</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>31</b>	<b>47,0</b>
CMA	7	100	0	0	7	100,0
CM (privé)	4	22,2	1	100	5	26,3
Clinique	13	39,4	0	0	13	39,4
Polyclinique	6	85,7	0	0	6	85,7
<b>Premier niveau</b>	<b>30</b>	<b>16,4</b>	<b>59</b>	<b>89,4</b>	<b>89</b>	<b>35,7</b>
CM (public)	1	20	2	100	3	42,9
CSPS	21	60	52	94,5	73	81,1
Maternité isolée	1	100	1	100	2	100,0
Dispensaire isolé	0	0	3	60	3	15,0
Cabinet médical	2	12,5	0	0	2	12,5
Cabinet de soins infirmiers	0	0	1	50	1	1,1
Clinique d'accouchement	5	100	0	0	5	100,0

La proportion des établissements de santé offrant des services d'accouchement croît avec le niveau de soins (voir tableau ci-dessus). Toutefois, il reste que la majorité des établissements offrant ce service relève du premier niveau qui abrite 89 établissements sur les 121 soit 73,6% des centres de santé offrant les services d'accouchement.

Outre l'offre de services d'accouchement, l'équipement des structures de santé est une des conditions pour assurer une bonne qualité des services. Dans la suite, il sera présenté la situation des tables d'accouchement et des lits de maternité.

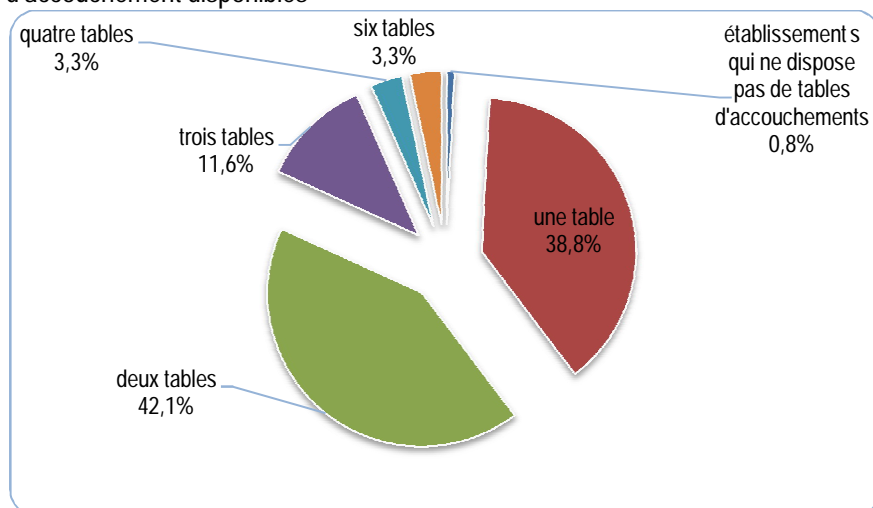
#### b. Disponibilité des tables d'accouchement

- 1 établissement de santé sur les 121 qui offrent des services d'accouchement ne dispose pas de table d'accouchement

La table d'accouchement constitue un élément capital car elle permet non seulement à la femme enceinte d'accoucher dans de bonnes conditions mais aussi aux agents de santé d'exercer leurs tâches aisément. La quasi-totalité (99,2%) des établissements de santé offrant des services d'accouchement disposent de tables d'accouchement. Cependant, si l'on s'intéresse au nombre de tables d'accouchement, il ressort que 38,8% (47 structures) des établissements offrant des services d'accouchements disposent chacun seulement d'une table d'accouchement ; 42,1% (51 structures) ont deux tables d'accouchements puis 11,6% disposent de trois tables. Dix huit établissements de santé (soit 14,9%) ont plus de trois tables d'accouchements.

Les établissements de santé qui disposent du plus grand nombre de tables d'accouchements sont le CHU-YO (06 tables), le CMA Paul VI (06 tables) et la Clinique El Fateh Suka (06 tables).

**Graphique 18** : Proportion des établissements de santé réalisant des accouchements selon le nombre de tables d'accouchement disponibles

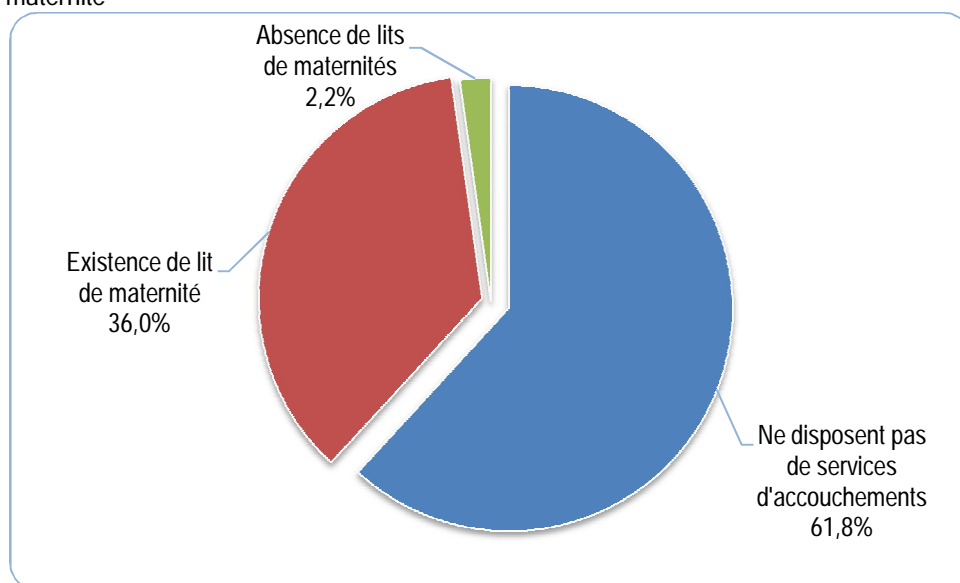


#### c. Situation des lits de maternité

- 6% des établissements réalisant des accouchements ne disposent pas de lits de maternité

Les lits de maternité sont d'une importance capitale dans la mesure où ils indiquent la capacité d'accueil des maternités. L'analyse du graphique ci-dessous montre que sept (07) établissements de santé (1 public et 6 privés) sur les 121 qui offrent des services d'accouchement ne disposent pas de lits de maternité.

**Graphique 19** : Proportion des établissements offrant des services d'accouchement selon l'existence de lits de maternité



**Tableau 17** : Effectifs des formations sanitaires selon le nombre de lits de maternité disponibles par district

Lits de maternité	Districts					Total
	Baskuy	Bogodogo	Boulmiougou	Nongremassom	Sig-Nonghin	
0 lit	54	62	40	23	19	198
1 à 5 lits	3	18	25	11	13	70
6 à 10 lits	1	15	11	4	3	34
11 à 20 lits	3	2	0	1	1	7
21 lits et plus	2	2	2	0	2	8
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>99</b>	<b>78</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>317</b>

Les districts les moins équipés en lits de maternité sont les districts sanitaires de Sig-Nonghin et de Nongremassom tandis que les plus équipés sont les districts de Bogodogo et de Boulmiougou (cf. tableau ci-dessus). Les résultats montrent que dans tous les districts sanitaires, la plupart des établissements ont au plus cinq (05) lits.

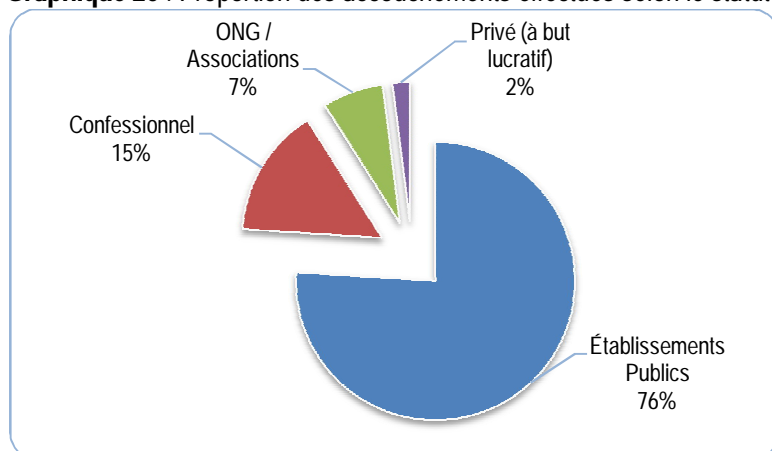
*d. Utilisation des services d'accouchements*

- 76% des accouchements ont lieu dans les établissements publics

La fréquentation des services de maternité est appréciée à partir du nombre d'accouchements effectués dans les établissements de santé le mois précédent l'enquête. Le graphique suivant donne un aperçu des établissements fréquentés par les populations selon le statut. Il ressort que les établissements de santé les plus fréquentés pour les besoins d'accouchement sont du public (76%) et du confessionnel (15%). Cette situation pourrait s'expliquer

par la mise en œuvre de la stratégie de subvention des accouchements et des SONU par le gouvernement et cela compte tenu des faibles capacités financières des populations.

**Graphique 20** : Proportion des accouchements effectués selon le statut des établissements



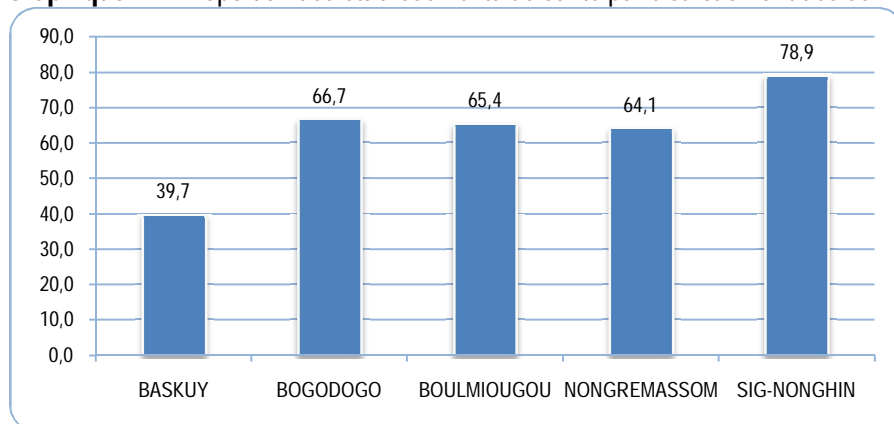
## III-2. TRAITEMENT DES URGENCES

### III-2-1. Les urgences de nuit

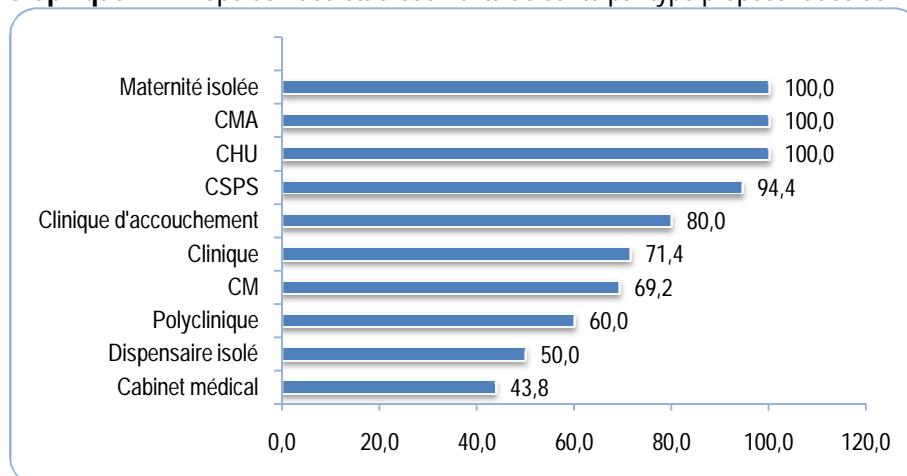
- 91% des établissements publics offrent des services d'urgence de nuit contre 47% au privé

Le service de nuit permet d'assurer la continuité de l'offre de service de soins. Dans les districts de Bogodogo, Boulmiougou, Nongremassom et Sig-Nonghin, plus de 65% des formations sanitaires offrent des services de nuit assurés par un infirmier ou tout autre personnel de santé. Pour l'ensemble des établissements de santé de Baskuy, seulement 38,7% sont à mesure d'assurer la garde pendant la nuit. Selon le type d'établissement, la totalité des CHU, des CMA et des maternités et 94% des CSPS ont une permanence de nuit (Graphique ci-dessous). La part des établissements du privé à but lucratif dans l'offre de services de nuit est relativement faible car ceux ci représentent 38% des établissements de santé disposant d'une permanence.

**Graphique 21** : Proportion des établissements de santé par district offrant des services de nuit



**Graphique 22** : Proportion des établissements de santé par type proposant des services de nuit

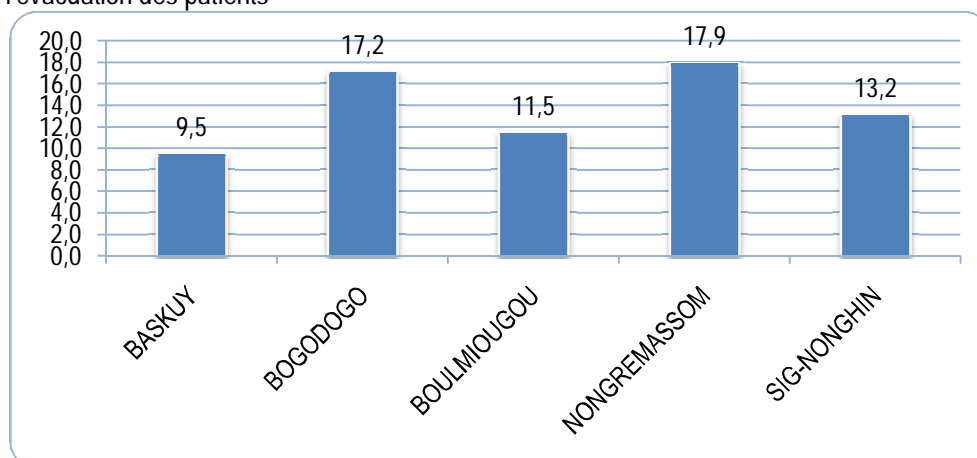


### III-2.2. Mode d'évacuation des patients

- *Les formations sanitaires ont une faible capacité d'évacuation des malades vers les centres de référence*

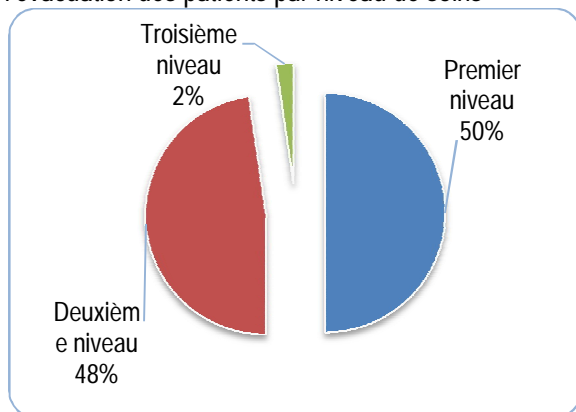
Concernant le mode d'évacuation des patients vers les centres de référence, on note que seulement 13,9% des structures disposent d'ambulance (toutes catégories : trois ou quatre roues) pour le transport des malades. En cas d'évacuation, 45% font recours à des ambulances extérieures. Le district de Baskuy présente une plus faible capacité car seulement 9,5% de ses formations sanitaires disposent d'une ambulance. Les structures de premier niveau de soins, du fait de leur vocation à recevoir en premier lieu les patients, sont le plus souvent enclins à procéder à des évacuations. Cependant, une faible proportion de ces établissements dispose de moyens d'évacuation. Le cas des CSPS en est assez évocateur car seulement 8,9% de ces derniers disposent d'une ambulance. En milieu rural, seulement 10,4% des formations sanitaires disposent d'une ambulance.

**Graphique 23** : Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients

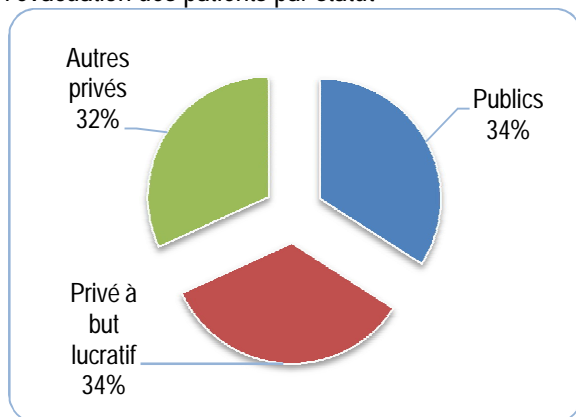




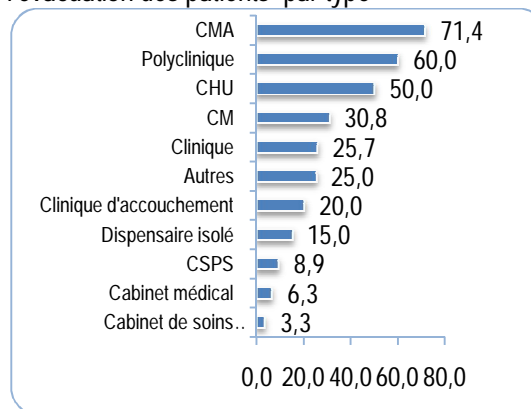
**Graphique 24** : Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients par niveau de soins



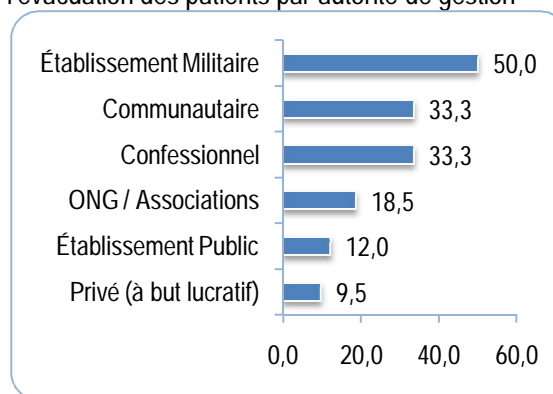
**Graphique 25** : Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients par statut



**Graphique 26** : Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients par type



**Graphique 27** : Proportion des établissements de santé disposant d'une ambulance fonctionnelle pour l'évacuation des patients par autorité de gestion

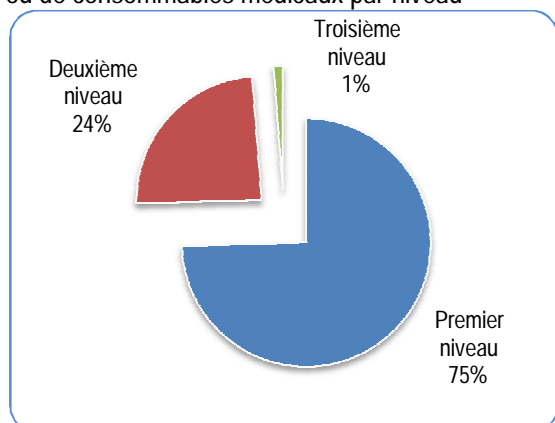


### III-2-3. Disponibilité de salles de stockage de vaccins ou de consommables médicaux

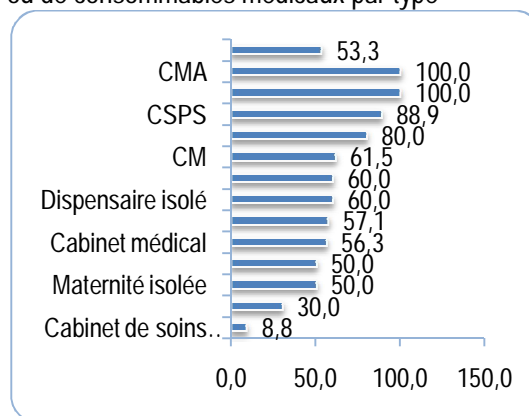
- 53,3% des établissements disposent de salles de stockage de vaccins ou de consommables médicaux

Plus de la moitié (53,3%) des établissements disposent de salles de stockage des vaccins ou de consommables médicaux. Ceux-ci relèvent pour la plupart du public (49%) et du privé à but lucratif (36%). Le milieu rural est à un niveau appréciable car plus de 90% des formations qui s'y trouvent disposent de salles de stockage pour vaccins ou consommables médicaux. Les graphiques suivant donnent les niveaux de disponibilité des salles par type et autorité de gestion.

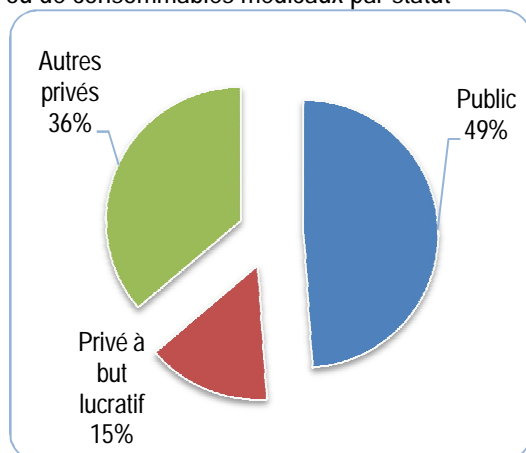
**Graphique 28:** Proportion des établissements de santé disposant d'une salle de stockage de vaccins ou de consommables médicaux par niveau



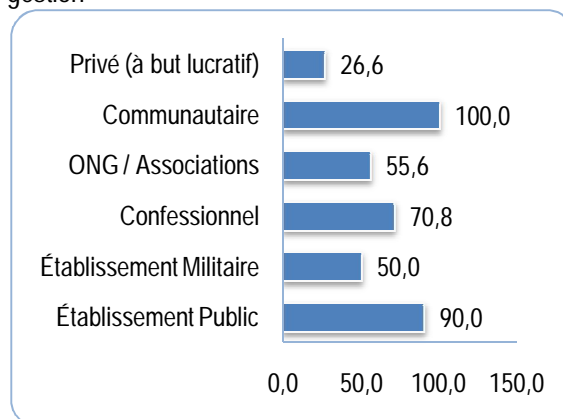
**Graphique 29 :** Proportion des établissements de santé disposant d'une salle de stockage de vaccins ou de consommables médicaux par type



**Graphique 30 :** Proportion des établissements de santé disposant d'une salle de stockage de vaccins ou de consommables médicaux par statut



**Graphique 31:** Proportion des établissements de santé disposant d'une salle de stockage de vaccins ou de consommables médicaux par autorité de gestion



Certaines formations sanitaires (41,3%), en plus des salles mentionnées, ont des espaces additionnels qui pourraient servir de stockage de vaccins ou de consommables médicaux en cas d'urgence.

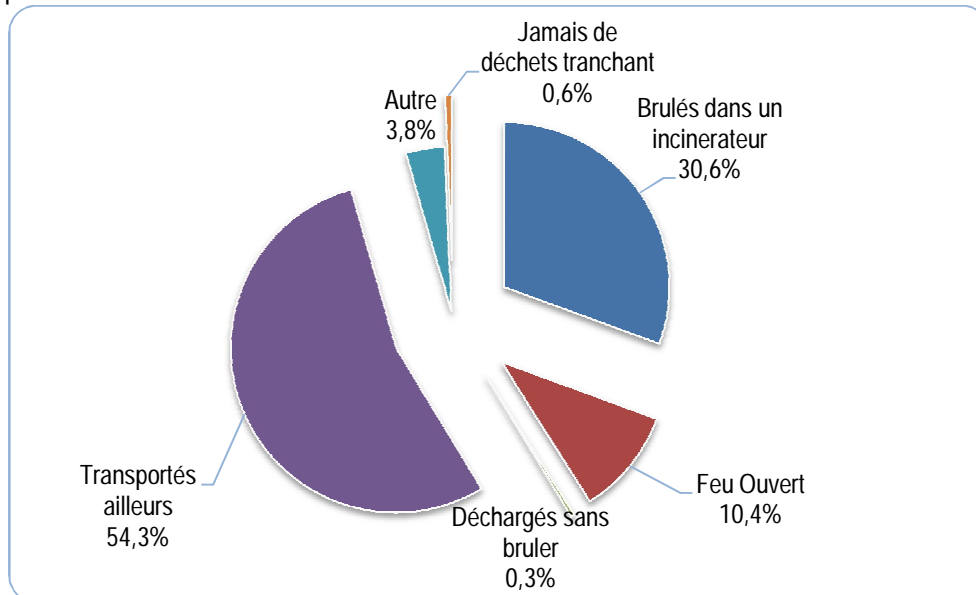
### III-3. GESTION DU RISQUE D'INFECTION

- 30,6% des établissements de santé brûlent les instruments infectés dans un incinérateur
- L'aiguille et la seringue jetables sont utilisées par 99,4% des établissements de santé
- 6,0% des établissements de santé disposent d'une salle d'attente séparée pour patients contagieux

Pour se débarrasser des déchets infectés tels que les pansements, différentes procédures sont utilisées. Dans la majorité des cas (54,3%), les déchets sont transportés ailleurs dans des endroits protégés ou non. Les déchets sont brûlés dans un incinérateur par 30,6% des établissements de santé. Le district de Sig-Nonghin fait cependant exception car la majorité de ses centres de santé utilisent des conteneurs couverts. Dans le cadre des

dispositions prises pour éviter les risques de contagion, 19 établissements de santé (6,0%) disposent de salle d'attente séparée pour les patients contagieux.

**Graphique 32:** Répartition (en %) des établissements de santé selon le mode d'évacuation des instruments pointus



Dans les structures de santé de troisième niveau sont surtout utilisées les chambres industrielles (800-1000°C) et les autres endroits protégés. Pour ce qui est des structures de deuxième et de premier niveaux, les modes de gestion des objets souillés sont assez diversifiés avec cependant une prédominance des chambres citerne/brique et des conteneurs couverts. Dans les centres de deuxième niveau de soins les chambres industrielles (800-1000°C) sont également utilisées par une proportion appréciable d'établissements de santé (16,7 %) des formations sanitaires.

**Tableau 18** : Proportion des établissements de santé par type selon le mode de gestion des objets utilisés (seringues, pansements,...)

	chambres industrielles (800-1000+ ° c)	chambre citerne/briques	à même le sol sans protection	fosse ou à même le sol protégé	fosse ouverte à même le sol protégé	stocké dans des conteneurs couverts	stocké dans d'autres endroits protégés	stocké sans protection	jamais de déchets tranchants	autre
<b>Troisième niveau</b>	<b>50,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>50,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
CHU	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0
<b>Deuxième niveau</b>	<b>16,7</b>	<b>31,8</b>	<b>1,5</b>	<b>6,1</b>	<b>0,0</b>	<b>15,2</b>	<b>19,7</b>	<b>4,5</b>	<b>0,0</b>	<b>4,5</b>
CMA	28,6	71,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CM	26,3	15,8	0,0	5,3	0,0	26,3	21,1	5,3	0,0	0,0
Clinique	9,1	30,3	3,0	9,1	0,0	12,1	27,3	6,1	0,0	3,0
Polyclinique	14,3	42,9	0,0	0,0	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0	28,6
<b>Premier niveau</b>	<b>2,8</b>	<b>22,9</b>	<b>1,2</b>	<b>10,0</b>	<b>0,4</b>	<b>14,9</b>	<b>41,4</b>	<b>2,0</b>	<b>0,8</b>	<b>3,6</b>
CM	0,0	42,9	14,3	14,3	0,0	0,0	14,3	0,0	0,0	14,3
CSPS	4,4	26,7	0,0	14,4	0,0	12,2	41,1	1,1	0,0	0,0
Maternité isolée	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dispensaire isolé	0,0	15,0	5,0	5,0	0,0	5,0	65,0	0,0	0,0	5,0
Cabinet médical	0,0	31,3	0,0	6,3	6,3	12,5	25,0	0,0	6,3	12,5
Cabinet dentaire	0,0	10,0	0,0	10,0	0,0	50,0	10,0	0,0	0,0	20,0
Cabinet de soins infirmiers	3,3	16,5	1,1	7,7	0,0	17,6	48,4	2,2	0,0	3,3
Clinique d'accouchement	0,0	40,0	0,0	0,0	0,0	20,0	40,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	25,0	0,0	12,5	0,0	12,5	12,5	25,0	12,5	0,0

Dans le cadre de la prévention des risques d'infection, la quasi-totalité (99,4%) des établissements de santé utilisent des aiguilles et seringues jetables. Une seule clinique utilise les autobloquantes. 98,1% des structures sanitaires ne réutilisent pas les aiguilles, les seringues pour les injections ou pour prélever du sang. Pour celles qui les réutilisent (6 dont 1 public), la désinfection ou stérilisation se fait principalement par stérilisateur à chaleur sèche.

Aussi, les établissements de santé utilisent des mesures de précaution telles que les gants, les compresses, le savon et les désinfectants. Ainsi, de manière générale, plus de 9 établissements sur 10 utilisent les mesures précédemment indiquées. Hormis les gants stériles utilisés par 97% des établissements de santé du deuxième niveau et des gants non stériles utilisés par 93,9% de ces établissements, l'ensemble des mesures générales de précaution (compresses, savon et désinfectants) sont prises à 100% par les centres de santé de deuxième et de troisième niveau. Au premier niveau de référence, aucune de ces mesures ne bénéficie d'une prise en compte à 100% par les établissements. Les niveaux de recours oscillent entre 91,6% pour les compresses stériles et 97,6% pour les désinfectants.

## IV. SERVICES DISPONIBLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

### IV-1. Vaccination

- 44,4% des établissements de santé de premier niveau réalisent des vaccinations contre 42,4% des établissements du deuxième niveau (en stratégie fixe ou avancée).
- 91% des établissements publics offrent des services de vaccination contre 15,3% dans le privé

La vaccination est un élément important dans la prévention de la maladie. 44,0% des établissements de santé offrent des services de vaccination. En fonction du statut, il apparaît que les établissements publics offrent des services de vaccination beaucoup plus souvent que les établissements privés de santé (91% pour le public contre 15,3% pour le privé). Entre 30% et 50% des établissements de santé offrent des services de vaccination dans les districts. 44,4% des établissements de santé du premier niveau font de la vaccination. Parmi ceux-ci on note 88,9% des CSPA et 71,4% des CM. 42,4% des établissements du deuxième niveau offrent des services de vaccination, dans lesquels figurent tous les CMA. Concernant les établissements de troisième niveau, un CHU sur les deux que compte la région offre ce service.

**Tableau 19** : Répartition des établissements de santé offrant des services de vaccination par le type d'établissement et le niveau de soins

Niveau de soins Type d'établissement	% offrant des services de vaccination
<b>Troisième niveau</b>	<b>50,0</b>
CHU	50,0
<b>Deuxième niveau</b>	<b>42,4</b>
CMA	100,0
CM (Privé)	36,8
Clinique	27,3
Polyclinique	71,4
<b>Premier niveau</b>	<b>44,4</b>
CM (Public)	71,4
CSPA	88,9
Maternité isolée	50,0
Dispensaire isolé	50,0
Cabinet médical	31,3
Cabinet dentaire	10,0
Cabinet de soins infirmiers	4,4
Clinique d'accouchement	60,0
Autres	12,5
<b>Ensemble</b>	<b>44,0</b>

## IV-2. Santé de l'enfant

### Définitions

Un établissement de santé offre des services complets de santé de l'enfant s'il satisfait simultanément les deux critères suivants :

- Offrir des services de vaccination pour les enfants ;
- Offrir des traitements pour les enfants malades et/ou la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME).

Un établissement qui offre des services de santé de l'enfant est conforme aux critères minimums en personnel et en directives s'il dispose d'un personnel formé et des directives en :

- PCIME ;
- conseil nutritionnel pour les enfants de moins de cinq ans ;
- prise en charge intégrée des maladies de l'adolescent et de l'adulte (PCIMA).

Un établissement qui offre des services de santé de l'enfant est conforme aux critères minimums en équipement s'il dispose d'un:

- réfrigérateur pour la conservation des vaccins ;
- équipement pour peser les enfants de moins de cinq ans ;
- thermomètre pour la température axillaire ou rectale ;
- stéthoscope.

Un établissement qui offre des services de santé de l'enfant est conforme aux critères minimums de diagnostic s'il :

- dispose d'un analyseur hémolytique
- dispose d'un hémoglobimètre ;
- effectue des tests Hémoglobine (Hb).

Un établissement qui offre des services de santé de l'enfant est conforme aux critères minimums en médicaments s'il dispose de :

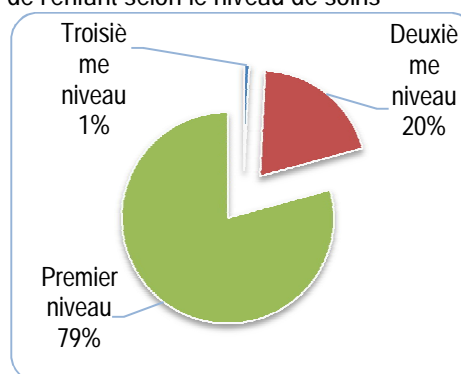
- sel de réhydratation orale en poudre ;
- amoxicilline ou amoxiciline suspension pour le traitement pédiatrique de la pneumonie;
- co-trimoxazole suspension pour des maladies infectieuses chez les enfants ;
- paracétamol en comprimé ou du paracétamol suspension pour soulager la douleur chez les enfants ;
- vitamine A sous forme de capsules ;
- sel ferreux + acide folique en comprimé ;
- mebendazole en comprimé ou de l'albendazole sous forme de comprimés pour le traitement des infections parasitaires.

Dans l'ensemble, 135 établissements de santé offrent des services complets de santé de l'enfant dans la région du Centre. 79% de ces formations sanitaires sont de premier niveau, 20% de deuxième niveau. L'offre de services de santé de l'enfant concerne majoritairement les établissements publics (65,9%). Parmi les structures de premier niveau, on compte 87,8% des CSPS et 71,4% des CM publics offrant des services de santé de l'enfant.

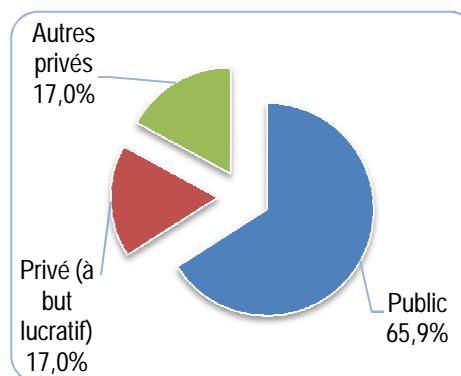
**Tableau 20 :** Répartition des établissements fournissant des services de santé complets de l'enfant par le niveau de soins et le type d'établissement.

Niveau de soins Type d'établissement	Effectif	Proportion
<b>Troisième niveau</b>	<b>1</b>	<b>50</b>
CHU	1	50
<b>Deuxième niveau</b>	<b>27</b>	<b>40,9</b>
CMA	7	100
CM	7	36,8
Clinique	8	24,2
Polyclinique	5	71,4
<b>Premier niveau</b>	<b>107</b>	<b>43</b>
CM	5	71,4
CSPS	79	87,8
Maternité isolée	1	50
Dispensaire isolé	9	45
Cabinet médical	5	31,3
Cabinet de soins infirmiers	4	4,4
Clinique d'accouchement	3	60
Autres	1	12,5
<b>Ensemble</b>	<b>135</b>	<b>44,0</b>

**Graphique 33 :** Répartition des établissements de santé fournissant des services de santé complets de l'enfant selon le niveau de soins

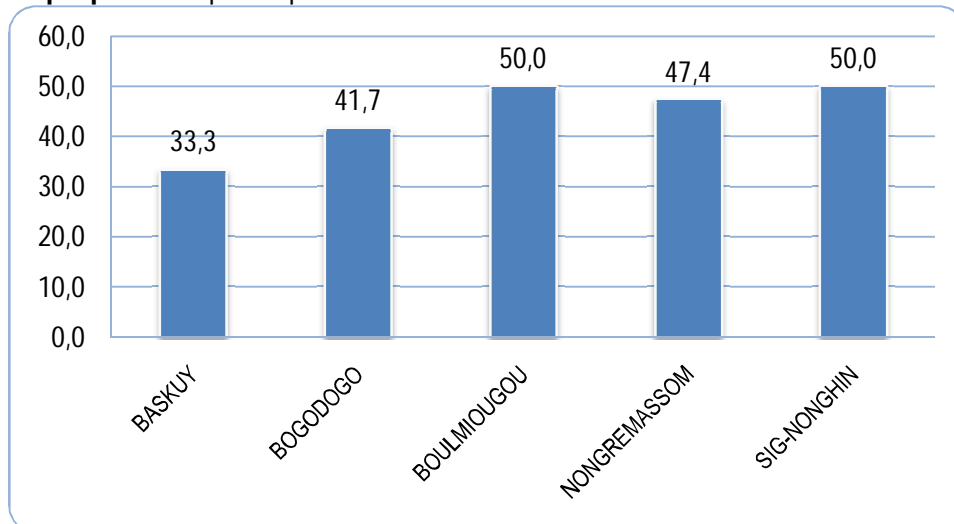


**Graphique 34 :** Répartition des établissements de santé fournissant des services de santé complets de l'enfant par statut



La proportion d'établissement de santé offrant des services de santé de l'enfant par district est de l'ordre de 50% pour les districts de Boulmiougou, Sig-Nonghin. Le District de Baskuy enregistre la plus faible proportion en termes d'offre des services de santé de l'enfant avec 33,3% de ces formations sanitaires suivi de Bogodogo avec 41,7%.

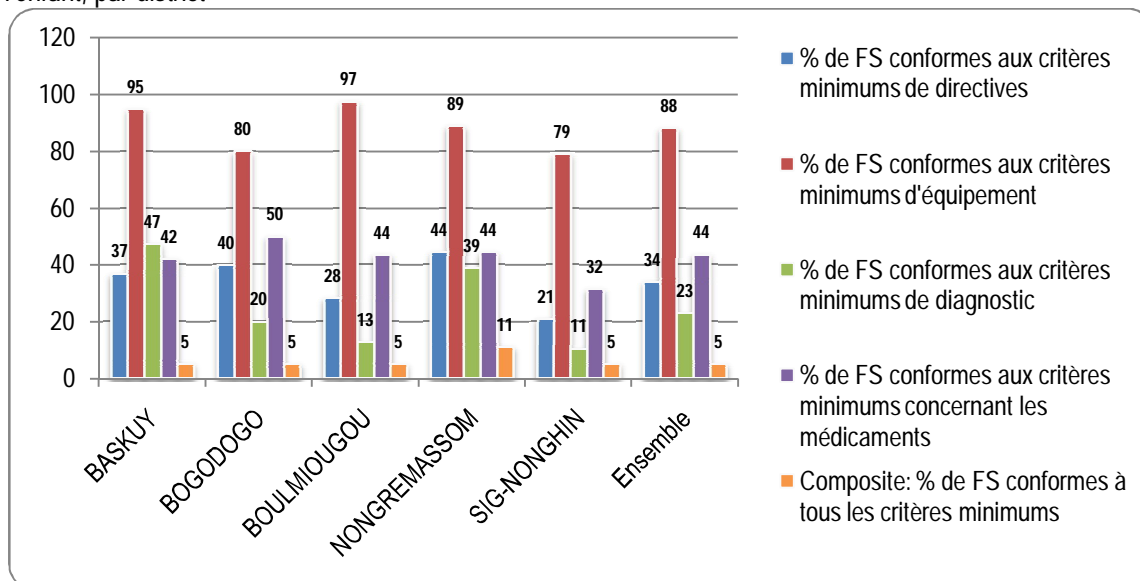
**Graphique 35:** Proportion par district des établissements de soins fournissant des services de santé de l'enfant.



88% des formations sanitaires offrant des services de santé de l'enfant disposent du minimum d'équipement, 44% disposent du minimum de médicaments, 34% ont le minimum en personnel et directives et 23% sont conformes au minimum en équipement de diagnostic.

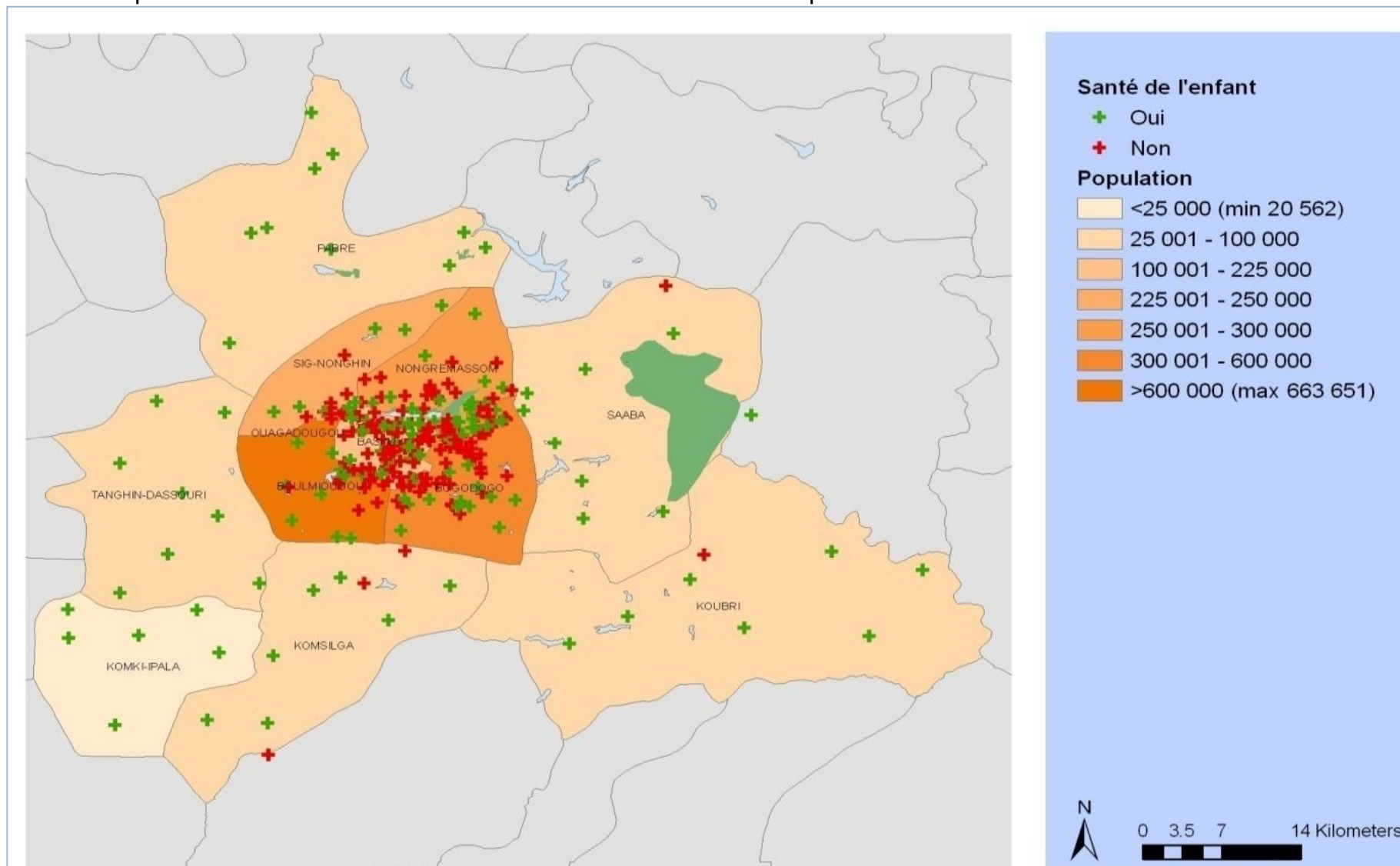
Seulement sept (7) établissements dont quatre (4) CMA, un (1) CM privé, un (1) CSPS et une (1) clinique satisfont à l'ensemble des critères minimums pour l'offre des services de santé de l'enfant dans la région du Centre. Cette faible proportion (5%) des formations sanitaires conformes à tous les critères minimums se justifie par la faible disponibilité de personnel, de capacité de diagnostic médical et de produits pharmaceutiques au niveau des formations sanitaires de 1<sup>er</sup> niveau. En effet, seulement 2,5% des CSPS disposent du minimum pour le diagnostic médical des enfants, 38,0% disposent du minimum de personnel et de directives et 57,0% satisfont aux critères minimums en médicaments.

**Graphique 36 :** Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimums des services de santé de l'enfant, par district





**Carte 5 : Répartition des établissements offrant des services de consultation pour les enfants**



### IV-3. Offre de services de soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB)

#### Définitions

Un établissement de santé offre des services de soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB) s'il offre les prestations suivantes:

- administration parentérale d'antibiotique;
- administration parentérale d'ocytocique;
- administration parentérale d'anticonvulsants aux femmes atteintes de (pré) éclampsie;
- extraction manuelle du placenta;
- extraction de rétention placentaire après l'accouchement.

Un établissement qui offre des SOUB est conforme aux critères minimums en personnel et en directives s'il dispose d'un personnel formé et des directives en SOUB ou en Soins obstétricaux d'urgence complémentaires (SOUC).

Un établissement qui offre des SOUB est conforme aux critères minimums en équipements s'il dispose :

- d'une ambulance ou autres services de transport d'urgence;
- de gants stériles ou non stériles;
- d'une table d'accouchement ;
- d'une source de lumière pour assurer la visibilité;
- des kits d'infusion pour solution intraveineuse.

Un établissement qui offre des SOUB est conforme aux critères minimums de disponibilité de médicament s'il dispose :

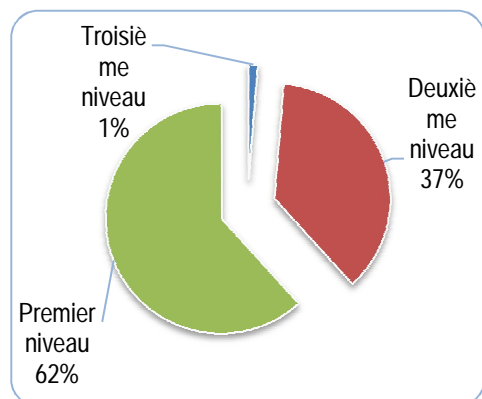
- du sulfate de magnésium pour la prévention et le traitement de crises liées à l'éclampsie;
- de l'ocytocique en injection pour être utilisé pendant les deuxièmes et troisièmes phases du travail et pour le traitement de l'hémorragie post-partum ou des pilules contraceptives;
- du diazépam injection;
- du sel ferreux + acide folique en comprimé.

L'offre des SOUB émane majoritairement des structures de premier niveau (62%), suivies par celles de deuxième niveau (37%). Ces structures relèvent en grande partie du public (59%) et du privé à but lucratif (24%). Au total, 81 établissements de santé réalisent des SOUB, soit 26,4%. On note que seulement 2 cliniques d'accouchement sur les 5 réalisent les SOUB. 30 structures de deuxième niveau (dont tous les CMA) offrent des SOUB, soit 45,5% des établissements de ce niveau.

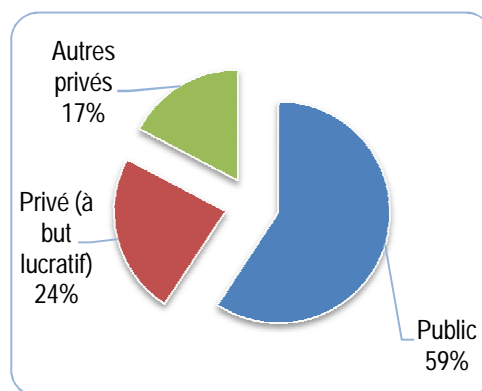
**Tableau 21** : Répartition des établissements offrant des services SOUB par le niveau de soins et le type d'établissement

Niveau de soins Type d'établissement	Effectif	Proportion
<b>Troisième niveau</b>	<b>1</b>	<b>50</b>
CHU	1	50
<b>Deuxième niveau</b>	<b>30</b>	<b>45,5</b>
CMA	7	100
CM	5	26,3
Clinique	12	36,4
Polyclinique	6	85,7
<b>Premier niveau</b>	<b>50</b>	<b>20,1</b>
CM	3	42,9
CSPS	44	48,9
Maternité isolée	1	50
Clinique d'accouchement	2	40
<b>Ensemble</b>	<b>81</b>	<b>26,4</b>

**Graphique 37** : Répartition des établissements offrant des services SOUB selon le niveau de soins

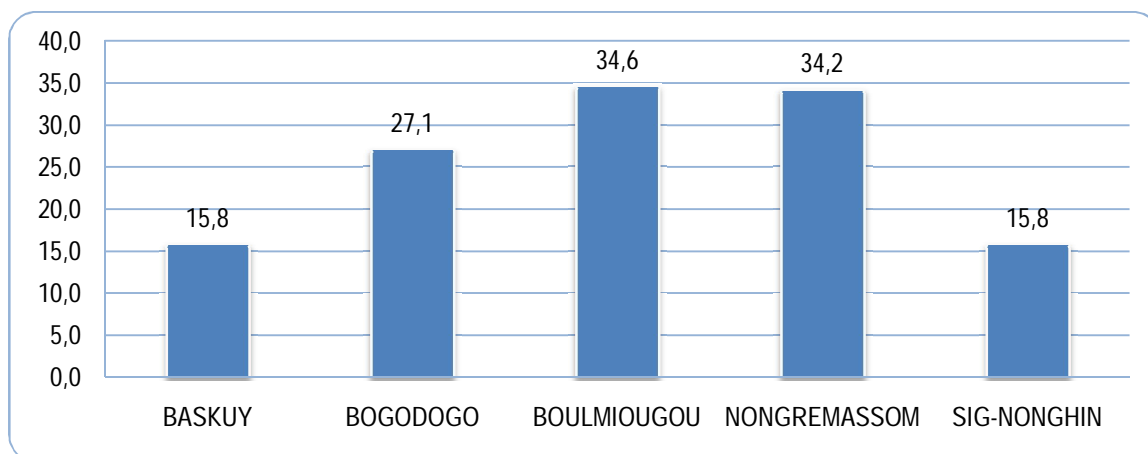


**Graphique 38** : Répartition des établissements offrant des services SOUB selon le statut de l'établissement



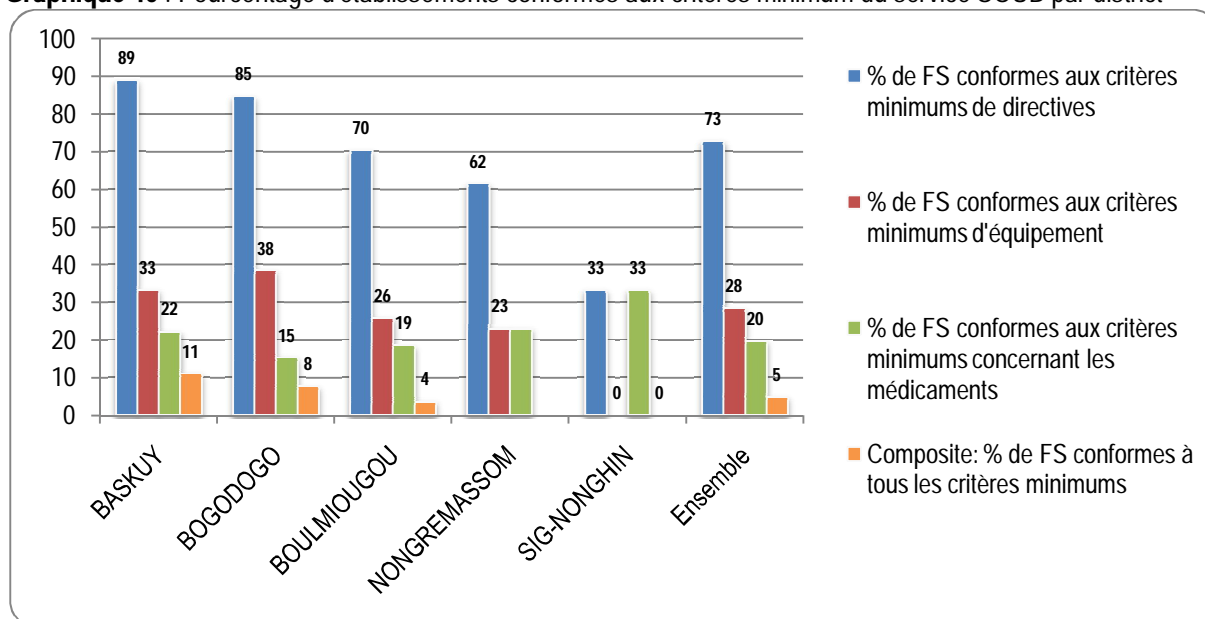
Les districts de Boulmiougou et de Nongremassom présentent les plus grandes proportions de formations sanitaires offrant des SOUB, avec plus du tiers de leurs formations sanitaires. Les districts de Baskuy et de Sig-Nonghin par contre ont les plus faibles proportions d'établissements offrant des SOUB (15,8%).

**Graphique 39** : Proportion par district des établissements de santé offrant le service SOUB par district

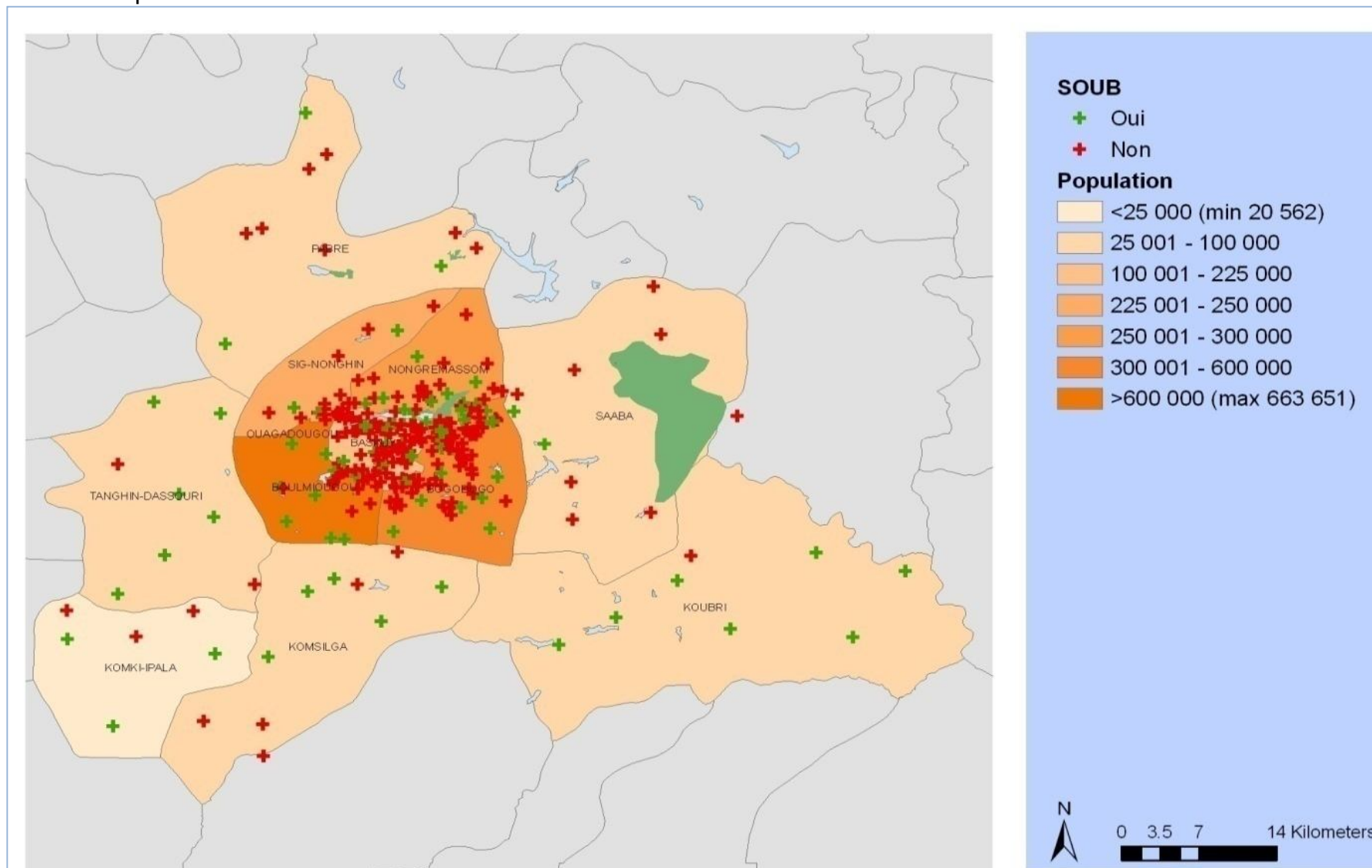


Parmi les 81 formations sanitaires réalisant des SOUB, 73% disposent du minimum en personnel et en directives. La majorité de ces formations sanitaires ne disposent pas d'équipements et de médicaments adéquats. Seulement 28% disposent du minimum d'équipement et 20% ont le minimum de médicament pour prendre en charge les SOUB. Seulement 4 établissements de santé dont 2 CM privés et 2 polycliniques remplissent l'ensemble des critères minimums.

**Graphique 40** : Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimum du service SOUB par district



**Carte 6 : Répartition des établissements offrant des services de SOUB**



#### **IV-4. Offre de soins obstétricaux d'urgence complémentaires (SOUC).**

##### Définitions

Un établissement de santé offre des Soins obstétricaux d'urgence complémentaire (SOUC) s'il offre les services ci-dessous:

- l'administration parentérale d'antibiotique ;
- l'administration parentérale d'ocytocique ;
- l'administration parentérale d'anticonvulsants aux femmes atteintes de (pré) éclampsie ;
- l'extraction manuelle du placenta ;
- l'extraction de rétention placentaire après l'accouchement ;
- la césarienne.

Un établissement qui offre des SOUC est conforme aux critères minimums en personnel et en directives s'il dispose d'un personnel formé et des directives en SOUC.

Un établissement qui offre des SOUC est conforme aux critères minimums en équipements s'il dispose :

- de bouteille ou ballon d'oxygène ;
- de pompe à succion ;
- d'un service de transfusion sanguine ;
- d'un service de césarienne ;
- d'un service de dilatation et de curetage ;
- d'un service de gynéco-obstétrique.

Un établissement qui offre des SOUC est conforme aux critères minimums de disponibilité de médicaments s'il dispose :

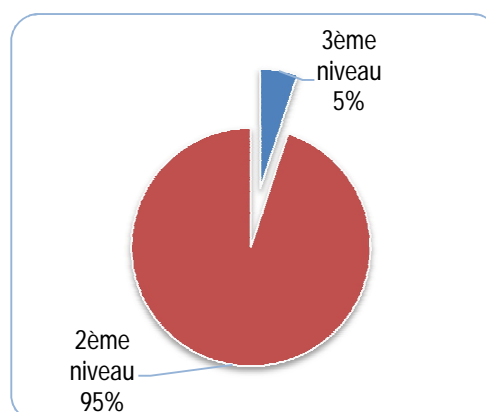
- du sulfate de magnésium pour la prévention et le traitement de crises liées à l'éclampsie ;
- de l'ocytocique en injection pour être utilisée pendant les deuxièmes et troisièmes phases du travail et pour le traitement de l'hémorragie post-partum ou des pilules contraceptives ;
- du diazépam injection ;
- du sel ferreux + acide folique en comprimé.

Les résultats révèlent que l'offre de services de SOUC est faible dans la région du Centre. En effet, seulement 20 structures dont une du troisième niveau et 19 du deuxième niveau offrent des SOUC. La répartition par statut montre que l'offre de services SOUC concerne majoritairement les structures du privé à but lucratif (60%).

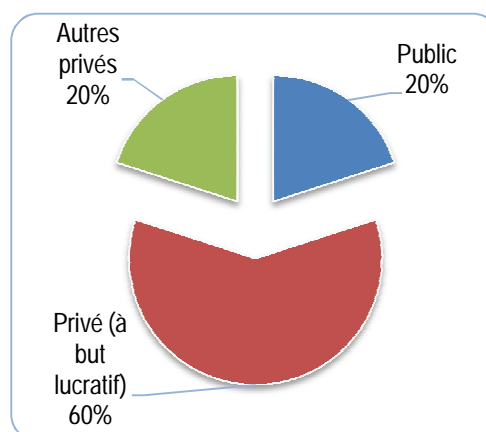
**Tableau 22** : Répartition des établissements offrant des services de SOUC par le niveau et le type

	Effectif	Proportion
<b>Troisième niveau</b>	<b>1</b>	<b>50</b>
CHU	1	50
<b>Deuxième niveau</b>	<b>19</b>	<b>28,8</b>
CMA	7	100
Clinique	7	21,2
Polyclinique	5	71,4
<b>Ensemble</b>	<b>20</b>	<b>6,5</b>

**Graphique 41** : Répartition des établissements de santé par niveau de soins offrant des SOUC

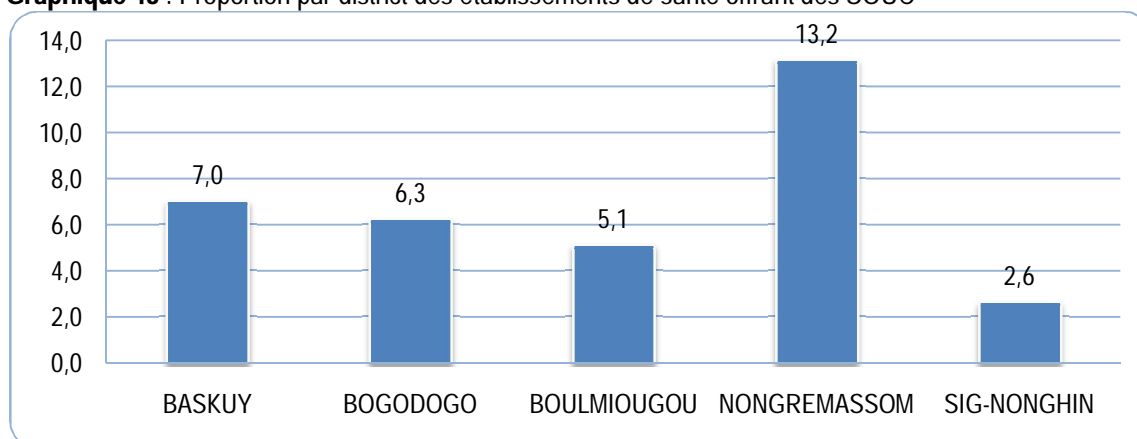


**Graphique 42** : Répartition des établissements de santé par statut offrant des SOUC



Le district de Nongremassom a la plus forte proportion (13,2%) d'établissements de santé offrant des SOUC. Les autres districts présentent des proportions comprises entre 2,6% pour le district de Sig-nonghin et 7% pour le district de Baskuy.

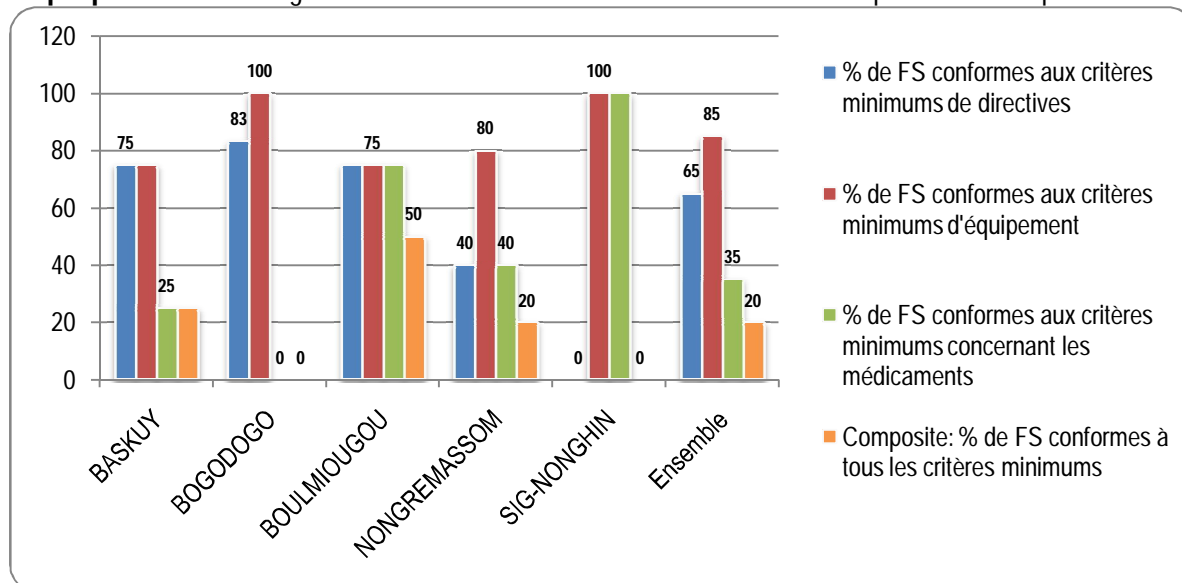
**Graphique 43** : Proportion par district des établissements de santé offrant des SOUC



Dans l'ensemble des structures qui offrent des SOUC, 85% disposent du minimum d'équipement et 65% disposent du minimum de personnels et de directives. Cependant, la disponibilité du minimum en médicament pour assurer le service est faible ; seulement 35% des formations sanitaires. Cela se comprend étant donné que les structures du privé n'ont en général pas de médicaments en stock. Nongremassom et Bogodogo qui disposent de plus de 50% des formations sanitaires offrant des SOUC présentent de faibles proportions d'établissements disposant du minimum de médicaments.

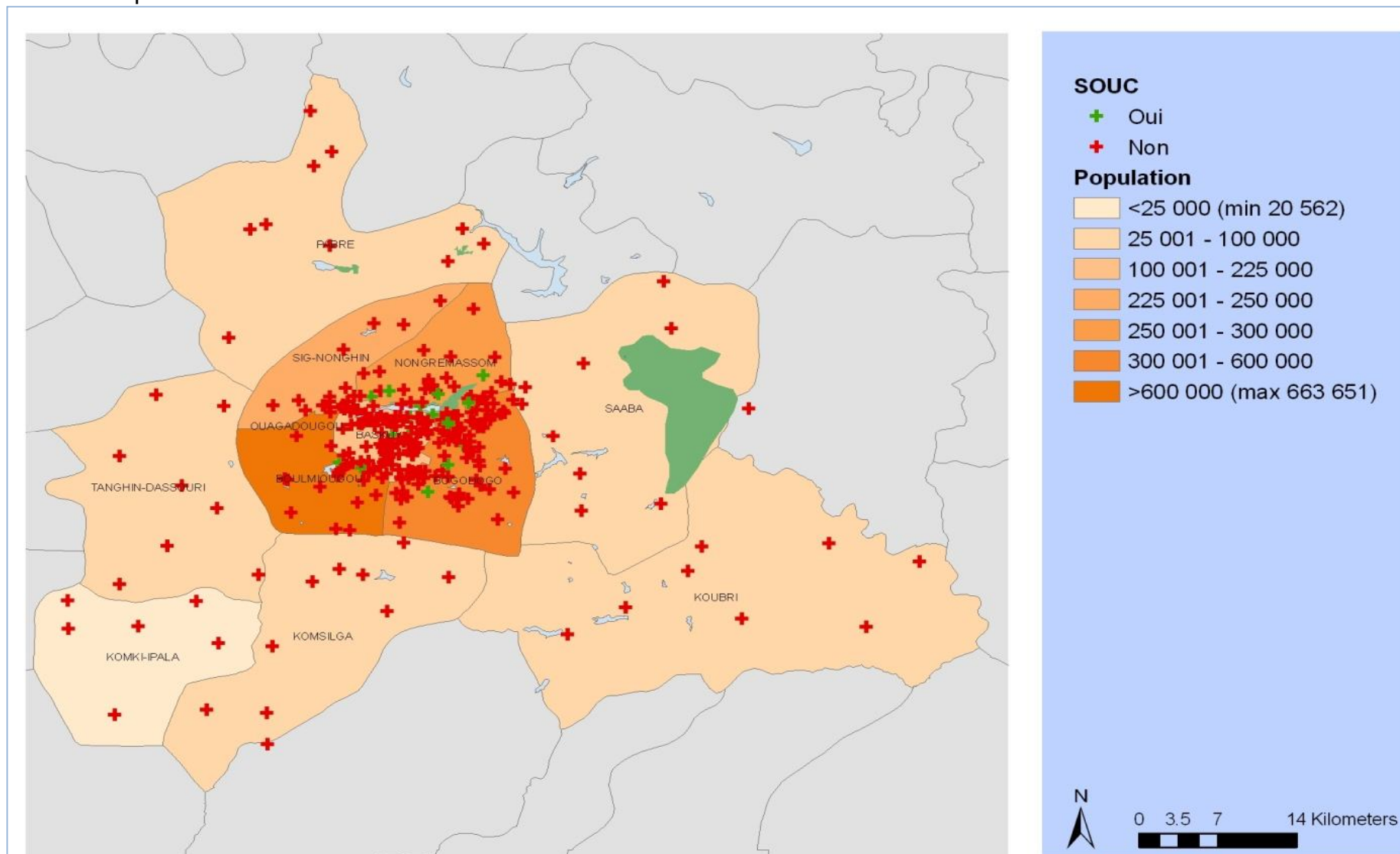
Sur l'ensemble des 20 établissements de santé offrant des SOUC, seuls 4 respectent tous les critères minimums. Il s'agit de 2 polycliniques, 1 clinique et 1 CMA.

**Graphique 44** : Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimums pour les SOUC par district





**Carte 7 : Répartition des établissements de santé offrant des services de SOUC**



## IV-5. Services de lutte contre le paludisme

Un établissement qui offre des traitements de paludisme est conforme aux critères minimums en personnel et en directives s'il dispose d'un personnel formé et des directives en diagnostic et traitement du paludisme.

Un établissement qui offre des services contre le paludisme est conforme aux critères minimums de médicaments s'il dispose :

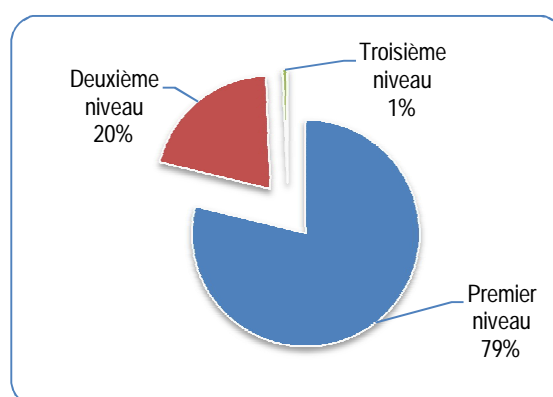
- du coartem ou de l'artémisinine orale ;
- d'autres antipaludéens.

L'offre de services contre le paludisme est assez satisfaisante car l'on dénombre au total 297 formations sanitaires offrant ces services. Elle concerne l'ensemble des structures du troisième niveau, 92,4% des structures du deuxième niveau et la plupart des structures du premier niveau.

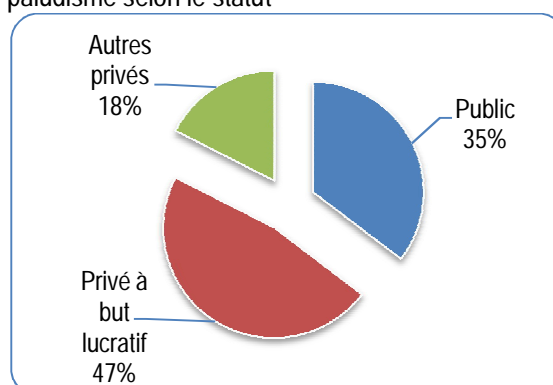
**Tableau 23** : Effectifs des établissements de santé offrant des services de lutte contre le paludisme par le niveau de soins et le type

Niveau de soins Type d'établissement	Effectif	Proportion
<b>Troisième niveau</b>	<b>2</b>	<b>100</b>
CHU	2	100
<b>Deuxième niveau</b>	<b>61</b>	<b>92,4</b>
CMA	7	100
CM	19	100
Clinique	28	84,8
Polyclinique	7	100
<b>Premier niveau</b>	<b>234</b>	<b>94</b>
CM	7	100
CSPS	90	100
Maternité isolée	2	100
Dispensaire isolé	20	100
Cabinet médical	16	100
Cabinet de soins infirmiers	87	95,6
Clinique d'accouchement	5	100
Autres	7	87,5
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>93,6</b>

**Graphique 45** : Proportion des établissements de santé offrant des services de lutte contre le paludisme selon le niveau de soins

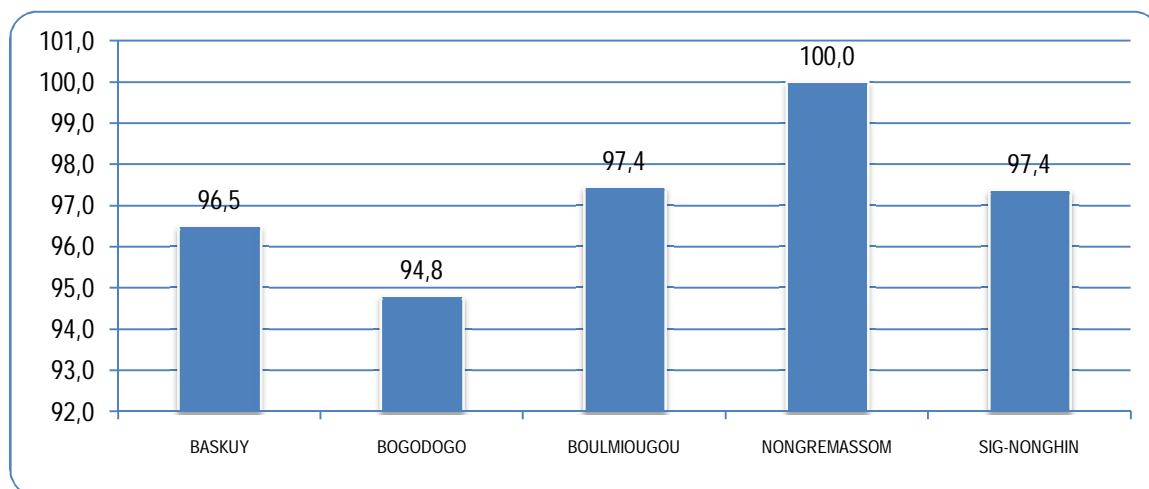


**Graphique 46** : Proportion des établissements de santé offrant des services de lutte contre le paludisme selon le statut



Au niveau des districts, on observe une bonne représentativité des structures offrant des services de lutte contre le paludisme. Elles constituent une proportion allant de 95% dans le district de Bogodogo à 100% dans le district de Nongremassom.

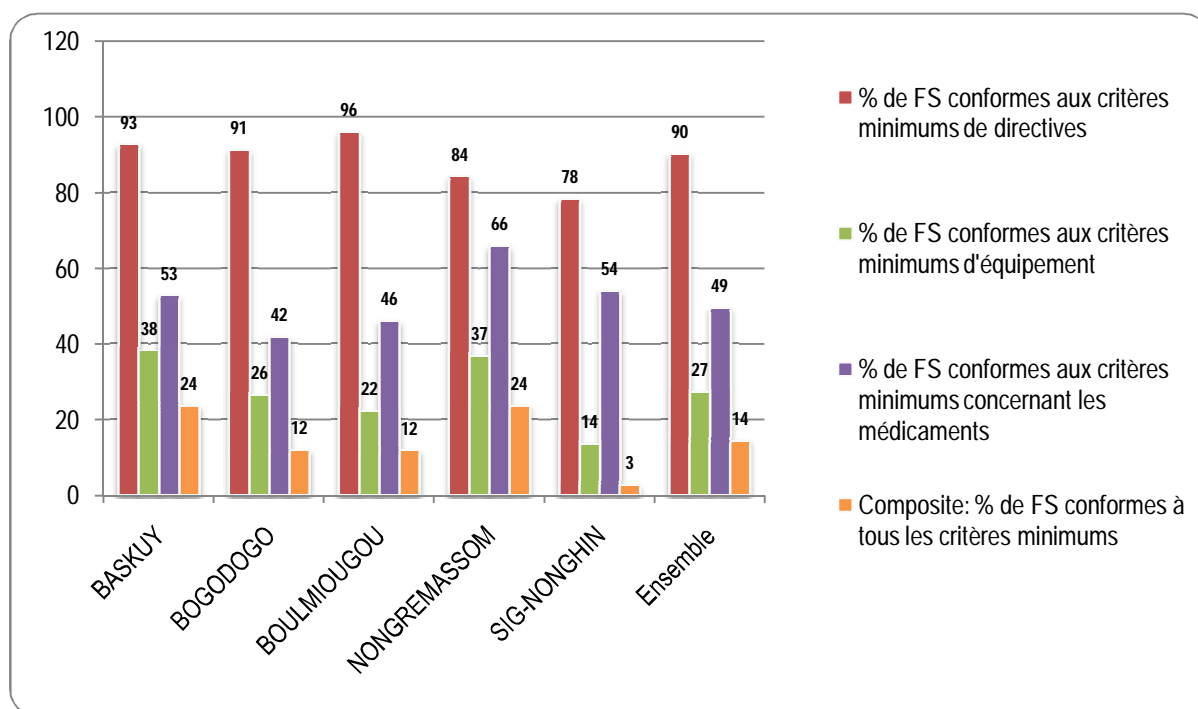
**Graphique 47** : Proportion des établissements de santé par district offrant le service de lutte contre le paludisme



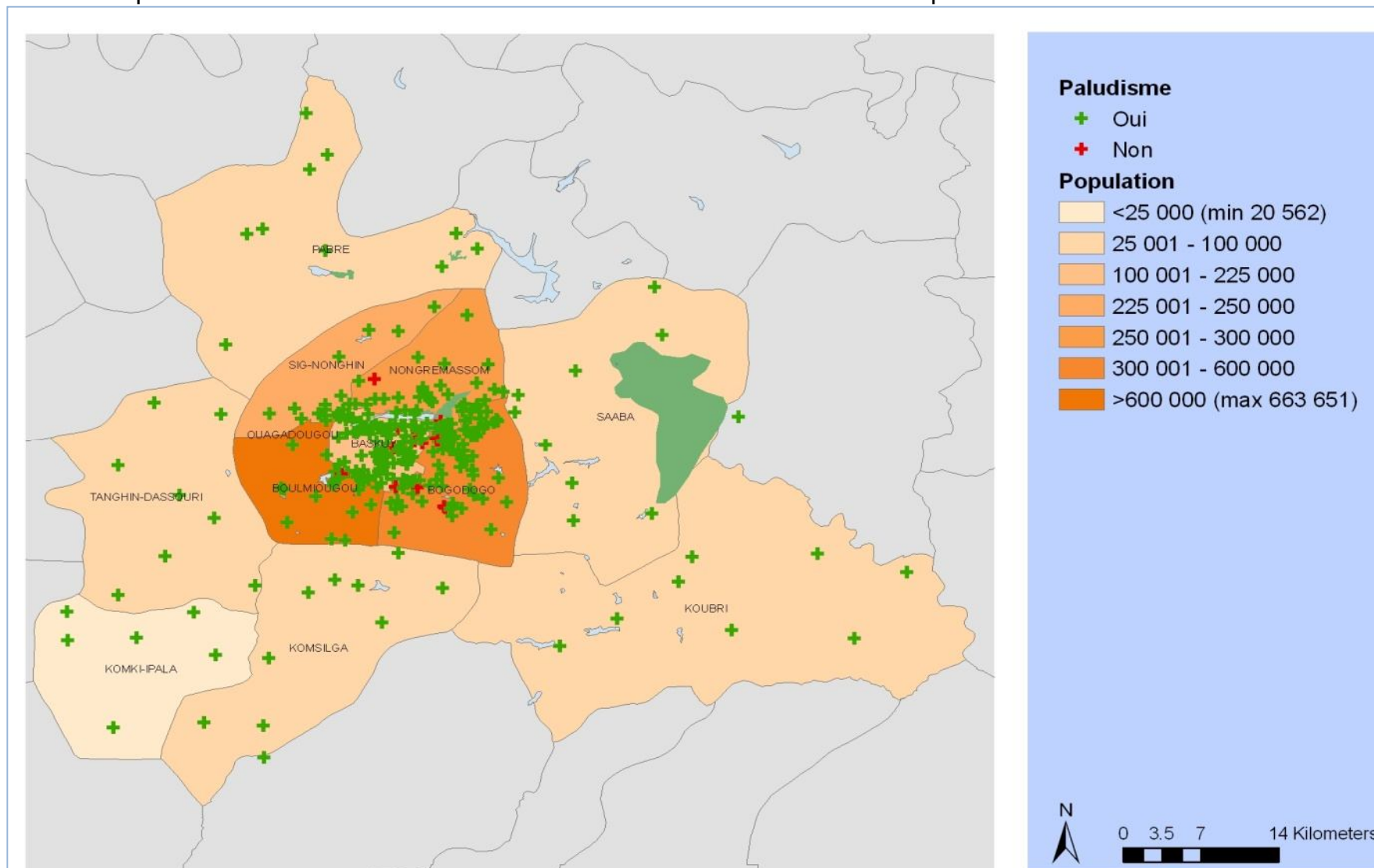
La disponibilité du personnel et directives est satisfaisante dans l'ensemble des formations sanitaires offrant des services de lutte contre le paludisme. En effet, 90% des formations sanitaires offrant ce service disposent du minimum en personnel et directives. Cependant des difficultés résident dans la disponibilité en minimum d'équipements et de médicaments dans les formations sanitaires. Il ressort que seulement 49% des formations sanitaires offrant des services de lutte contre le paludisme disposent du minimum en médicaments anti-paludéens et 27% disposent du minimum en équipements pour le test du paludisme.

Sur les 297 formations sanitaires offrant des services de lutte contre le paludisme, seulement 14,5% des établissements de santé sont conformes à tous les critères minimums. C'est principalement l'absence d'équipements pour le test du paludisme dans les CSPS et cabinets de soins infirmiers qui fait diminuer la proportion des établissements satisfaisant à l'ensemble des critères minimums.

**Graphique 48** : Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimums des services de paludisme par district



**Carte 8 : Répartition des établissements de santé offrant des services de traitement du paludisme**



#### IV-6. Services de lutte contre le VIH/Sida

Un établissement de santé offre des services de lutte contre le VIH/Sida s'il satisfait aux deux critères suivants :

- faire le conseil dépistage sur le VIH;
- réaliser la thérapie antirétrovirale.

Un établissement qui offre des services de lutte contre le VIH/Sida est conforme aux critères minimums en équipements pour assurer les services s'il dispose d'un kit d'infusion pour solution intraveineuse.

Un établissement qui offre des services de lutte contre le VIH/Sida est conforme aux critères minimums de diagnostic s'il dispose en plus des équipements pour le test rapide du VIH ou un lecteur/scanner ELISA avec éléments du test, ou le test Western Blot pour le VIH, ou encore a la possibilité d'effectuer le test VIH ailleurs.

Un établissement qui offre des services de lutte contre le VIH/Sida est conforme aux critères minimums en médicaments si :

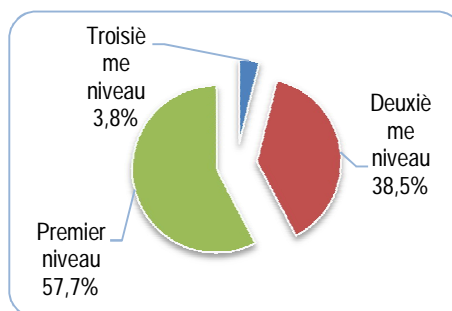
- il dispose des médicaments suivants: du stavudine(d4T) 30, du stavudine(d4T) 40, du lamivudine(3TC) 150, ou avoir du lamivudine(3TC) 300, du nevirapine(NVP), du lamivudine + stavudine 30 (3TC+dT4),  
ou
- il dispose du lamivudine + stavudine 40 (3TC+dT4) et du lamivudine + nevirapine + stavudine 30 (3TC+NVP+dT4), ou
- il dispose du lamivudine + nevirapine + stavudine 40 (3TC+NVP+dT4), du zidovudine (ZDV) et de l'efavirenz (EFV) 200 ou encore
- il dispose de l'efavirenz (EFV) 600, du tenofovir(TDF), du tenofovir + lamivudine(TDF+3TC), du tenofovir + emtricitabine(TDF+FTC), du tenofovir + emtricitabine + efavirenz (TDF+FTC+EFV) et du tenofovir + lamivudine + nevirapine(TDF+3TC+EFV).

L'offre de prestation contre le VIH/Sida est relativement faible dans la région du Centre. En effet, seulement 52 formations sanitaires offrent ces services. Parmi ces formations sanitaires, on enregistre toutes les structures du troisième niveau, 30% des structures du deuxième niveau et seulement 12% des structures du premier niveau. Par ailleurs, on constate que ces services sont majoritairement fournis par les établissements publics (51,9%) suivis par les établissements privés à but lucratif (30,8%) et des autres établissements privés (17,3%).

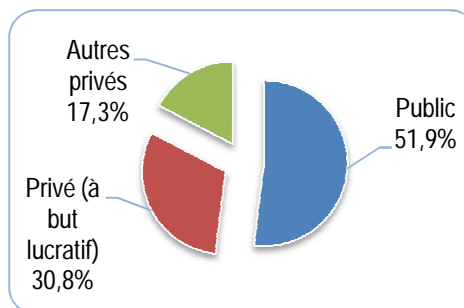
**Tableau 24 :** Répartition des établissements de santé offrant des prestations de lutte contre le VIH/Sida par niveau de soins

Niveau de soins Type d'établissement	Effectif	Proportion
<b>Troisième niveau</b>	<b>2</b>	<b>100</b>
CHU	2	100
<b>Deuxième niveau</b>	<b>20</b>	<b>30,3</b>
CMA	4	57,1
CM	4	21,1
Clinique	9	27,1
Polyclinique	3	42,9
<b>Premier niveau</b>	<b>30</b>	<b>12</b>
CM	2	28,6
CSPS	21	23,3
Cabinet médical	5	31,3
Autres	2	25
<b>Ensemble</b>	<b>52</b>	<b>16,9</b>

**Graphique 49 :** Répartition des établissements de santé offrant des prestations de lutte contre le VIH/Sida par niveau

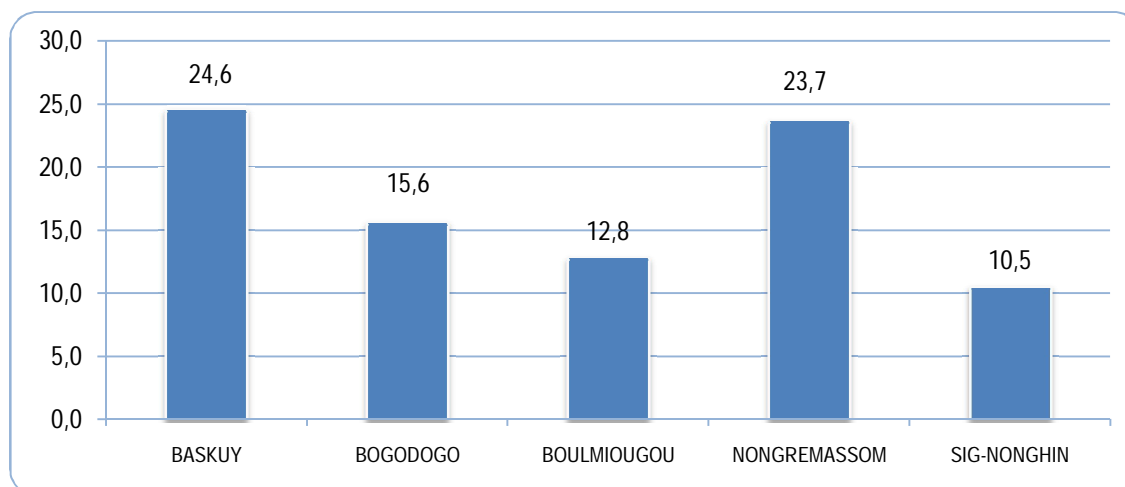


**Graphique 50 :** Répartition des établissements de santé offrant des prestations de lutte contre le VIH/Sida par statut



Les districts qui enregistrent le plus d'établissements de santé offrant des services de lutte contre le VIH/Sida sont ceux de Baskuy (24,6%) et de Nongremassom (23,7%). Les autres districts sont relativement moins dotés dans ce domaine, soit 10,5% pour le district de Sig-nonghin et 15,6 % pour le district de Bogodogo.

**Graphique 51 :** Proportion des établissements de santé par district offrant le service de lutte contre le VIH/Sida



Dans l'ensemble des structures offrant des prestations contre le VIH/Sida, plus de la moitié est conforme aux critères minimums de directives et personnels (64%), en équipement (79%) et en diagnostic (67%). Cependant, on note une faible proportion d'établissements de santé conformes aux critères minimums en médicaments (17%).

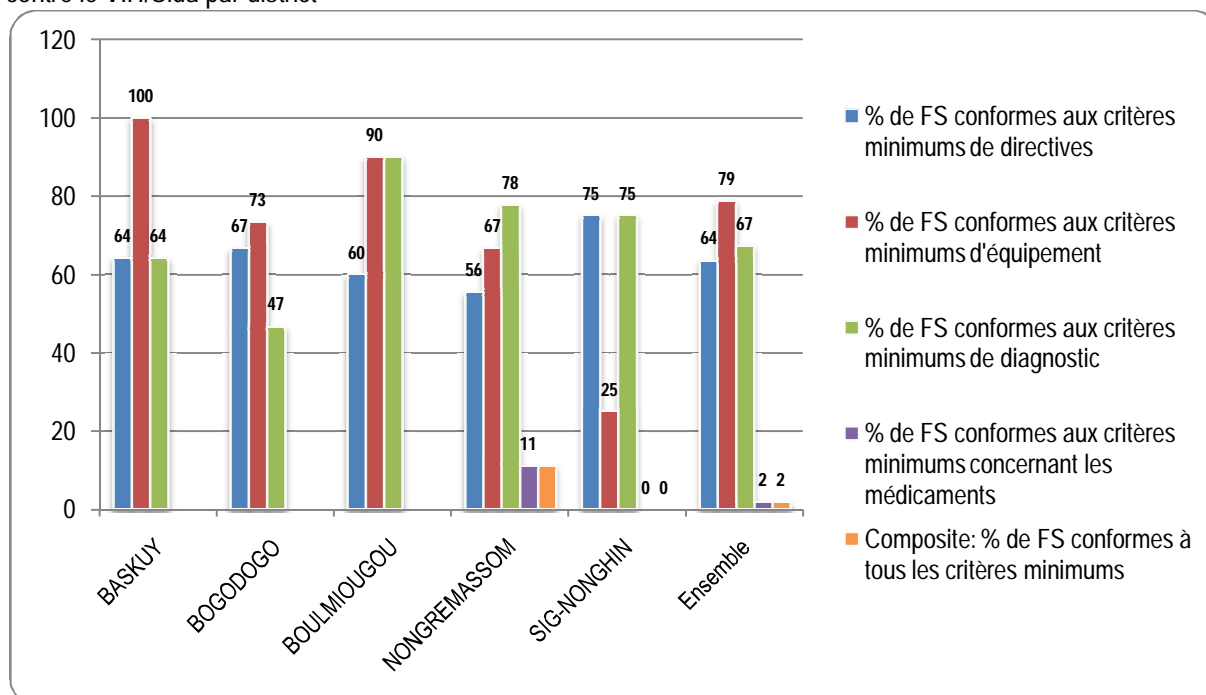
La plupart des structures de santé des différents districts respectent les critères minimums en ce qui concerne l'équipement. Toutefois dans le district de Baskuy, toutes les structures respectent ce critère.

S'agissant du critère sur le personnel et les directives, à l'exception du district de Nongremassom où la proportion d'établissements conformes à ces critères minimums est de 56%, les autres districts ont des proportions d'au moins 60% : 64% pour Baskuy, 67% pour Bogodogo, 75% pour Sig-Nonghin.

Par contre, la disponibilité des médicaments est faible dans les formations sanitaires. Le mieux doté en la matière est celui de Baskuy pour seulement 24,6% de ces établissements offrant des prestations contre le VIH/Sida.

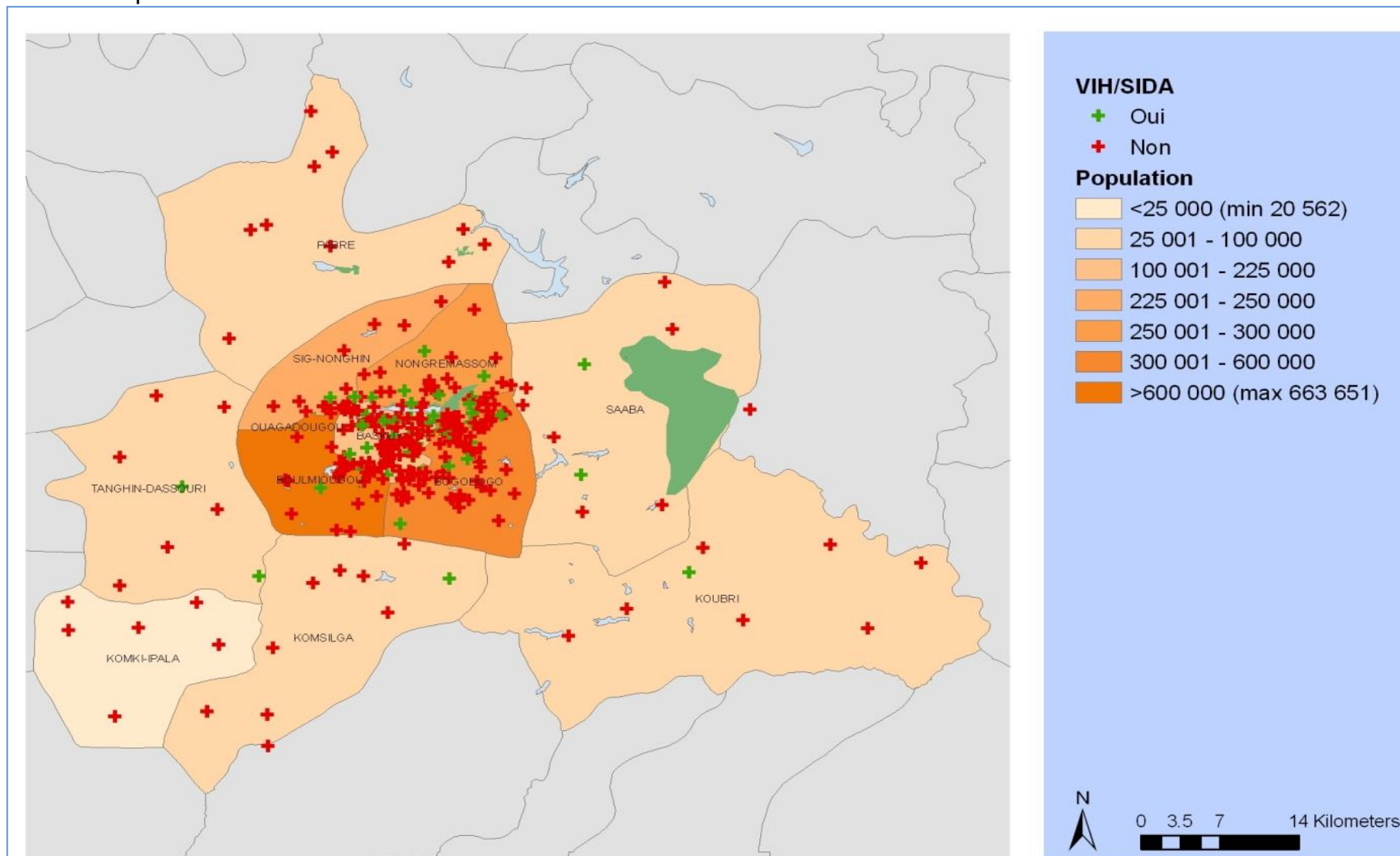
Seulement 1 CMA est conforme à tous les critères minimums pour les prestations contre le VIH/Sida, il est localisé dans le district de Nongremassom.

**Graphique 52 :** Pourcentage d'établissements conformes aux critères minimums d'offre de services de lutte contre le VIH/Sida par district





**Carte 9 : Répartition des établissements offrant des services de lutte contre le VIH/Sida**



#### IV-7. Services de lutte contre la tuberculose

Un établissement de santé offre des services de lutte contre la tuberculose s'il effectue le traitement de la tuberculose avec les médicaments de première ou deuxième ligne.

Un établissement qui offre des services de lutte contre la tuberculose est conforme aux critères minimums en personnel et en directives s'il dispose d'un personnel formé et des directives dans le traitement et le diagnostic (test ou prélèvement de crachat) de la tuberculose.

Un établissement qui offre des services de lutte contre la tuberculose est conforme aux critères minimums de diagnostic s'il réalise le test de crachat pour la tuberculose (AFB ou ZIEHL NIELSEN test avec colorant).

Un établissement qui offre des services de lutte contre la tuberculose est conforme aux critères minimums en médicaments s'il dispose :

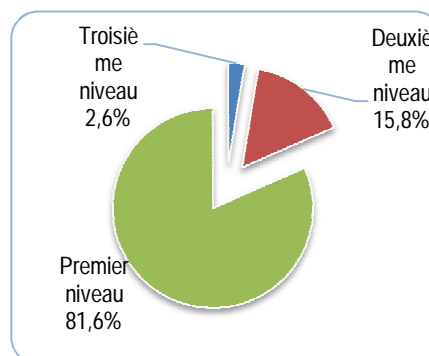
- de l'isoniazide sous forme oral 100mg ou 300mg ;
- de l'ethambutol sous forme orale 100mg ou 400mg;
- du pyrazinamide sous forme orale 150mg ou 400mg;
- de la rifampicine sous forme orale 150mg ou 300mg;
- de l'isoniazide + rifampicine 60+30mg ou 60+60mg ou 150+75mg ou 150+150mg, de l'isoniazide + ethambutol(EH) ;
- de l'isoniazide + rifampicine + pyrazinamide(RHZ, Rifater) ;
- de l'isoniazide + rifampicine + pyrazinamide + ethambutol.

Seulement 38 structures offrent des services de lutte contre la tuberculose. On y compte 31 établissements du premier niveau (dont 26 CSPS), 6 du deuxième niveau et 1 du troisième niveau. La grande majorité (90%) de ces établissements est du public.

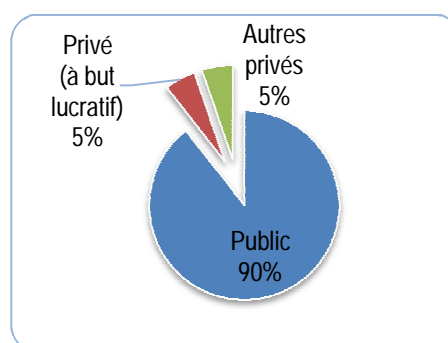
**Tableau 25 :** Répartition des établissements de santé offrant des services de lutte contre la tuberculose par niveau de soins et par type de structure

	Effectif	Proportion
<b>Troisième niveau</b>	<b>1</b>	<b>50</b>
CHU	1	50
<b>Deuxième niveau</b>	<b>6</b>	<b>9,1</b>
CMA	4	57,1
Clinique	1	3
Polyclinique	1	14,3
<b>Premier niveau</b>	<b>31</b>	<b>12,4</b>
CM	2	28,6
CSPS	26	28,9
Dispensaire isolé	3	15
<b>Ensemble</b>	<b>38</b>	<b>12,4</b>

**Graphique 53 :** Proportion des établissements de santé offrant des services de lutte contre la tuberculose par niveau de soins

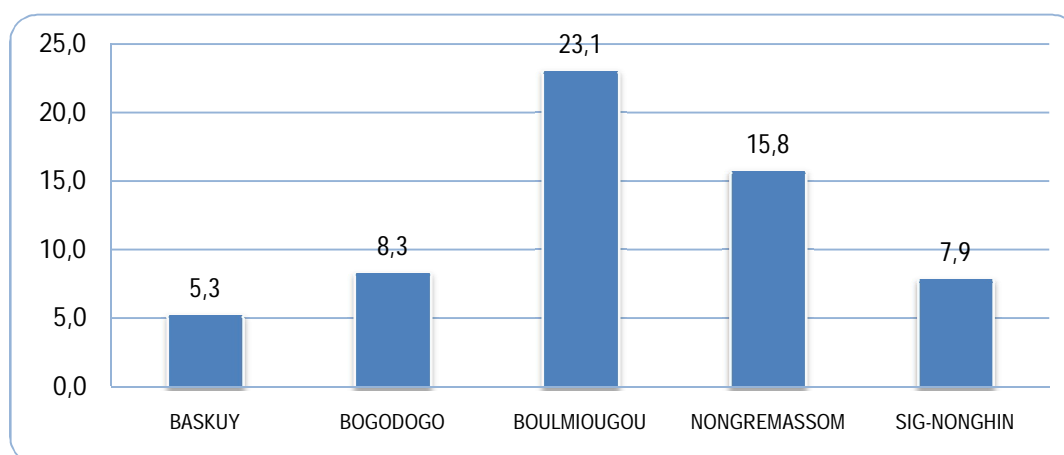


**Graphique 54 :** Proportion des établissements de santé offrant des services de lutte contre la tuberculose par statut



La majorité des établissements de santé offrant des services de lutte contre la tuberculose est concentrée dans les districts de Boulmiougou (23,1%) et de Nongremassom (15,8%). Les autres districts enregistrent des proportions inférieures à 10%.

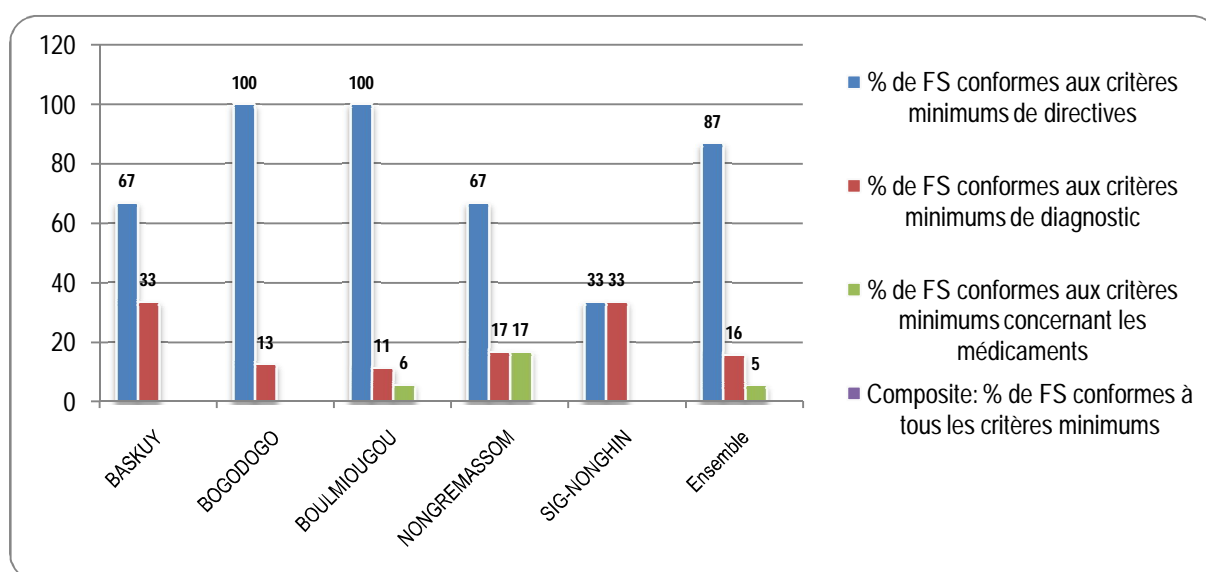
**Graphique 55 :** Proportion d'établissements de santé offrant des services de lutte contre la tuberculose par district



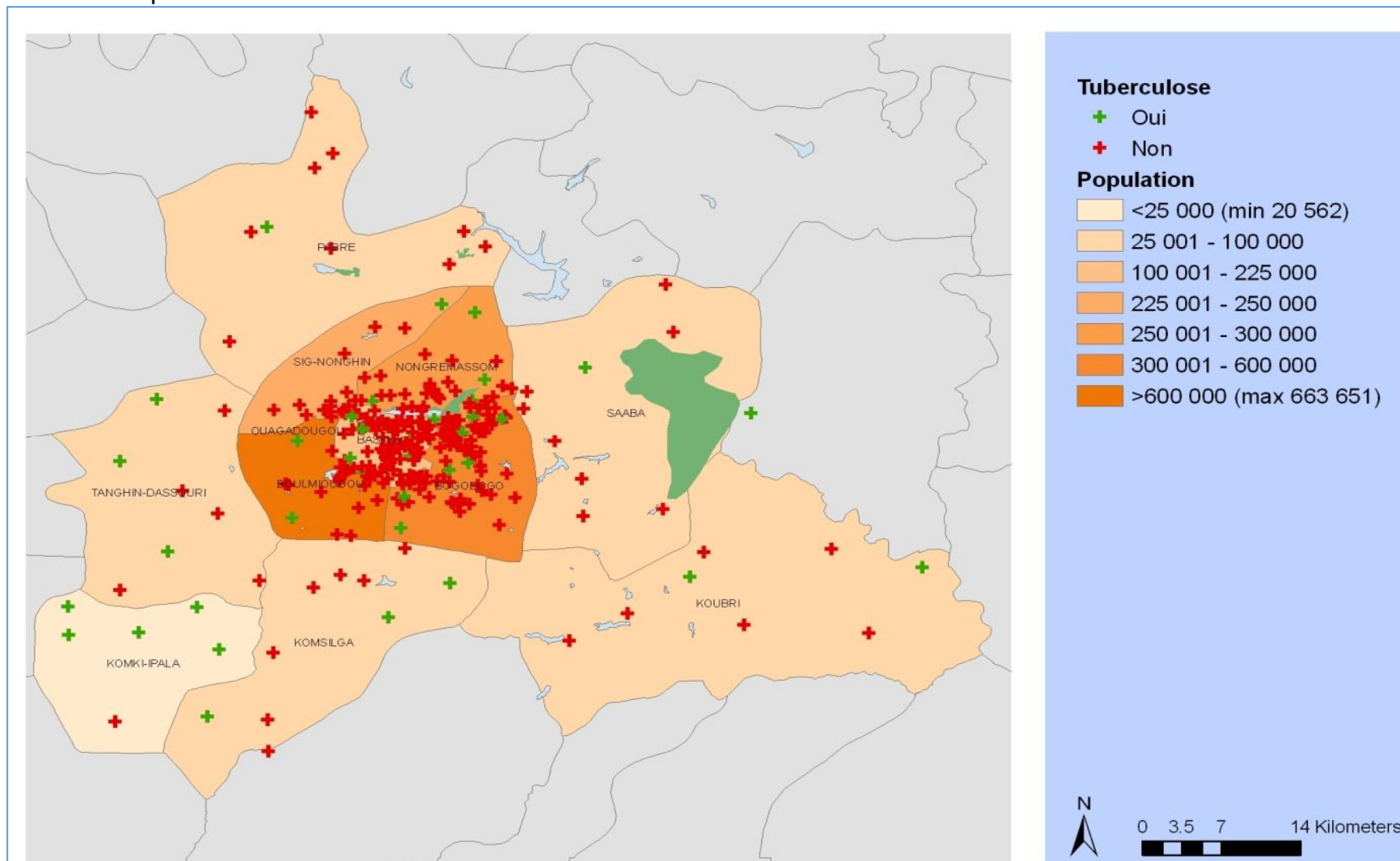
Les critères minimums en personnels et en directives sont satisfaits dans la majorité des établissements offrant des services de lutte contre la tuberculose (87%). Par contre, la disponibilité de médicaments et la capacité de diagnostic sont faibles. En effet, il ressort que seulement 16% des formations sanitaires offrant des services de lutte contre la tuberculose disposent du minimum pour le diagnostic et 5% disposent du minimum en médicaments.

Aucune formation sanitaire dans la région du Centre n'est conforme à l'ensemble des critères minimums pour l'offre des services de lutte contre la tuberculose.

**Graphique 56** : Pourcentage des établissements de santé par district conformes aux critères minimums des services de lutte contre la tuberculose



**Carte 10 : Répartition des établissements offrant des services de lutte contre la tuberculose**



## V. PERSONNEL DISPONIBLE DANS LES STRUCTURES DE SOINS

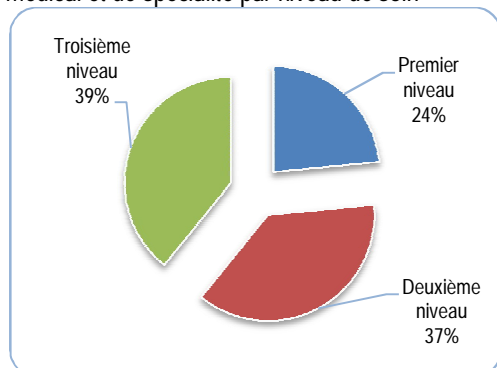
### V-1. MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES A TEMPS PLEIN

- 503 médecins généralistes et spécialistes dont 23% de médecins généralistes
- Plus du tiers des médecins généralistes et spécialistes travaillent à temps plein dans le CHU Yalgado Ouédraogo

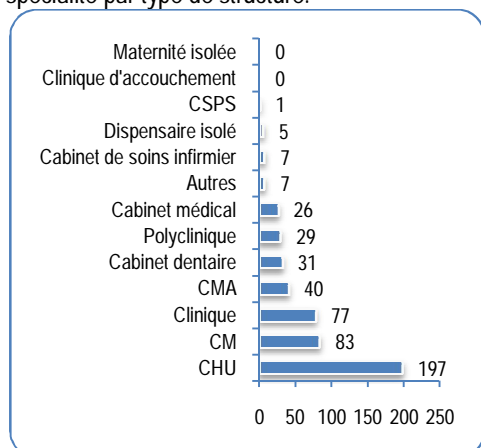
Les médecins généralistes et spécialistes disponibles à temps plein sont au nombre de 503. Parmi cette catégorie de personnel, les médecins généralistes sont les plus nombreux et représentent près de 23%. La répartition selon le statut de l'établissement révèle que le secteur privé (à but lucratif) emploie 149 agents (30%) contre 250 agents pour le public (54%). Les deux hôpitaux emploient 197 médecins dont 175 pour le CHU Yalgado Ouédraogo.

Les médecins spécialistes les plus rares (au plus 5 agents) sont les nutritionnistes (3), les médecins spécialistes en santé publique (3), les endocrinologues (1), et les neurologues (5). Les plus nombreux sont les pédiatres au nombre de 31 et les gynéco-obstétriciens au nombre de 47. Dans l'ensemble, l'on observe une proportion élevée de médecins dans les structures de premier niveau de soins. Cette importance de la proportion des médecins dans les structures de premier niveau s'explique par leur présence dans les cabinets dentaires, les cabinets médicaux et les CM privés classés dans le groupe des établissements de premier niveau de soins.

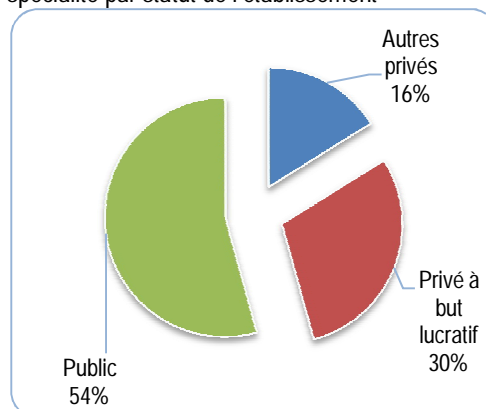
**Graphique 57** : Répartition du personnel de diagnostic médical et de spécialité par niveau de soin



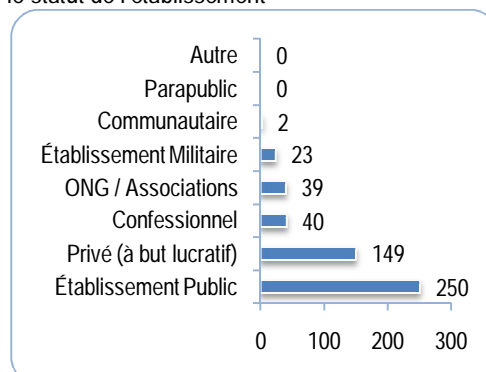
**Graphique 58** : Répartition du personnel médical et de spécialité par type de structure.



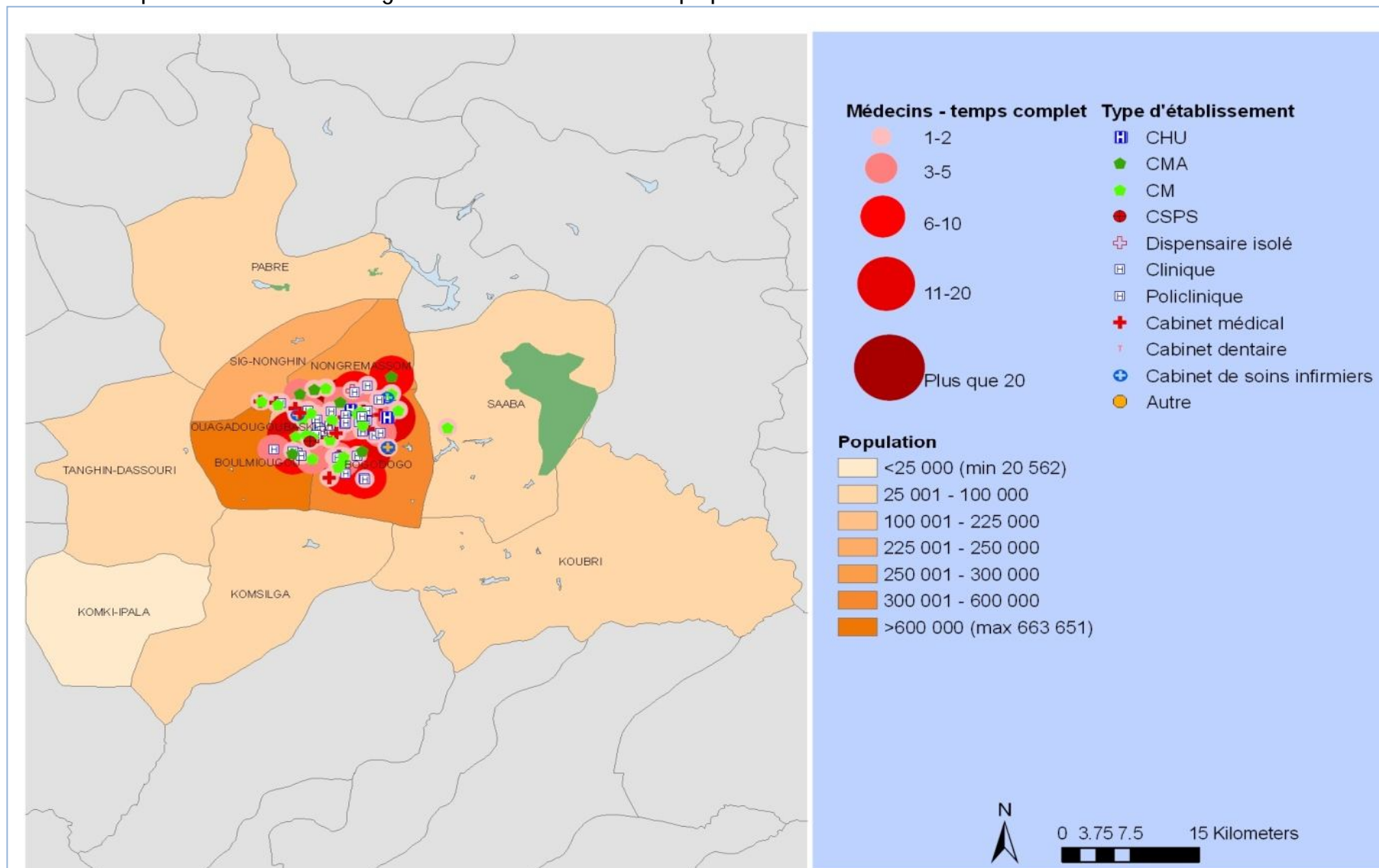
**Graphique 59** : Répartition du personnel médical et de spécialité par statut de l'établissement



**Graphique 60** : Répartition du personnel médical selon le statut de l'établissement



**Carte 11:** Répartition des médecins généralistes travaillant à temps plein dans les établissements de santé





## V-2. EMPLOIS DE SOINS INFIRMIERS ET OBSTETRIKAUX

- *L'effectif total du personnel des emplois de soins infirmiers et obstétricaux est de 2 884 personnes, dont 25% d'infirmiers diplômés d'Etat*
- *34,8% du personnel de soins infirmiers et obstétricaux sont dans les CSPS et 20,3% dans les CHU.*
- *69,9% du personnel de soins infirmiers et obstétricaux relèvent du public et 13,8% du privé à but lucratif.*

Le personnel concerné par ces emplois comprend les sages-femmes et maïeuticiens d'Etat, les infirmiers diplômés d'Etat, les infirmiers brevetés, les attachés de santé, les accoucheuses auxiliaires et les agents itinérants de santé.

L'effectif associé aux emplois de soins infirmiers et obstétricaux travaillant à temps plein est de 2884 agents. Les plus nombreux dans cette catégorie sont les infirmiers diplômés d'Etat dont l'effectif s'estime à 704 soit 25% du total. Les moins nombreux sont les agents itinérants de santé qui ne représentent que 239 agents soit 8% du total.

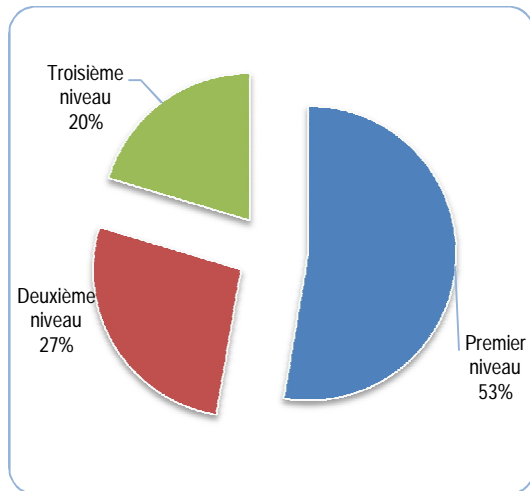
Dans l'ensemble, il apparaît que plus de la moitié (53%) de ces agents de santé relèvent des structures de santé de premier niveau, 27% du deuxième niveau et 20% du troisième niveau.

Conformément aux spécificités des établissements, on constate que le personnel médical est plus important dans les structures du troisième niveau, tandis que c'est le personnel des emplois de soins infirmiers et obstétricaux qui domine dans le premier niveau. En effet, les structures de premier niveau emploient 53% de ce personnel contre 27% pour le deuxième niveau et 20% pour troisième niveau.

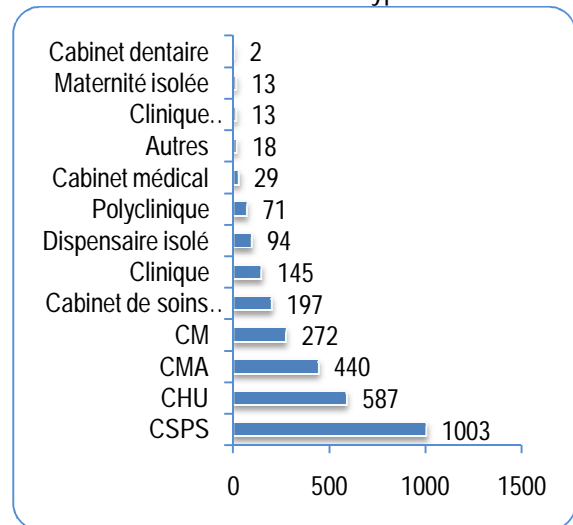
Selon le statut, il apparaît qu'une bonne partie du personnel de soins infirmiers et obstétricaux travaillent à temps plein dans le public (69,2%), et beaucoup moins dans le privé à but lucratif (13,8%).



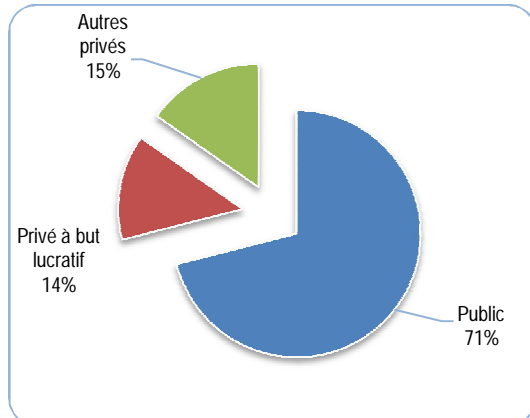
**Graphique 61 :** Répartition des emplois de soins infirmiers et obstétricaux selon le niveau de structure



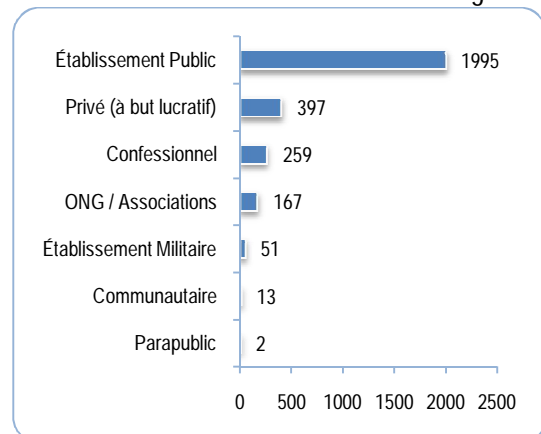
**Graphique 63 :** Répartition des emplois de soins infirmiers et obstétricaux selon le type de structure



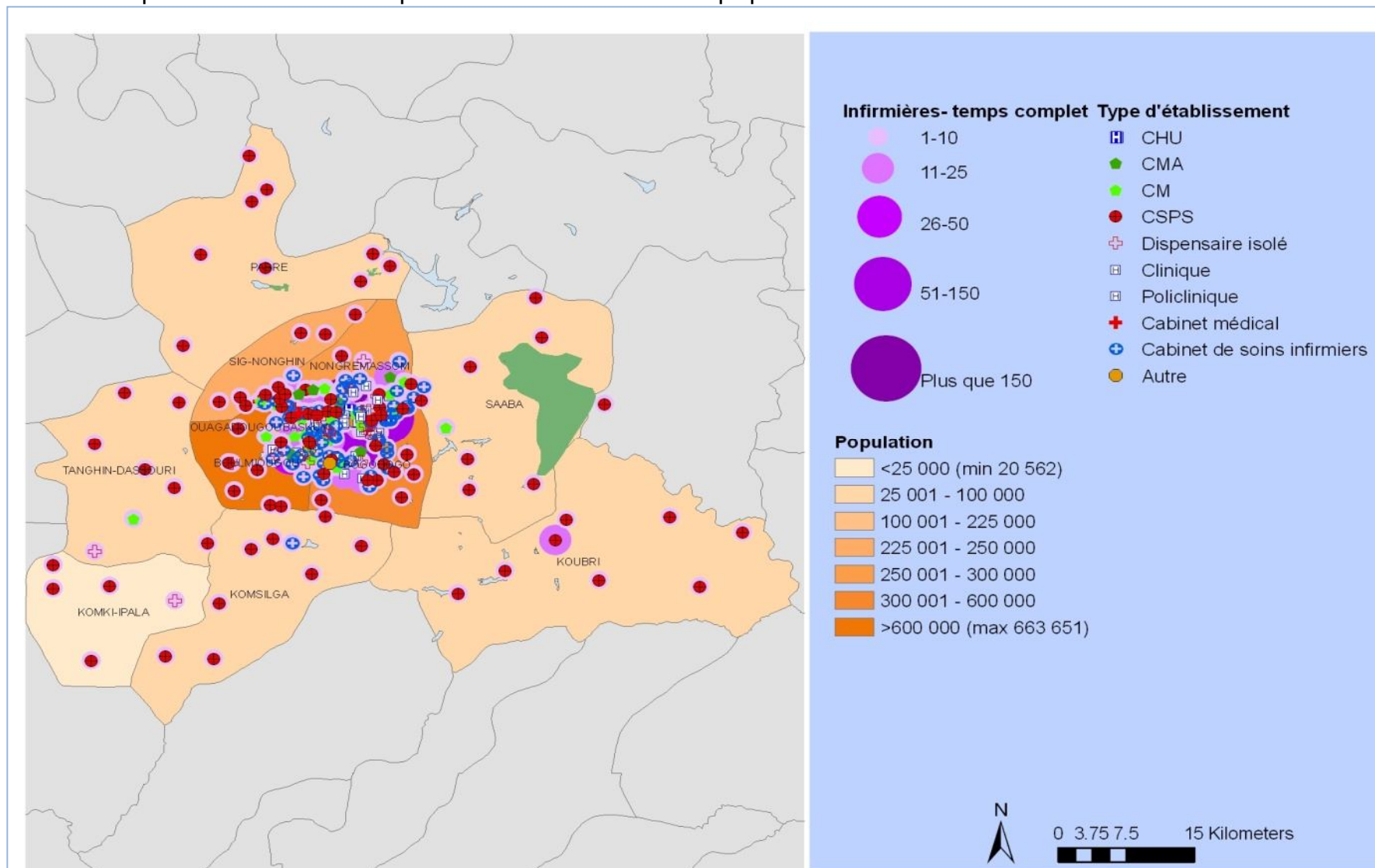
**Graphique 62 :** Répartition des emplois de soins infirmiers et obstétricaux selon le statut



**Graphique 64 :** Répartition des emplois de soins infirmiers et obstétricaux selon l'autorité de gestion



**Carte 12: Répartition des infirmiers diplômés d'Etat travaillant à temps plein**



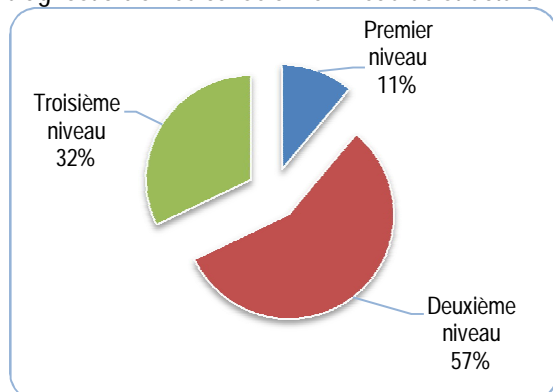
### V-3. PERSONNEL DE DIAGNOSTIC BIOMEDICAL

- 243 agents de diagnostic biomédical travaillent à temps plein dans la région du Centre dont 62,9% de techniciens de laboratoire.
- Les CHU, CM et CMA emploient ensemble 70,2% du personnel de diagnostic biomédical.
- Une grande partie du personnel de diagnostic biomédical travaille à temps plein dans le public (45,7%) contre 23,8% pour le privé à but lucratif.

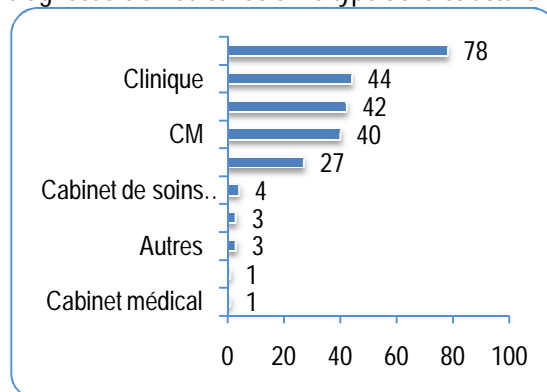
Le personnel composant cette catégorie comprend les techniciens de laboratoires, les technologistes biomédicaux et les manipulateurs radio.

Le personnel de diagnostic biomédical travaillant à temps plein est composé de 243 agents, dont 63% sont des techniciens de laboratoire. Ce personnel travaille à majorité dans le public (51,4%), même si le privé à but lucratif a une part considérable (25,5%). Le personnel de diagnostic biomédical est généralement employé dans les centres de santé de deuxième et de troisièmes niveaux. 57% de ce personnel exercent dans les établissements de deuxième niveau ; 32% dans les établissements de troisième niveau et 11% pour le premier niveau (cabinets médicaux).

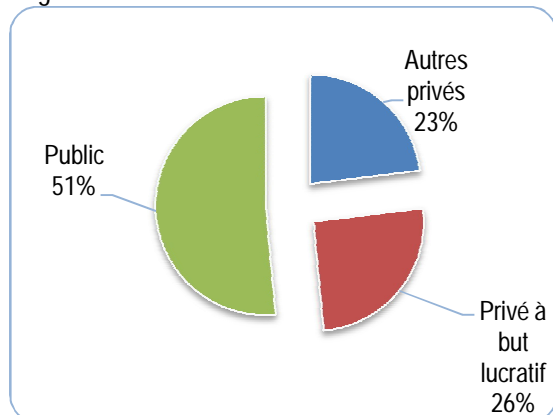
**Graphique 65 :** Répartition du personnel de diagnostic biomédical selon le niveau de structure



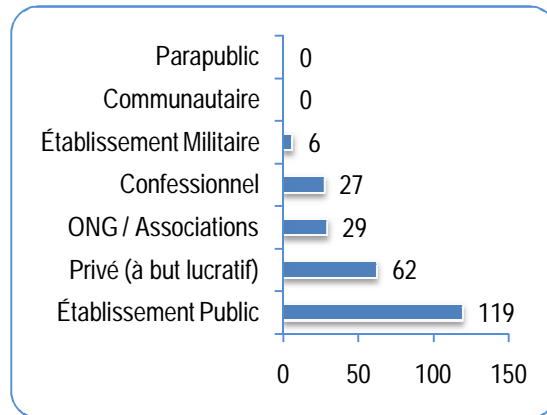
**Graphique 67 :** Répartition du personnel de diagnostic biomédical selon le type de la structure



**Graphique 66 :** Répartition du personnel de diagnostic biomédical selon le statut



**Graphique 68 :** Répartition du personnel de diagnostic biomédical selon le statut de l'établissement



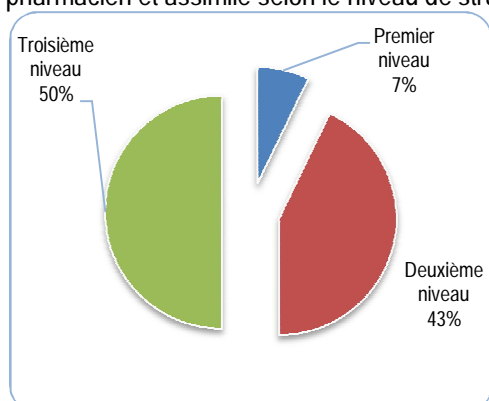
## V-4. PHARMACIENS ET ASSIMILES

- 56 pharmaciens et assimilés travaillent à temps plein dans les structures de soins de la région du Centre.
- La moitié des pharmaciens et assimilés travaille dans les CHU.
- Le secteur public emploie 39 pharmaciens et assimilés qui travaillent dans les CHU et CMA

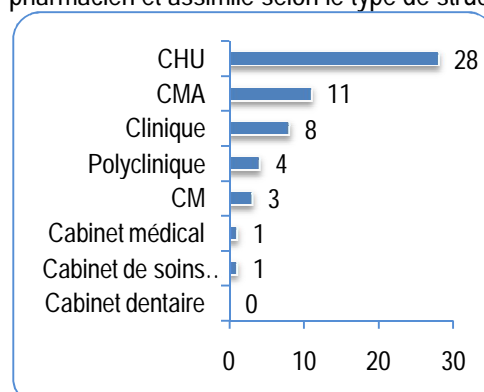
Le personnel qui compose cette catégorie comprend les pharmaciens et les préparateurs d'Etat en pharmacie.

L'effectif du personnel pharmacien et assimilés travaillant dans les établissements de santé est de 56 agents répartis entre pharmaciens et préparateurs d'Etat en pharmacie. L'Etat emploie à temps plein 69,6% de ce personnel affecté principalement dans les CHU et les CMA. Le privé à but lucratif n'absorbe que 19,6% de ce personnel. Ces agents de santé, compte tenu de la nature de leurs activités, exercent en majorité dans les établissements de santé de troisième niveau (50%) et de deuxième niveau (43). Cette répartition selon le niveau se justifie par le fait que ce personnel travaille en majorité dans les structures disposant d'un laboratoire d'analyses biomédicales.

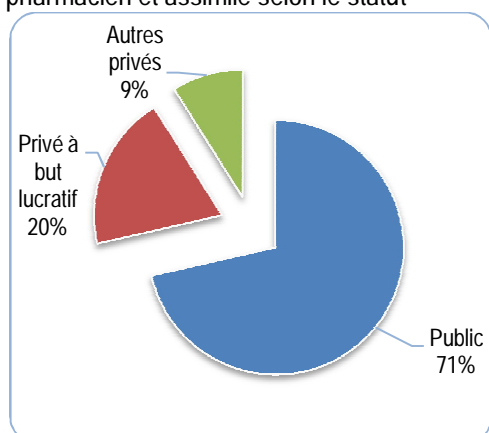
**Graphique 69 :** Répartition du personnel pharmacien et assimilé selon le niveau de structure



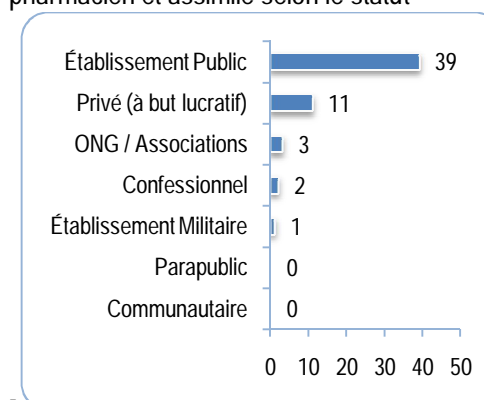
**Graphique 71 :** Répartition du personnel pharmacien et assimilé selon le type de structure



**Graphique 70 :** Répartition du personnel pharmacien et assimilé selon le statut



**Graphique 72 :** Répartition du personnel pharmacien et assimilé selon le statut



## V-5. AUTRES EMPLOIS

Pour de meilleures prestations des services de santé, le personnel de santé est appuyé par des agents qui sont regroupés en cinq (05) catégories sous la rubrique « autres emplois » comme il apparaît dans le tableau ci-dessous. Ces derniers représentent une part importante des agents des services de santé dans la région du Centre car l'on y recense au total 1688 agents à temps plein. Une grande partie est constituée de garçons et filles de salle (42%). Le public emploie la majorité de ce personnel (61,5%), suivi du privé (à but lucratif) qui en emploie 14,0%. Plus de la moitié (53,5%) de ces agents travaillent dans les centres de santé de premier niveau. Dans l'ensemble, ce sont les districts sanitaires de Baskuy et de Bogodogo qui comptent la majorité de ces agents soit respectivement 31,1% et 28,1% des effectifs.

**Tableau 26** : Répartition des autres emplois travaillant à temps plein par type de structure les employant.

	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Travailleurs communautaires/ Bénévoles	282	77	0	359
Travailleurs sociaux	30	4	6	40
Conseillers psychosociaux	14	16	5	35
Autres conseillers	26	12	1	39
Personnel de gestion du système d'information sanitaire	47	8	3	58
Gérants de dépôt MEG	194	61	15	270
Personnel formé à l'utilisation de la prophylaxie après exposition	110	53	8	171
Garçons et filles de salle	200	235	281	716
<b>Total</b>	<b>903</b>	<b>466</b>	<b>319</b>	<b>1 688</b>

**Tableau 27** : Répartition des autres emplois à temps plein par district

	BASKUY	BOGODOG O	BOULMI GOU	NONGREM ASSOM	SIG- NONGHIN	Total
Travailleurs communautaire/ Bénévole	94	65	115	15	70	359
Travailleurs sociaux	10	26	4	0	0	40
Conseiller psychosocial	14	9	6	1	5	35
Autres conseillers	11	5	3	0	20	39
Personnel de gestion du système d'information sanitaire	5	29	5	5	14	58
Gérant de dépôt MEG	47	83	75	33	32	270
Personnel formé à l'utilisation de la prophylaxie après exposition	14	59	11	33	54	171
Garçons et filles de salle	331	198	63	89	35	716
<b>Total</b>	<b>526</b>	<b>474</b>	<b>282</b>	<b>176</b>	<b>230</b>	<b>1 688</b>

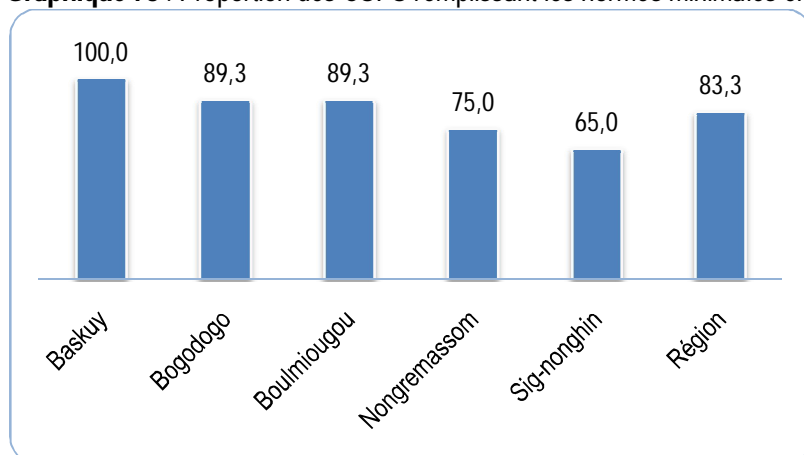
## V-6. CLASSIFICATION A PARTIR DES NORMES MINIMALES

- 83,3% des CSPTS de la région respectent la norme minimale en personnel

A partir des normes minimales définies par le Ministère de la santé, il a été procédé à une classification des CSPTS selon la disponibilité des ressources humaines. Un CSPTS a un niveau de personnel de base ou minimal s'il respecte la norme minimale d'un infirmier d'Etat ou breveté, d'une accoucheuse auxiliaire et d'un agent

itinérant de santé. Les résultats montrent que 83,3% des CSPS de la région du Centre respectent la norme minimale en matière de personnel. Tous les districts ont un niveau en personnel relativement satisfaisant.

**Graphique 73** : Proportion des CSPS remplissant les normes minimales en personnel



## V-7. COUVERTURE EN PERSONNEL DE SANTE

- Norme satisfaite pour les IDE et les médecins : 1 IDE pour 2 775 habitants (1 IDE pour 5 000 habitants selon l'OMS) et 1 médecin pour 3 884 habitants (1 médecin pour 10 000 habitants selon l'OMS)

Dans l'ensemble, la région du Centre connaît un niveau faible de ratio personnel en santé par habitant suivant les normes préconisées par l'OMS. En effet, seuls les IDE et les médecins respectent la norme car l'on a 1 IDE pour 2 775 habitants pour une norme minimale de 1 IDE pour 5 000 habitants préconisée par l'OMS et 1 médecin pour 3 884 habitants (la norme préconisée par l'OMS étant de 1 médecin pour 10 000 habitants). Le personnel de soins obstétricaux se rapproche également de la norme car l'on a une SFE/ME pour 6 807 habitants pour une norme minimale d'une SFE/ME pour 5 000 habitants préconisée par l'OMS. Pour les autres personnels, l'écart entre la situation actuelle et la norme est très important comme consigné au tableau ci-dessous.

**Tableau 28** : Ratio nombre d'habitants par personnel de santé pour quelques catégories de personnels

Type de personnels	Effectifs	Ratio	Norme OMS
Médecin	503	3 884	10 000
Pédiatre	31	20 081 <sup>5</sup>	
Dentiste	10	19 5367	35 000
Pharmacien	28	69 774	20 000
IDE	704	2 775	5 000
SFE/ME	287	6 807	5 000
IB	538	3 631	3 000

<sup>5</sup> Enfants de 0 à 14 ans

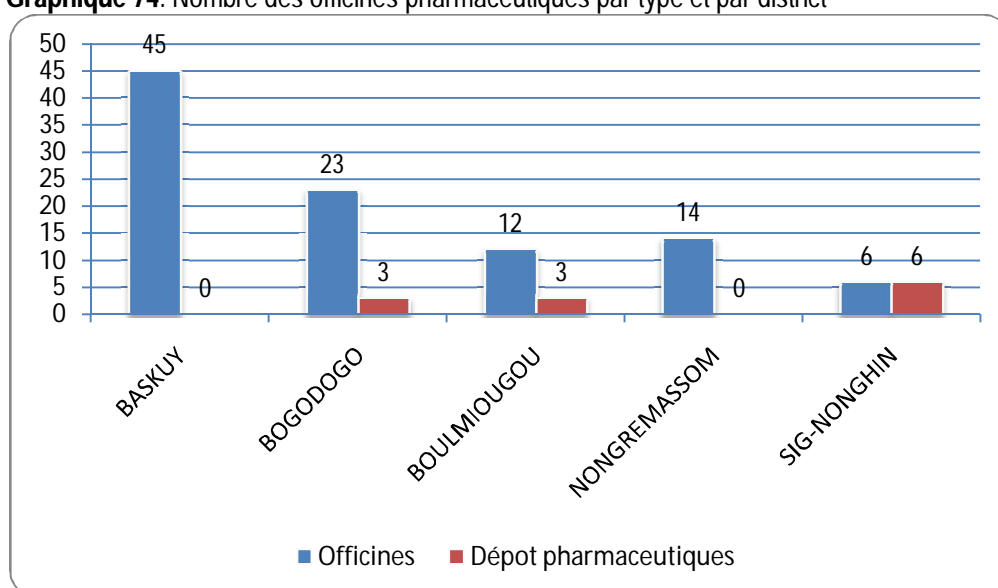
## VI- ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES DE DISPENSATION PRIVES

### VI-1. EFFECTIFS

- 100 officines et 12 dépôts pharmaceutiques privés fonctionnels dans la région du Centre en fin 2009
- Plus de 4 officines sur 10 sont dans le district de Baskuy

La cartographie de l'offre de services de santé a permis de dénombrer au total 100 officines et 12 dépôts pharmaceutiques privés. Comme il apparaît dans le graphique ci-après, cette offre est inégalement répartie dans l'espace et entraîne d'énormes disparités entre les milieux de résidence et entre les districts sanitaires et entre secteurs public et privé.

**Graphique 74:** Nombre des officines pharmaceutiques par type et par district



Selon la répartition par district, le district sanitaire de Baskuy est de loin le mieux doté avec 45 officines tandis que ceux de Boulmiougou, de Nongremassom et de Bogodogo abritent ensemble 49 officines. Sig-Nonghin ne dispose que de 6 officines complétées par 6 dépôts pharmaceutiques tous en milieu rural.

Cette localisation de la majorité des établissements en milieu urbain pourrait avoir une explication dans leur statut. En effet, 97,3% des établissements relèvent du privé à but lucratif.

### VI-2. DISPONIBILITE EN PERSONNEL

- Il existe au moins un pharmacien dans toutes les officines

Toutes les officines de la région du Centre disposent d'un pharmacien. En plus du pharmacien la plupart des officines disposent d'un assistant pharmacien, d'un vendeur de médicaments certifié et des étudiants stagiaires. Les dépôts pharmaceutiques privés se contentent le plus souvent d'un auxiliaire en pharmacie et quelquefois d'un pharmacien (tableau 28).

**Tableau 29** : Proportion (%) des établissements selon l'existence d'un type de personnel

Type d'établissement		Officine (%)	Dépôt pharmaceutique (%)	Total (%)
<b>Personnels</b>	Pharmacien	100,0	16,7	91,1
	Préparateurs d'état en pharmacie	4,0	0,0	3,6
	Assistant pharmacien	36,0	8,3	33
	Auxiliaire en pharmacie	90,0	100,0	91,1
	Docteur en médecine	2,0	0,0	1,8
	Assistant médical	1,0	0,0	0,9
	Infirmière ou sage-femme	3,0	8,3	3,6
	Technicien de laboratoire	3,0	0,0	2,7
	Autre clinicien	2,0	0,0	1,8
	étudiant (e) (en pharmacie, médecine, infirmière/sage - femme)	71,0	8,3	64,3

### VI-3. DISPONIBILITE EN MEDICAMENTS

La disponibilité des médicaments a été abordée sur la base de la disponibilité au jour de la collecte de l'information. Lorsque le médicament est indisponible le jour de l'enquête, on s'intéresse alors à la disponibilité au cours des trois derniers mois ayant précédé le jour de la collecte. Dans cette analyse, l'on s'intéresse à la disponibilité en temps réel c'est-à-dire au jour de la collecte.

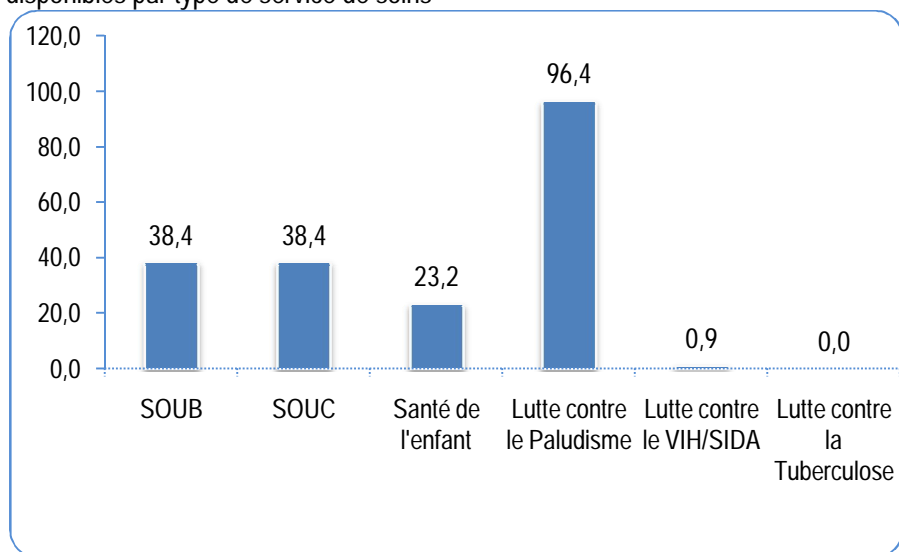
La plupart des formations sanitaires ne disposent pas du minimum en médicaments pour la prise en charge de certaines maladies comme celles liées à la santé de l'enfant, la santé de la reproduction, le paludisme, le VIH/Sida ou la tuberculose. Ce minimum est apprécié à travers la disponibilité d'au moins un médicament parmi plusieurs jouant la même fonction. La disponibilité des médicaments dans les officines et dépôts pharmaceutiques est mesurée en fonction des services suivants: santé de l'enfant, SOUB, SOUC, lutte contre le paludisme, lutte contre le VIH/Sida et lutte contre la tuberculose.

Il ressort que 96,4% des officines et dépôts pharmaceutiques disposent du minimum en médicaments pour le traitement du paludisme. Cependant les médicaments pour le traitement du VIH ne sont disponibles que dans une seule officine. Aucune officine, ni dépôt pharmaceutique ne dispose du minimum en médicaments pour le traitement de la tuberculose.

Le minimum de médicaments pour assurer les SOUB et les SOUC est disponible dans 38,4% des officines et dépôts pharmaceutiques. Seulement 23,2% des officines et dépôts pharmaceutiques disposent du minimum en médicaments pour la prise en charge de la santé de l'enfant.



**Graphique 75** : Proportion d'officines et de dépôts pharmaceutiques disposant du minimum de médicaments disponibles par type de service de soins



## VII. LABORATOIRES D'ANALYSES BIOMEDICALES

### VII-1. EFFECTIFS

La collecte des données a permis d'identifier dans la région du Centre, 11 établissements fournissant exclusivement des services de laboratoire. Ils sont tous situés en milieu urbain dont 7 au district sanitaire de Bogodogo, 3 au district de Baskuy et 1 laboratoire non fonctionnel à Sig-nonghin.

### VII-2. DISPONIBILITE DES EXAMENS DE LABORATOIRE

En catégorisant les examens par grand groupe, on s'aperçoit que leur disponibilité dans les laboratoires est satisfaisante. Cependant les antibiogrammes, les PCR de bactériologie, les cultures virologiques, les PCR virologiques, les caractérisations des virus et la susceptibilité des antirétroviraux sont insuffisamment pris en charge par les laboratoires. La synthèse de la situation est donnée au tableau suivant.

**Tableau 30** : Répartition des laboratoires par types d'examens disponibles

EXAMENS	EFFECTIFS	
	Nombre	%
Biochimiques	10	90,9
Biochimiques LCR	9	90,0
Hématologiques	10	90,9
TS	8	72,7
Parasitologique	10	90,9
Mycolologie	9	81,8
Bactériologique	10	90,9
Culture bactério	9	90,0
Identification germe	9	81,8
Anti biogrammes	7	63,6
Antibio autre que TB	6	85,7
PCR bactério	3	27,3
Maladies virales	9	81,8
Cultures virologiques	3	33,3
PCR virologie	6	54,5
Caractérisation des virus	2	18,2
Susceptibilité aux antiviraux	2	18,2

## CONCLUSION

La cartographique de l'offre des services de santé de la région du Centre a permis de collecter et d'analyser les informations relatives aux caractéristiques des établissements de soins de la région, au personnel disponible, à la capacité d'accueil et de traitement des urgences dans ces établissements, aux services disponibles, au contrôle du risque d'infection, aux capacités des officines et des laboratoires.

Au terme de l'étude, il apparaît que la région du Centre compte 317 établissements de soins de santé dont 78% du premier niveau. Selon l'autorité de gestion, plus des 2/3 des formations sanitaires sont du privé.

En matière de cadre de prestation et de commodité (moyens de communication, eau, assainissement, électricité), 8,2% des établissements sont d'un niveau insuffisant c'est-à-dire ne remplissant pas les critères de disponibilité des commodités de base (électricité, eau courante, téléphone fonctionnel et lits pour les urgences). Le niveau d'équipement des établissements de santé est satisfaisant car 84,2% de ces derniers disposent d'un équipement de base fonctionnel.

S'agissant du personnel de santé, il est de profil varié et se concentre essentiellement dans le secteur public. 83,3% des CSPS de la région respectent la norme minimale en personnel. Toutefois, seuls les ratios IDE/hts et médecins/hts sont conformes aux normes internationales.

En ce qui concerne les capacités d'accueil et de traitement des urgences dans les formations sanitaires, au regard des critères définis, l'étude révèle que les établissements ont de faibles capacités. Seuls 26% d'entre eux offrent des services complets de soins obstétricaux d'urgence de base et 6,5% offrent des services complets de soins obstétricaux d'urgence complémentaires. Le traitement du paludisme est réalisé par 93,6% des établissements de santé de la région, 16,9% offrent des services de lutte contre le VIH/Sida et 12,4% offrent des services de lutte contre la tuberculose.

La région du Centre compte 100 officines et 12 dépôts pharmaceutiques privés fonctionnels. Il existe au moins un pharmacien dans toutes les officines. La disponibilité des médicaments est satisfaisante dans le domaine du paludisme où 96,4% des établissements pharmaceutiques de dispensation privés disposent du minimum de médicaments requis. Pour le reste des domaines (VIH Sida, tuberculose, etc.), moins de la moitié dispose des médicaments nécessaires.

L'enquête a également permis de recenser 11 laboratoires d'analyses biomédicales. La disponibilité des examens dans ces laboratoires est relativement satisfaisante.

La cartographie de l'offre de services des établissements de santé dans la région du Centre a révélé des aspects de progrès réalisés mais également des points à améliorer notamment dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant. Malgré l'importance du secteur privé en termes d'effectifs des structures, il est nécessaire d'accroître beaucoup plus sa contribution à travers l'amélioration de sa répartition sur le territoire et son accessibilité

financière. Au regard de la richesse des informations obtenues, l'extension de l'étude à l'ensemble du territoire national permettra de disposer d'informations complètes à même d'éclairer les décideurs sur les priorités futures en matière de prises en charge sanitaire.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Ministère de la santé [Burkina-Faso], 2000.-** *Document de politique sanitaire nationale.* Ouagadougou, 31p.

**Institut National de la statistique et de la démographie (INSD), 2007-***Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages en 2007.* Ouagadougou ; 181p.

**Institut National de la statistique et de la démographie (INSD), 2009-** *RGPH 2006, analyse des résultats définitifs : projection démographiques 2007-2020.*

**Ministère de la santé [Burkina-Faso], / DGISS, 2009.-** *Annuaire statistique 2008.* Ouagadougou, 275p.

**Ministère de la santé [Burkina-Faso], / DGISS, 2009.-** *Tableau de bord santé 2008.* Ouagadougou, 83p.

**Ministère de la santé [Burkina-Faso], / DGISS, 2010.-** *Annuaire statistique 2009.* Ouagadougou.

**Ministère de la santé [Burkina-Faso], 2007.-** *PNDS, tranche 2006-2010.*

# ANNEXES

# **ANNEXE : TABLEAUX COMPLEMENTAIRES**

**Tableau A2. 1 : Offre de service de santé de l'enfant**

		Nombre de FS offrant les services santé de l'enfant	Nombre de FS conformes aux critères minimums de directives et de personnel	Nombre de FS conformes aux critères minimums d'équipement	Nombre de FS conformes aux critères minimums de diagnostic	Nombre de FS conformes aux critères minimums de médicaments	Composite: nombre de FS conformes à tous les critères minimums
<b>District</b>	BASKUY	19	7	18	9	8	1
	BOGODOGO	40	16	32	8	20	2
	BOULMIOUGOU	39	11	38	5	17	2
	NONGREMASSOM	18	8	16	7	8	2
	SIG-NONGHIN	19	4	15	2	6	0
<b>Commune</b>	BASKUY	19	7	18	9	8	1
	BOGODOGO	24	12	20	8	12	2
	BOULMIOUGOU	19	9	18	5	10	2
	NONGREMASSOM	18	8	16	7	8	2
	SIG-NONGHIN	9	3	8	2	1	0
	KOMKI-IPALA	6	0	6	0	0	0
	KOMSILGA	7	1	7	0	1	0
	KOUBRI	7	1	5	0	6	0
	PABRE	10	1	7	0	5	0
	SAABA	9	3	7	0	2	0
	TANGHIN -DASSOURI	7	1	7	0	6	0
<b>Milieu</b>	Urbain	75	32	68	31	31	7
	Rural	60	14	51	0	28	0
<b>Type de l'établissement</b>	CHU	1	0	1	1	0	0
	CMA	7	5	7	7	5	4
	CM	12	5	12	7	4	1
	CSPS	79	30	69	2	45	1
	Maternité isolée	1	0	1	0	1	0
	Dispensaire isolé	9	0	7	0	3	0
	Clinique	8	4	7	6	1	1
	Polyclinique	5	1	5	5	0	0
	Cabinet médical	5	0	3	1	0	0
	Cabinet dentaire	0	0	0	0	0	0
	CSI	4	1	3	2	0	0
	Clinique d'accouchement	3	0	3	0	0	0
	Autres	1	0	1	0	0	0
<b>Autorité de gestion de l'établissement</b>	Établissement Public	88	35	78	6	47	3
	Établissement Militaire	1	0	0	0	0	0
	Confessionnel	11	4	11	5	8	2
	ONG / Associations	10	1	9	5	2	0
	Communautaire	2	1	2	1	1	1
Privé (à but lucratif)	23	5	19	14	1	1	
<b>Niveau des formations sanitaires</b>	Premier niveau	107	35	92	7	51	1
	Deuxième niveau	27	11	26	23	8	6
	Troisième niveau	1	0	1	1	0	0
<b>Catégorie des formations sanitaires</b>	Public	89	35	78	6	47	3
	Privé à but lucratif	23	5	19	14	1	1
	Autres privés	23	6	22	11	11	3



**Tableau A2. 2 : Offre de service de Soins Obstétricaux d'Urgence de Base (SOUB)**

		Nombre de FS offrant les services SOUB	Nombre de FS conformes aux critères minimums de directives et de personnel	Nombre de FS conformes aux critères minimums d'équipement	Nombre de FS conformes aux critères minimums concernant les médicaments	Composite: nombre de FS conformes à tous les critères minimums
<b>District</b>	BASKUY	9	8	3	2	1
	BOGODOGO	26	22	10	4	2
	BOULMIOUGOU	27	19	7	5	1
	NONGREMASSOM	13	8	3	3	0
	SIG-NONGHIN	6	2	0	2	0
<b>Commune</b>	BASKUY	9	8	3	2	1
	BOGODOGO	17	13	8	2	2
	BOULMIOUGOU	15	9	4	5	1
	NONGREMASSOM	13	8	3	3	0
	SIG-NONGHIN	3	2	0	2	0
	KOMKI-IPALA	2	2	0	0	0
	KOMSILGA	5	4	0	0	0
	KOUBRI	7	7	1	2	0
	PABRE	3	0	0	0	0
	SAABA	2	2	1	0	0
	TANGHIN -DASSOURI	5	4	3	0	0
<b>Milieu</b>	Urbain	47	34	16	12	4
	Rural	34	25	7	4	0
<b>Type de l'établissement</b>	CHU	1	1	1	0	0
	CMA	7	6	4	4	0
	CM	8	5	4	6	2
	CSPS	44	35	6	3	0
	Maternité isolée	1	1	0	0	0
	Dispensaire isolé	0	0	0	0	0
	Clinique	12	7	3	1	0
	Polyclinique	6	3	5	2	2
	Cabinet médical	0	0	0	0	0
	Cabinet dentaire	0	0	0	0	0
	Cabinet de soins infirmiers	0	0	0	0	0
	Clinique d'accouchement	2	1	0	0	0
<b>Autorité de gestion de l'établissement</b>	Établissement Public	48	41	11	2	0
	Établissement Militaire	0	0	0	0	0
	Confessionnel	8	5	3	7	1
	ONG / Associations	6	3	2	4	2
	Communautaire	0	0	0	0	0
	Privé (à but lucratif)	19	9	7	3	1
<b>Niveau des formations sanitaires</b>	Premier niveau	50	40	8	4	0
	Deuxième niveau	30	18	14	12	4
	Troisième niveau	1	1	1	0	0
<b>Catégorie des formations sanitaires</b>	Publics	48	41	11	2	0
	Privé à but lucratif	19	10	7	3	1
	Autres privés	14	8	5	11	3

**Tableau A2.3** : Offre de service de Soins Obstétricaux d'Urgence Complémentaire (SOUC)

		Nombre de FS offrant les services SOUC	Nombre de FS conformes aux critères minimums de directives	Nombre de FS conformes aux critères minimums d'équipement	Nombre de FS conformes aux critères minimums concernant les médicaments	Composite: nombre de FS conformes à tous les critères minimums
<b>District</b>	BASKUY	4	3	3	1	1
	BOGODOGO	6	5	6	0	0
	BOULMIOUGOU	4	3	3	3	2
	NONGREMASSOM	5	2	4	2	1
	SIG-NONGHIN	1	0	1	1	0
<b>Commune</b>	BASKUY	4	3	3	1	1
	BOGODOGO	6	5	6	0	0
	BOULMIOUGOU	4	3	3	3	2
	NONGREMASSOM	5	2	4	2	1
	SIG-NONGHIN	1	0	1	1	0
<b>Milieu</b>	Urbain	20	13	17	7	4
	Rural	0	0	0	0	0
<b>Type de l'établissement</b>	CHU	1	1	1	0	0
	CHR	0	0	0	0	0
	CMA	7	4	5	4	1
	CM	0	0	0	0	0
	CSPS	0	0	0	0	0
	Maternité isolée	0	0	0	0	0
	Dispensaire isolé	0	0	0	0	0
	Clinique	7	5	6	1	1
	Polyclinique	5	3	5	2	2
	Cabinet dentaire	0	0	0	0	0
	Cabinet de soins infirmier	0	0	0	0	0
	Clinique d'accouchement	0	0	0	0	0
<b>Autorité de gestion de l'établissement</b>	Établissement Public	4	4	2	0	0
	Confessionnel	2	0	2	2	0
	ONG / Associations	2	2	2	2	2
	Communautaire	0	0	0	0	0
	Privé (à but lucratif)	12	7	11	3	2
	Parapublic	0	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0	0
<b>Niveau des formations sanitaires</b>	Premier niveau	0	0	0	0	0
	Deuxième niveau	19	12	16	7	4
	Troisième niveau	1	1	1	0	0
<b>Catégorie des formations sanitaires</b>	Publics	4	4	2	0	0
	Privé à but lucratif	12	7	11	3	2
	Autres privés	4	2	4	4	2

**Tableau A2. 4 : Offre de service de lutte contre le paludisme**

		Nombre de FS offrant les services Paludisme	Nombre de FS conformes aux critères minimums de directives et de personnel	Nombre de FS conformes aux critères minimums d'équipement	Nombre de FS conformes aux critères minimums concernant les médicaments	Composite: nombre de FS conformes à tous les critères minimums
<b>District</b>	BASKUY	55	50	20	29	13
	BOGODOGO	91	81	23	37	11
	BOULMIOUGOU	76	72	17	35	9
	NONGREMASSOM	38	32	14	25	9
	SIG-NONGHIN	37	29	5	20	1
<b>Commune</b>	BASKUY	55	50	20	29	13
	BOGODOGO	73	63	18	29	8
	BOULMIOUGOU	55	51	17	23	9
	NONGREMASSOM	38	32	14	25	9
	SIG-NONGHIN	27	20	5	12	1
	KOMKI-IPALA	6	6	0	0	0
	KOMSILGA	8	8	0	6	0
	KOUBRI	8	8	1	1	1
	PABRE	10	9	0	8	0
	SAABA	10	10	4	7	2
	TANGHIN DASSOURI	7	7	0	6	0
<b>Milieu</b>	Urbain	231	200	74	103	40
	Rural	66	64	5	43	3
<b>Type de l'établissement</b>	CHU	2	2	2	2	2
	CMA	7	7	7	5	5
	CM	26	22	19	21	13
	CSPS	90	87	8	54	4
	Maternité isolée	2	2	0	2	0
	Dispensaire isolé	20	19	1	14	1
	Clinique	28	20	15	16	9
	Polyclinique	7	6	5	3	2
	Cabinet médical	16	11	7	4	3
	CSI	87	76	13	21	4
	Clinique d'accouchement	5	5	0	2	0
	Autres	7	7	2	2	0
<b>Autorité de gestion de l'établissement</b>	Établissement Public	100	97	14	65	9
	Établissement Militaire	4	4	1	2	0
	Confessionnel	23	21	12	15	9
	ONG / Associations	26	23	12	17	9
	Communautaire	3	3	1	2	1
	Privé (à but lucratif)	140	115	39	44	15
	Parapublic	1	1	0	1	0
<b>Niveau des formations sanitaires</b>	Premier niveau	234	214	36	105	16
	Deuxième niveau	61	48	41	39	25
	Troisième niveau	2	2	2	2	2
<b>Catégorie des formations sanitaires</b>	Publics	105	102	15	68	9
	Privé à but lucratif	140	115	39	44	15
	Autres privés	52	47	25	34	19

**Tableau A2. 5** : Offre de service de lutte contre le VIH/Sida

		Nombre de FS offrant les services VIH	Nombre de FS conformes aux critères minimums de directives	Nombre de FS conformes aux critères minimums d'équipement	Nombre de FS conformes aux critères minimums de diagnostic	Nombre de FS conformes aux critères minimums concernant les médicaments	Composite : nombre de FS conformes à tous les critères minimums
<b>District</b>	BASKUY	14	9	14	9	0	0
	BOGODOGO	15	10	11	7	0	0
	BOULMIOUGOU	10	6	9	9	0	0
	NONGREMASSOM	9	5	6	7	1	1
	SIG-NONGHIN	4	3	1	3	0	0
<b>Commune</b>	BASKUY	14	9	14	9	0	0
	BOGODOGO	13	9	10	7	0	0
	BOULMIOUGOU	8	5	8	7	0	0
	NONGREMASSOM	9	5	6	7	1	1
	SIG-NONGHIN	4	3	1	3	0	0
	KOMSILGA	1	0	0	1	0	0
	SAABA	2	1	1	0	0	0
	TANGHIN –DASSOURI	1	1	1	1	0	0
<b>Milieu-</b>	Urbain	46	31	38	32	1	1
	Rural	6	2	3	3	0	0
<b>Type de l'établissement</b>	CHU	2	2	2	2	0	0
	CMA	4	4	3	4	1	1
	CM	6	3	6	6	0	0
	CSPS	21	15	12	16	0	0
	Clinique	9	4	9	2	0	0
	Polyclinique	3	1	3	3	0	0
	Cabinet médical	5	3	4	0	0	0
	Clinique d'accouchement	0	0	0	0	0	0
Autres	2	1	2	2	0	0	
<b>Autorité de gestion de l'établissement</b>	Établissement Public	26	19	17	21	1	1
	Établissement Militaire	1	0	1	1	0	0
	Confessionnel	5	4	4	4	0	0
	ONG / Associations	4	3	4	3	0	0
	Communautaire	0	0	0	0	0	0
	Privé (à but lucratif)	16	7	15	6	0	0
<b>Niveau des formations sanitaires</b>	Premier niveau	30	20	20	20	0	0
	Deuxième niveau	20	11	19	13	1	1
	Troisième niveau	2	2	2	2	0	0
<b>Catégorie des formations sanitaires</b>	Publics	27	19	18	22	1	1
	Privé à but lucratif	16	7	15	6	0	0
	Autres privés	9	7	8	7	0	0

**Tableau A2. 6 : Offre de service de lutte contre la tuberculose**

		Nombre de FS offrant les services tuberculose	Nombre de FS conformes aux critères minimums de directives	Nombre de FS conformes aux critères minimums de diagnostic	Nombre de FS conformes aux critères minimums concernant les médicaments	Composite: nombre de FS conformes à tous les critères minimums
<b>District</b>	BASKUY	3	2	1	0	0
	BOGODOGO	8	8	1	0	0
	BOULMIOUGOU	18	18	2	1	0
	NONGREMASSOM	6	4	1	1	0
	SIG-NONGHIN	3	1	1	0	0
<b>Commune</b>	BASKUY	3	2	1	0	0
	BOGODOGO	5	5	1	0	0
	BOULMIOUGOU	7	7	1	1	0
	NONGREMASSOM	6	4	1	1	0
	SIG-NONGHIN	2	1	1	0	0
	KOMKI-IPALA	5	5	0	0	0
	KOMSILGA	3	3	0	0	0
	KOUBRI	1	1	0	0	0
	PABRE	1	0	0	0	0
	SAABA	2	2	0	0	0
	TANGHIN –DASSOURI	3	3	1	0	0
<b>Milieu</b>	Urbain	19	15	5	2	0
	Rural	19	18	1	0	0
<b>Type de l'établissement</b>	CHU	1	1	0	0	0
	CMA	4	4	4	0	0
	CM	2	2	2	0	0
	CSPS	26	24	0	2	0
	Dispensaire isolé	3	2	0	0	0
	Clinique	1	0	0	0	0
	Polyclinique	1	0	0	0	0
	Cabinet de soins infirmiers	0	0	0	0	0
<b>Autorité de gestion de l'établissement</b>	Établissement Public	34	31	5	2	0
	Établissement Militaire	0	0	0	0	0
	Confessionnel	2	2	1	0	0
	ONG / Associations	0	0	0	0	0
	Communautaire	0	0	0	0	0
	Privé (à but lucratif)	2	0	0	0	0
<b>Niveau des formations sanitaires</b>	Premier niveau	31	28	2	2	0
	Deuxième niveau	6	4	4	0	0
	Troisième niveau	1	1	0	0	0
<b>Catégorie des formations sanitaires</b>	Publics	34	31	5	2	0
	Privé à but lucratif	2	0	0	0	0
	Autres privés	2	2	1	0	0

**Tableau A2. 7 : Synthèse des résultats par type de formations sanitaires**

	CHU	CMA	CM	CSPS	Maternité isolée	Dispensaire isolé	Clinique	Polyclinique	Cabinet médical	Cabinet dentaire	CSI	Clinique d'accouchement	Autres	Total
<b>1. CARACTERISTIQUES GENERALES DES ETABLISSEMENTS DE SOINS</b>														
<b>1.1 Milieu</b>														
Urbain	2	7	23	35	1	15	33	7	16	10	89	5	7	250
Rural	0	0	3	55	1	5	0	0	0	0	2	0	1	67
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>90</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>91</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>317</b>
<b>1.2 Autorité de gestion</b>														
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Communautaire	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3
Confessionnel	0	2	6	8	0	3	1	0	0	0	1	0	3	24
Établissement Militaire	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	4
Établissement Public	2	3	6	75	2	8	1	0	0	0	0	0	3	100
ONG / Associations	0	1	8	6	0	4	2	1	1	1	2	0	0	26
Parapublic	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Privé (à but lucratif)	0	1	4	1	0	1	29	6	15	9	87	5	0	158
<b>2. CAPACITES, INFRASTRUCTURE, EQUIPEMENT ET OFFRE DE SERVICES DES ETABLISSEMENTS DE SOINS</b>														
<b>2.1 Capacité d'accueil des structures de soins</b>														
Nombre de consultation externe	8 208	15 679	27 170	72 833	86	11 189	9 682	4 131	3 610	846	9 571	438	3 135	166 578
Nombre d'hospitalisation	3 267	1 922	2 062	5 152	237	784	1 422	409	288	0	991	46	8	16 588
Nombre de Table d'accouchement	6	20	24	141	5	4	22	12	5	0	4	6	0	249
Nombre d'accouchement	283	1 317	890	3 127	197	22	53	56	14	0	39	20	0	6 018
Nombre de lit d'hospitalisation ou de mise en observation	919	304	318	848	22	72	350	129	71	1	312	25	28	3 399
Nombre de lit de maternité	90	157	91	417	22	8	39	57	14	0	6	23	0	924
<b>2.2 Services disponibles dans les structures de soins</b>														
Vaccination en stratégie fixe	0	5	7	9	0	3	7	5	3	0	3	3	1	46
Vaccination en stratégie avancée	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Supplémentation de routine en vitamine A pour les enfants de moins de 5 ans	1	6	11	81	2	10	3	1	1	0	5	0	2	123

	CHU	CMA	CM	CSPS	Maternité isolée	Dispensaire isolé	Clinique	Polyclinique	Cabinet médical	Cabinet dentaire	CSI	Clinique d'accouchement	Autres	Total
Services de consultation ou de traitement pour les enfants malades	2	7	24	87	2	18	28	7	13	2	82	5	3	280
Prise en Charge Intégrée des maladies de l'Enfant (PCIME)	1	5	14	60	1	7	13	4	6	0	27	1	2	141
Services de consultations des nourrissons sains	2	5	15	80	2	9	17	4	7	0	12	5	2	160
Prise en charge de la malnutrition aiguë (sévère ou modérée)	2	5	8	52	0	7	7	3	3	0	9	3	2	101
Planification familiale	1	7	16	81	1	6	19	4	9	0	17	5	3	169
Ligature des trompes	1	4	1	3	0	0	8	4	1	0	0	0	0	22
Vasectomie	1	3	0	3	0	0	4	2	0	0	0	0	0	13
Services de soins prénatals	1	7	17	85	1	5	21	7	7	0	7	5	1	164
Services d'accouchement dans l'établissement	1	7	8	73	2	3	13	6	2	0	1	5	0	121
Administration parentérale d'antibiotiques	1	7	20	87	2	9	25	7	13	1	39	4	3	218
Administration parentérale d'oxytocique	1	7	9	69	2	3	12	7	3	0	3	5	1	122
Administration parentérale d'anticonvulsants aux femmes atteintes de (pré) éclampsie	1	7	8	57	1	2	15	6	4	0	5	3	0	109
Extraction manuelle du placenta	1	7	8	71	2	3	14	6	2	0	2	4	0	120
Extraction de rétention placentaire après l'accouchement	1	7	8	60	2	3	14	6	2	0	0	3	0	106
Services postnatal	1	6	12	80	2	4	17	6	7	0	2	5	1	143
Services de transfusion sanguine	2	7	3	0	0	0	19	7	2	0	3	0	0	43
service de traitement du paludisme	2	7	26	90	2	20	28	7	16	0	87	5	7	297
distribution gratuite de moustiquaires imprégnées	0	5	9	79	1	9	3	1	0	0	2	0	3	112
TPI aux femmes enceintes	1	6	16	84	1	5	18	6	6	0	8	5	2	158
Collecte de crachat pour test de tuberculose	0	6	5	53	0	3	7	1	0	0	1	0	1	77
Test de dépistage de la tuberculose	2	4	5	4	0	0	5	1	2	0	0	0	1	24
service de diagnostic de la tuberculose par radio	2	4	1	0	0	0	4	2	1	0	0	0	1	15

	CHU	CMA	CM	CSPS	Maternité isolée	Dispensaire isolé	Clinique	Polyclinique	Cabinet médical	Cabinet dentaire	CSI	Clinique d'accouchement	Autres	Total
Service de Diagnostic par MDR TB avec les produits DST 2ème ligne	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Diagnostic par MDR TB à travers LPA (LINE PROBE ASSAY)	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Traitement de la tuberculose avec médicaments de 1ère ligne	1	4	2	26	0	2	1	1	0	0	0	0	0	37
Traitement de la tuberculose avec médicaments de 2ème ligne	1	4	2	20	0	1	1	1	0	0	0	0	0	30
Supervisions et Suivi des patients tuberculeux	2	5	5	69	0	6	4	1	4	0	1	0	1	98
Est-ce que cet établissement dispense des services de VIH/Sida	2	7	17	79	1	8	23	5	10	1	30	1	5	189
Service de Conseil dépistage sur le VIH	2	7	17	76	1	6	21	4	8	1	27	1	5	176
Service de Conseil dépistage sur le VIH pour les femmes enceintes	1	7	14	71	1	3	18	5	6	1	12	1	3	143
Service de Thérapie antirétrovirale	2	4	6	21	0	0	9	4	5	0	0	0	2	53
Service de Prévention de la transmission mère-enfant(PTME)	1	5	6	67	1	2	12	2	5	0	4	0	1	106
Service de Prophylaxie après exposition au sang	2	5	7	25	1	1	12	2	4	0	2	0	2	63
Services des amis jeunes / Centre d'écoute pour jeune	1	1	2	15	0	1	1	1	0	0	1	0	3	26
Services IEC ou CCC sur le VIH/Sida	1	6	11	66	1	6	9	3	4	0	16	1	4	128
Service chirurgie de Trachéotomie	2	1	2	0	0	1	8	3	0	0	1	0	0	18
Service de chirurgie d'Incision d'abcès	2	7	25	90	1	20	26	6	9	8	83	3	3	283
Service de chirurgie de Sutures	2	7	25	89	2	20	26	6	11	8	83	3	4	286
Service de chirurgie de Circoncision	2	7	20	82	0	16	19	5	8	0	76	3	3	241
Service de chirurgie Intubation	2	3	1	2	0	0	13	6	1	0	1	0	0	29
Service de Chirurgie traumatologique	2	4	1	2	0	0	15	5	0	5	2	0	0	36
Service de chirurgie Césarienne	1	7	0	0	0	0	13	5	0	0	0	0	0	26
Service de chirurgie de Dilatation et curetage	1	7	0	0	0	0	12	5	0	0	0	0	0	25
Service de chirurgie de Gynéco- obstétrique	1	7	0	0	0	0	13	5	0	0	0	0	0	26



	CHU	CMA	CM	CSPS	Maternité isolée	Dispensaire isolé	Clinique	Polyclinique	Cabinet médical	Cabinet dentaire	CSI	Clinique d'accouchement	Autres	Total
Service de chirurgie de Réparation des fistules	1	2	0	0	0	0	7	2	0	0	0	0	0	12
Service de chirurgie Appendicectomie	2	7	0	0	0	0	11	5	0	0	0	0	0	25
Service de chirurgie de Cure de hernie	2	7	0	0	0	0	13	5	0	0	0	0	0	27
Service de chirurgie Hydrocèle	2	7	0	0	0	0	12	5	0	0	0	0	0	26
Service de chirurgie de Cystostomie	2	4	0	0	0	0	10	4	0	0	0	0	0	20
Service de chirurgie de Dilatation urétrale	2	1	0	0	0	0	9	5	0	0	0	0	0	17
Service de chirurgie de Laparotomie	2	7	0	0	0	0	12	5	0	0	0	0	0	26
Service de chirurgie de Cure de hernie congénitale	2	5	0	0	0	0	9	5	0	0	0	0	0	21
Service de Chirurgie néo-natale : défaut de la paroi abdominale; colostomie, imperforation anale, intussusception	2	2	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	8
Service de chirurgie de Réparation de fente labiale	2	1	0	0	0	0	5	2	0	0	0	0	0	10
Service de chirurgie de Dégagement de contracture	1	0	0	0	0	0	4	2	0	0	0	0	0	7
Service de chirurgie de Traitement de fracture	2	4	0	0	0	0	10	4	0	0	0	0	0	20
Service de chirurgie de l'Amputation	2	3	0	0	0	0	8	4	0	0	0	0	0	17
Service de Chirurgie de la cataracte	1	1	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	7
<b>3. PERSONNEL MEDICAL</b>														
<b>3.1 Emploi de diagnostic médical et de spécialité</b>														
Médecins généralistes	21	16	24	1	0	1	29	9	11	0	2	0	1	115
Chirurgiens dentistes	3	2	13	0	0	0	5	4	0	15	0	0	0	42
Autres Chirurgiens	26	2	0	0	0	0	4	3	0	0	0	0	0	35
Gastroentérologues	5	0	2	0	0	0	2	2	1	0	0	0	0	12
Gynéco-obstétriciens	12	12	4	0	0	0	11	4	4	0	0	0	0	47
Pédiatres	14	5	1	0	0	0	3	3	5	0	0	0	0	31
Cardiologues	5	1	2	0	0	0	5	0	2	0	0	0	0	15
Ophthalmologues	6	1	1	0	0	1	7	0	0	0	1	0	0	17

	CHU	CMA	CM	CSPS	Maternité isolée	Dispensaire isolé	Clinique	Polyclinique	Cabinet médical	Cabinet dentaire	CSI	Clinique d'accouchement	Autres	Total
Dermatologues	4	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Pneumologues	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Neurologues	2	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	5
Endocrinologues	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Médecin spécialiste en ORL	5	1	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	9
Nutritionnistes	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	3
Dentistes	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Ondoto- stomato	21	0	8	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	31
Kinésithérapeutes	8	0	3	0	0	1	1	0	1	0	1	0	3	18
Psychiatres	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Orthopédistes	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	3	6
Médecins spécialistes en santé publique	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3
Autres (médecins généralistes ou spécialistes)	54	0	4	0	0	2	4	2	1	14	2	0	0	83
<b>Total</b>	<b>197</b>	<b>40</b>	<b>83</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>77</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>503</b>
<b>3.2 Emploi de soins infirmiers et obstétricaux</b>														
Sages-femmes d'Etat/ Maïeuticiens d'Etat	34	86	38	75	3	1	18	16	2	0	0	5	9	287
Infirmiers diplômés d'Etat	198	87	69	164	0	28	56	31	12	0	56	0	3	704
Infirmiers brevetés	103	67	59	157	0	29	32	5	11	0	69	2	4	538
Agents itinérants de santé	0	17	15	167	0	23	1	2	0	0	13	1	0	239
Attachés de santé	247	153	45	3	0	12	29	16	2	2	50	0	1	560
Accoucheuses auxiliaires	5	30	46	437	10	1	9	1	2	0	9	5	1	556
<b>Total</b>	<b>587</b>	<b>440</b>	<b>272</b>	<b>1 003</b>	<b>13</b>	<b>94</b>	<b>145</b>	<b>71-</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>197</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>2 884</b>
<b>3.3 Emploi de diagnostic biomédical</b>														
Techniciens de laboratoire / Techniciens	41	25	29	3	0	1	30	16	1	0	4	0	3	153
Technologiste biomédicale	11	6	6	0	0	0	6	3	0	0	0	0	0	32
Manipulateurs radio	26	11	5	0	0	0	8	8	0	0	0	0	0	58
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>44</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>243</b>
<b>3.4 Pharmaciens et assimilés</b>														
Pharmaciens	14	2	2	0	0	0	7	3	0	0	0	0	0	28

	CHU	CMA	CM	CSPS	Maternité isolée	Dispensaire isolé	Clinique	Polyclinique	Cabinet médical	Cabinet dentaire	CSI	Clinique d'accouchement	Autres	Total
Préparateurs d'état en pharmacie	14	9	1	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	28
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56</b>
<b>4. ELECTRICITE, EAU, ASSAINISSEMENT ET MOYENS DE COMMUNICATION</b>														
<b>4.1 Source d'énergie utilisée</b>														
Electricité réseau	2	7	23	35	1	15	33	7	16	10	85	5	8	247
Générateur	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Énergie solaire	0	0	2	42	0	3	0	0	0	0	0	0	0	47
Autre source	0	0	0	6	1	0	0	0	0	0	3	0	0	10
Rien	0	0	1	6	0	2	0	0	0	0	3	0	0	12
<b>4.2 D'où provient l'eau qui est la plus utilisée pour se laver les mains</b>														
Pas de source d'eau	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Robinet dans l'établissement	2	7	16	27	1	14	24	4	15	9	61	5	5	190
Robinet dans enceinte établissement..	0	0	6	7	0	1	8	3	1	1	20	0	1	48
Robinet public /borne fontaine	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	4	0	0	7
Puits busé/forage	0	0	4	51	1	4	1	0	0	0	0	0	2	63
Puits creusé non protégé	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Vendeur d'eau à charrette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	5
Autre	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
<b>4.3 Type de toilette mis à disposition des patients</b>														
Fosse septique	0	0	0	1	0	0	2	1	1	0	4	0	0	9
Toilette à chasse manuelle	2	1	14	1	0	4	26	5	12	10	12	1	4	92
Latrine ECOSAN	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Latrine VIP	0	2	4	34	1	7	2	1	1	0	15	2	3	72
Latrine samplat simple	0	2	1	21	1	4	1	0	1	0	11	2	1	45
Latrine traditionnelle avec dalle	0	2	6	32	0	5	2	0	1	0	47	0	0	95
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
<b>4.4 Moyens de communication disponibles</b>														
Ligne de téléphone fixe fonctionnelle	1	7	24	32	0	15	33	7	14	10	66	3	7	219
Téléphones Cellulaires fonctionnel	1	7	22	86	2	20	28	7	13	7	79	4	4	280

	CHU	CMA	CM	CSPS	Maternité isolée	Dispensaire isolé	Clinique	Polyclinique	Cabinet médical	Cabinet dentaire	CSI	Clinique d'accouchement	Autres	Total
Ordinateurs	2	7	19	9	0	6	33	7	11	9	15	0	8	126
Accès à internet	2	4	9	4		5	26	7	5	8	8		5	83
<b>5. EQUIPEMENTS MEDICAUX FONCTIONNELS DISPONIBLES</b>														
Tensiomètre /brassard	2	7	26	86	2	20	32	7	16	8	91	5	0	302
Stéthoscope(s)	2	7	26	90	2	19	32	7	16	6	91	5	0	303
Pèse-personne adulte	1	7	26	85	2	20	30	7	16	5	85	5	0	289
Équipement pour peser les enfants de moins de 5ans	2	7	19	78	2	12	22	6	8	0	26	5	0	187
Thermomètre pour la température axillaire ou rectale	2	7	26	90	2	19	31	7	15	5	91	5	0	300
Réfrigérateur	2	7	25	81	1	16	31	7	14	10	20	4	0	218
Micronébuliseur	1	2	7	3		1	13	3	2		4		0	36
Indicateur de temps (Montre, chrono)	2	6	20	71	2	11	32	7	14	9	70	5	0	249
Bouteille ou ballon d'oxygène, système de réanimation	2	6	8	2	0	1	24	6	4	1	9	2	0	65
Source de lumière pour assurer la visibilité	2	7	24	58	1	16	33	7	14	10	71	5	0	248
Appareil à rayon X (Radio)	2	4	6	0	0	0	10	5		10	2	0	0	39
Appareil à ultra-son (échographe)	2	4	7	2	0	0	19	7	6		2	2	1	52
Electrocardiogramme (ECG)	2	5	7	0	0	0	16	7	4	0	0	1	0	42
Oxymètre de mesure du pouls	2	4	5	1	0	0	19	5	5		7		0	48
CT SCAN ou IRM	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Ambulance ou autres services de transport d'urgence	2	5	10	16	0	7	8	5	2	0	9	1	0	65
Equipements pour anesthésier	2	7	3	6	1	0	19	5	2	8	5	1	0	59
Pompe de succion (manuelle ou électrique)	2	6	7	24		2	20	6	5	9	9	3	0	93
<b>6. HYGIENE (CONTROLE DE L'INFECTION) ET ACCESSIBILITE FINANCIERE</b>														
<b>6.1 Type principal d'aiguilles utilisées</b>														
Jetable	2	7	26	90	2	20	32	7	16	10	91	5	7	315
Autobloquantes	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1

	CHU	CMA	CM	CSPS	Maternité isolée	Dispensaire isolé	Clinique	Polyclinique	Cabinet médical	Cabinet dentaire	CSI	Clinique d'accouchement	Autres	Total
<b>6.2 Méthode finale la plus communément utilisée pour stériliser les instruments médicaux</b>														
Autoclave (électrique)	1	3	1	2	0	3	9	2	4	7	4	0	1	37
Autoclave (non-électrique)	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	4
Stérilisateur à chaleur sèche (électrique)	1	4	20	31	1	12	22	5	9	3	54	4	4	170
Récipient pour bouillir: récipient électrique ou vapeur	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	1	0	0	5
Récipient pour bouillir : récipient non électrique avec couvercle	0	0	1	29	0	1	0	0	0	0	13	1	1	46
méthode chimique	0	0	1	21	1	3	1	0	1	0	6	0	0	34
Effectuer à l'extérieur de l'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	8	0	0	9
Aucun équipement traité	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	3
Autre	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	3	0	2	9
<b>6.3 Mécanisme de protection contre les infections</b>														
Existence de mesures de protection du personnel soignant	2	5	19	27	0	12	30	5	13	10	42	3	3	171
Existence de mesures de protection des patients	2	0	4	3	0	1	13	0	6	5	7	1	1	43
Existence d'un système de tri des déchets	2	4	22	66	2	17	27	6	15	6	71	3	5	246
<b>6.4 Méthode d'élimination d'instruments pointus</b>														
Chambres industrielles (800-1000 +° C)	1	2	5	4	0	0	3	1	0	0	3	0	0	19
Chambre citerne/briques	0	5	6	24	2	3	10	3	5	1	15	2	2	78
A même le sol sans protection	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	4
Fosse ou à même le sol protégée	0	0	2	13	0	1	3	0	1	1	7	0	1	29
Fosse ouverte à même le sol protégée	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Stocké dans des conteneurs couverts	0	0	5	11	0	1	4	1	2	5	16	1	1	47
Stocké dans d'autres endroits protégés	1	0	5	37	0	13	9	0	4	1	44	2	1	117
Stocké sans protection	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	2	0	2	8
Jamais de déchets tranchants	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2
Autre	0	0	1	0	0	1	1	2	2	2	3	0	0	12
<b>6.5 Méthode d'élimination des déchets infectés</b>														

	CHU	CMA	CM	CSPS	Maternité isolée	Dispensaire isolé	Clinique	Polyclinique	Cabinet médical	Cabinet dentaire	CSI	Clinique d'accouchement	Autres	Total
Chambres industrielles (800-1000+° c)	0	2	4	3	1	0	3	1	0	0	1	0	0	15
Chambre citerne/briques	1	4	8	29	1	4	10	4	5	1	30	3	4	104
A même le sol sans protection	0	0	4	6	0	4	2	0	0	0	4	0	1	21
Fosse ou à même le sol protégée	0	0	2	38	0	5	4	0	2	1	24	1	1	78
A même le sol sans protection	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Fosse ouverte sans protection	0	1	0	9	0	1	0	0	0	0	0	0	0	11
Fosse ouverte à même le sol protégée	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	2	0	0	5
Stocké dans des conteneurs couverts	0	0	3	0	0	0	3	1	1	5	6	0	0	19
Stocké dans d'autres endroits protégés	1	0	2	1	0	4	8	0	6	0	15	1	1	39
Stocké sans protection	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3
Autre	0	0	2	1	0	1	1	1	2	3	8	0	1	20
<b>6.6 Accessibilité financière des soins</b>														
Existence de mécanisme de Prise en charge des indigents	2	4	17	47	1	12	12	3	8	5	15	0	7	133
Existence de mécanisme de partage de risques	2	4	8	41	0	4	15	4	8	8	5	0	0	99
Existence d'un mécanisme d'exonération	1	2	11	29	0	2	17	3	4	3	13	0	4	89

**Tableau A2. 8** : Synthèse des résultats par commune

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMIOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
<b>1. CARACTERISTIQUES GENERALES DES ETABLISSEMENTS DE SOINS</b>												
<b>1.1. Type de l'établissement</b>												
CHU	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
CMA	0	1	2	3	1	0	0	0	0	0	0	7
CM	7	6	5	4	2	0	0	0	0	1	1	26
CSPS	6	12	12	8	11	4	7	8	9	8	5	90
Maternité isolée	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Dispensaire isolé	2	6	4	4	0	2	0	0	1	0	1	20
Clinique	12	13	4	3	1	0	0	0	0	0	0	33
Polyclinique	2	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	7
Cabinet médical	5	5	1	2	3	0	0	0	0	0	0	16
Cabinet dentaire	6	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	10
Cabinet de soins infirmiers	19	26	26	11	7	0	0	0	0	2	0	91
Clinique d'accouchement	0	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	5
Autres	2	3	1	0	1	0	1	0	0	0	0	8
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>80</b>	<b>57</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>317</b>
<b>1.2. Autorité de gestion</b>												
Établissement Public	13	16	10	8	7	6	7	7	10	9	7	100
Parapublic	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Établissement Militaire	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4
Privé (à but lucratif)	40	50	34	20	13	0	0	0	0	1	0	158
Confessionnel	2	6	5	5	4	0	1	1	0	0	0	24
ONG / Associations	6	5	6	5	4	0	0	0	0	1	0	27
Communautaire	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
<b>2. CAPACITES, INFRASTRUCTURE, EQUIPEMENT ET OFFRE DE SERVICES DES ETABLISSEMENTS DE SOINS</b>												
<b>2.1. Capacité d'accueil des structures de soins</b>												
Nombre de consultation externe	33 983	45 581	33 214	22 439	14 935	1 839	2 404	3 580	1 610	4 135	2 858	166 578
Nombre de lit d'hospitalisation ou de mise en observation	1 102	806	460	321	237	37	87	72	68	119	90	3 399
Nombre d'hospitalisation	4 827	3 499	2 619	2 745	1 665	140	260	217	168	218	230	16 588
Nombre de Table d'accouchement	26	52	42	27	26	10	10	15	10	19	12	249
Nombre d'accouchement	745	1 940	1 076	625	795	76	160	184	86	175	156	6 018
Nombre de lit de maternité	187	177	160	77	146	15	32	35	27	43	25	924
<b>2.2. Services disponibles dans les structures de soins</b>												
Vaccination en Stratégie fixe	10	12	9	8	2	0	0	0	3	2	0	46
Vaccination en Stratégie avancée	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
Supplémentation de routine en vitamine A pour les enfants de moins de 5 ans	19	18	17	13	10	6	8	7	10	9	6	123
Services de consultation ou de traitement pour les enfants malades	46	70	54	37	26	6	7	8	9	10	7	280
Prise en Charge Intégrée des maladies de l'Enfant (PCIME)	24	33	29	18	9	5	5	3	5	8	2	141
Services de consultations des nourrissons sains	25	31	24	21	15	6	7	8	8	8	7	160
Prise en charge de la malnutrition aigue (sévère ou modéré)	12	26	13	14	6	4	5	5	4	6	6	101
Planification familiale	22	40	23	22	16	6	7	8	9	9	7	169
Services de soins prénatals	22	35	23	23	15	6	7	8	9	9	7	164
Services d'accouchement dans l'établissement	9	22	19	17	10	6	7	8	8	8	7	121
Administration parentérale d'antibiotiques	36	43	36	31	25	6	7	8	10	9	7	218
Administration parentérale d'ocytocique	11	24	18	17	10	6	6	7	8	8	7	122
Administration parentérale d'anticonvulsants aux	15	22	18	16	8	3	5	8	5	3	6	109



	BASKUY	BOGODOGO	BOULMOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
femmes atte												
Extraction manuelle du placenta	12	22	17	15	10	5	7	8	8	9	7	120
Extraction de rétention placentaire après l'accouchement	11	19	18	15	7	6	7	7	7	2	7	106
Services postnatal	18	30	17	19	14	6	7	8	9	8	7	143
Services de transfusion sanguine	10	15	8	7	3	0	0	0	0	0	0	43
Service de traitements du paludisme	55	73	55	38	27	6	8	8	10	10	7	297
Distribution gratuit de moustiquaires imprégnées	15	17	16	11	8	6	8	7	9	8	7	112
TPI aux femmes enceintes	21	32	20	23	16	6	7	8	9	9	7	158
Collecte de crachat pour test de tuberculose	7	7	10	12	2	6	7	5	7	8	6	77
Test de dépistage de la tuberculose	7	8	1	2	2	0	0	0	1	2	1	24
service de diagnostique de la tuberculose par radio	3	6	1	3	2	0	0	0	0	0	0	15
service de Diagnostique par MDR TB avec les pro line	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
Diagnostique par MDR TB a travers LPA (LINE PROBE ASSAY) chez les patients éligibles	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Traitement de la tuberculose avec médicaments de 1 ère ligne	3	5	7	6	2	5	3	1	0	2	3	37
Traitement de la tuberculose avec médicaments de 2 ème ligne	3	4	6	5	2	3	2	1	1	1	2	30
Service de Supervisions et de Suivi des patients tuberculeux	6	20	11	11	7	6	7	8	9	7	6	98
Services de VIH/SIDA	29	59	19	23	16	6	7	8	9	9	4	189
Service de Conseil dépistage sur le VIH	27	56	18	21	14	6	7	7	9	7	4	176
Service de Conseil dépistage sur le VIH pour le	21	38	15	18	12	6	7	6	9	7	4	143
Service de Thérapie antirétrovirale	14	13	9	9	4	0	1	0	0	2	1	53
Service de Prévention de la transmission mère-enfant	17	24	10	10	9	5	7	4	8	8	4	106

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
Service de Prophylaxie après exposition au sang	15	17	8	6	4	2	2	2	3	2	2	63
Services des amis jeunes / Centre d'écoute pour jeune	7	11	2	1	0	2	2	0	0	0	1	26
Services IEC ou CCC sur le VIH/sida	18	30	10	20	11	6	5	8	7	9	4	128
Programme de santé des agents	11	16	5	5	1	0	0	1	0	0	1	40
Service chirurgie de Trachéotomie	3	7	2	5	0	0	0	0	1	0	0	18
Service de chirurgie d'Incision d'abcès	52	69	54	35	25	6	7	8	10	10	7	283
Service de chirurgie de Sutures	53	70	54	35	26	6	7	8	10	10	7	286
Service de chirurgie de Circoncision	36	54	50	31	23	6	7	8	9	10	7	241
Service de chirurgie Intubation	6	12	3	5	1	0	0	0	1	1	0	29
Service de Chirurgie traumatologique	12	11	3	6	3	0	0	0	1	0	0	36
Service de chirurgie Césarienne	6	9	4	6	1	0	0	0	0	0	0	26
Service de chirurgie de Dilatation et curetage	6	8	4	6	1	0	0	0	0	0	0	25
Service de chirurgie de Gynéco- obstétrique	6	8	5	6	1	0	0	0	0	0	0	26
Service de chirurgie de Réparation des fistules	4	3	2	3	0	0	0	0	0	0	0	12
Service de chirurgie Appendicectomie	5	9	4	6	1	0	0	0	0	0	0	25
Service de chirurgie Hydrocèle	5	9	4	7	1	0	0	0	0	0	0	26
Service de chirurgie de Cystostomie	5	8	1	6	0	0	0	0	0	0	0	20
Service de chirurgie de Cure de hernie (strangula)	6	9	4	7	1	0	0	0	0	0	0	27
Service de chirurgie de Dilatation urétrale	5	6	2	4	0	0	0	0	0	0	0	17
Service de chirurgie de Laparotomie (rupture ut	6	9	4	6	1	0	0	0	0	0	0	26
Service de chirurgie de Cure de hernie congénitale	6	6	3	5	1	0	0	0	0	0	0	21
Service de Chirurgie néo-natal : défaut de la paroi abdominale, colostomie, imperforation anale, intussusceptions	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	8

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
Service de chirurgie de Réparation de fente labiale	3	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	10
Service de chirurgie de Dégagement de contracture	2	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	7
Service de chirurgie de Traitement de fracture	4	8	2	5	1	0	0	0	0	0	0	20
Service de chirurgie de l' Amputation	3	7	2	5	0	0	0	0	0	0	0	17
<b>2.3 Emplois de diagnostic médical et de spécialité</b>												
Médecins généralistes	34	47	10	17	6	0	0	0	0	1	0	115
Chirurgiens dentistes	21	8	6	7	0	0	0	0	0	0	0	42
Autres Chirurgiens	22	7	3	2	1	0	0	0	0	0	0	35
Gastroentérologues	8	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	12
Gynéco-obstétricien	19	12	6	7	3	0	0	0	0	0	0	47
Pédiatres	8	14	4	4	1	0	0	0	0	0	0	31
Cardiologues	8	5	1	1	0	0	0	0	0	0	0	15
Ophthalmologues	9	6	1	1	0	0	0	0	0	0	0	17
Dermatologues	4	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Pneumologues	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Neurologues	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Endocrinologues	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Médecin spécialiste en ORL	5	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	9
Nutritionnistes	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Dentistes	0	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Ondoto- stomato	30	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31
Kynésie thérapeutes	8	5	1	1	3	0	0	0	0	0	0	18
Psychiatres	5	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Orthopédistes	2	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	6

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
Médecins spécialistes en santé publique	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Autres (médecins généralistes ou spécialistes)	68	13	0	2	0	0	0	0	0	0	0	83
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>129</b>	<b>51</b>	<b>44</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>503</b>
<b>2.4 Emploi de soins infirmiers et obstétricaux</b>												
Sages-femmes d'Etat/ Maïeuticiens d'Etat	82	78	56	32	34	0	0	1	0	3	1	287
Infirmiers diplômés d'Etat	218	229	102	86	39	3	3	5	2	12	5	704
Infirmiers brevetés	136	162	97	49	57	2	4	7	7	14	3	538
Agents itinérants de santé	16	72	39	22	39	5	7	14	6	11	8	239
Attachés de santé	274	113	86	59	23	0	0	0	0	5	0	560
Accoucheuses auxiliaires	71	145	78	80	105	4	9	17	9	29	9	556
<b>Total</b>	<b>797</b>	<b>799</b>	<b>458</b>	<b>328</b>	<b>297</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>44</b>	<b>24</b>	<b>74</b>	<b>26</b>	<b>2 884</b>
<b>2.5 Emploi de diagnostic biomédical</b>												
Techniciens de laboratoire / Techniciens	49	52	28	17	4	0	0	1	0	1	1	153
Technologiste biomédicale	9	13	3	4	3	0	0	0	0	0	0	32
Manipulateurs radio	23	22	6	7	0	0	0	0	0	0	0	58
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>87</b>	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>243</b>
<b>2.6 Pharmaciens et assimilés</b>												
Pharmaciens	16	6	3	3	0	0	0	0	0	0	0	28
Préparateurs d'état en pharmacie	10	7	5	4	1	0	0	0	0	1	0	28
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>56</b>
<b>2.7 Source d'énergie utilisée</b>												
Electricité réseau	63	78	44	31	23	0	1	2	0	4	1	247
Générateur	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Énergie solaire	0	2	6	5	3	4	6	4	10	2	5	47
Autre source	0	0	3	1	2	0	0	0	0	4	0	10
Rien	0	0	4	1	0	2	1	2	0	1	1	12

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
<b>2.8 Provenance de l'eau utilisées pour se laver les mains</b>												
Robinet dans l'établissement	43	68	37	27	12	0	0	1	0	2	0	190
Robinet dans enceinte établissement..	17	6	12	6	6	0	0	0	0	1	0	48
Robinet public /borne fontaine	0	1	2	1	1	0	1	0	1	0	0	7
Puits busé/forage	1	5	5	5	6	6	7	7	8	7	6	63
Puits creusé non protégé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Vendeur d'eau à charrette	2	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	5
Pas de source d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Autre	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2
<b>2.9 Type de toilette mis à disposition des patients</b>												
Fosse sceptique	5	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	9
Toilette à chasse manuelle	34	31	9	12	6	0	0	0	0	0	0	92
Latrine ECOSAN	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
Latrine VIP	5	20	14	13	5	3	1	6	2	2	1	72
Latrine samplat simple	8	11	3	6	4	0	0	2	3	7	1	45
Latrine traditionnelle avec dalle	10	15	31	6	12	3	7	0	5	1	5	95
Autre	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
<b>2.10 Moyens de communication disponibles</b>												
Existence de ligne de téléphone fixe fonctionnel	61	64	38	30	17	0	1	2	0	5	1	219
Existence de téléphones cellulaires qui fonctionne	40	76	48	39	28	6	7	8	10	11	7	280
Existence d'ordinateur	36	45	16	16	9	0	1	1	0	2	0	126
Disponibilité d'internet	22	35	8	11	6	0	0	0	0	1	0	83
<b>2.11 Equipements fonctionnels disponibles</b>												
Tensiomètre /brassard	60	80	57	39	27	6	8	7	8	10	7	309
Stéthoscope(s)	60	78	57	38	27	6	8	8	10	11	7	310

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
Pèse-personne adulte	60	70	55	37	27	6	8	6	10	10	7	296
Équipement pour peser les enfants de moins de 5ans	32	42	33	27	16	6	8	5	7	8	7	191
Thermomètre pour la température axillaire ou rectal	60	75	57	38	27	6	8	8	10	11	7	307
Réfrigérateur	44	56	34	28	14	6	8	7	10	10	7	224
Micronébuliseur	9	10	8	7	1	0	0	0	0	1	0	36
Indicateur de temps (Montre, chrono...)	50	67	45	29	23	4	7	3	10	9	5	252
Bouteille ou ballon d'oxygène, système de réanimation	14	27	8	12	4	0	0	0	0	0	0	65
Source de lumière pour assurer la visibilité	48	69	50	37	22	0	7	3	6	4	6	252
Appareil à rayon X (Radio)	14	14	3	7	1	0	0	0	0	0	0	39
Appareil à ultra-son (échographe)	13	20	4	10	5	0	0	0	0	0	0	52
Existence d'Electrocardiogramme (ECG)	11	17	4	9	1	0	0	0	0	0	0	42
Existence d'Oxymètre de mesure du pouls	12	17	8	8	3	0	0	0	0	0	0	48
CT SCAN ou IRM	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
Ambulance ou autres services de transport d'urgence	9	21	10	9	5	5	2	1	0	2	4	68
Existence d'Equipements pour anesthésier	14	21	7	7	6	0	0	0	4	0	0	59
Pompe de succion (manuelle ou électrique)	19	32	7	15	5	4	3	4	4	0	1	94
<b>3. HYGIENE (CONTROLE DE L'INFECTION) ET ACCESSIBILITE FINANCIERE</b>												
<b>3.1 Type principal d'aiguilles utilisées</b>												
Jetable	62	80	57	39	27	6	8	8	10	11	7	315
Autobloquantes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Autres	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
<b>3.2 Méthode finale la plus communément utilisée pour stériliser les instruments médicaux</b>												

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
Autoclave (électrique)	7	17	5	8	0	0	0	0	0	0	0	37
Autoclave (non-électrique)	0	0	0	2	1	0	0	0	0	1	0	4
Stérilisateur à chaleur sèche (électrique)	46	51	36	17	13	0	0	2	0	4	1	170
Récipient pour bouillir: récipient électrique ou vapeur	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	2	5
Récipient pour bouillir : récipient non électrique avec couvercle	4	6	3	7	4	5	8	2	2	3	2	46
Méthode chimique	1	3	5	1	8	1	0	4	8	3	0	34
Autre	4	1	1	0	1	0	0	0	0	0	2	9
Effectuer a l'extérieur de l'établissement	1	1	3	3	1	0	0	0	0	0	0	9
Aucun équipement traité	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3
<b>3.3 Mécanisme de protection contre les infections</b>												
Existence de mesures de protection du personnel soignant	38	59	31	24	7	2	2	2	3	2	1	171
Existence de mesures de protection des patients contre les infections	14	20	3	3	1	0	0	0	1	1	0	43
Existence de système de tri des déchets	51	75	32	32	21	3	2	8	8	10	4	246
<b>3.4 Méthode d'élimination d'instruments pointus</b>												
chambres industrielles (800-1000+ ° c)	3	2	12	0	1	0	0	1	0	0	0	19
chambre citerne/briques	25	18	9	12	9	0	0	1	1	1	2	78
A même le sol sans protection	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	4
Fosse ou à même le sol protégé	4	4	7	3	2	2	1	0	6	0	0	29
Fosse ouverte à même le sol protégé	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Stocké dans des conteneurs couverts	15	5	3	9	10	0	0	0	1	4	0	47
Stocké dans d'autres endroits protégés	9	40	25	13	1	4	7	6	2	5	5	117
Stocké sans protection	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Jamais de déchets tranchants	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMOU GOU	NONGREMA SSOM	SIG- NONGHIN	KOMKI- IPALA	KOMSILGA	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
Autre	6	2	0	2	1	0	0	0	0	1	0	12
<b>3.5 Méthode d'élimination des déchets infectés</b>												
Chambres industrielles (800-1000+° c)	3	2	8	1	1	0	0	0	0	0	0	15
Chambre citerne/briques	22	37	10	17	10	0	0	3	1	2	2	104
A même le sol sans protection	3	3	3	2	2	0	4	0	1	1	2	21
Fosse ou à même le sol protégé	8	9	22	7	8	6	4	1	8	3	2	78
A même le sol sans protection	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Fosse ouverte sans protection	0	3	1	0	0	0	0	4	0	3	0	11
Fosse ouverte à même le sol protégé	1	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0	5
Stocké dans des conteneurs couverts	7	3	2	6	1	0	0	0	0	0	0	19
Stocké dans d'autres endroits protégés	9	15	8	5	1	0	0	0	0	0	1	39
Stocké sans protection	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3
Autre	8	5	1	1	4	0	0	0	0	1	0	20
<b>3.6 Accessibilité financière des soins</b>												
Existence de mécanisme de Prise en charge des indigènes	28	32	22	16	10	5	6	2	2	4	6	133
Existence de mécanisme de partage de risque	19	33	7	8	3	4	7	4	1	8	5	99
Existence de mécanisme d'exonération	20	33	8	5	6	2	6	0	3	3	3	89



**Tableau A2. 9** : Synthèse des résultats des établissements pharmaceutique de dispensations privés

	BASKUY	BOGODOGO	BOULMIOUG OU	NONGREMA SSOM	SIG-NONGHIN	KOUBRI	PABRE	SAABA	TANGHIN - DASSOURI	Total
<b>TYPE D'ETABLISSEMENT</b>										
Dépôt pharmaceutique	0	0	0	0	4	1	2	2	3	12
Officine	45	23	12	14	6	0	0	0	0	100
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>112</b>
<b>PERSONNELS DISPONIBLES DANS LES PHARMACIES ET DEPOTS PHARMACEUTIQUES</b>										
Pharmaciens	45	23	12	14	6	1	0	1	0	102
Préparateurs d'Etat	2	0	1	1	0	0	0	0	0	4
Vendeurs certifiés	44	23	9	11	7	1	2	2	3	102
<b>DISPONIBILITE DES MEG DANS LES PHARMACIES ET DEPOTS PHARMACEUTIQUES</b>										
<75%	11	5	5	2	6	1	2	1	3	36
75%-90%	30	15	4	10	4	0	0	1	0	64
>90%	4	3	3	2	0	0	0	0	0	12
<b>OFFRE DE SERVICE</b>										
Service de conseils	44	22	12	14	9	1	1	2	2	107
Service de conseil pour le VIH/Sida	23	15	5	8	2	1	0	2	1	57
Service de conseil pour la tuberculose	17	13	6	7	4	1	0	2	0	50
Service de conseil pour le paludisme	43	22	11	14	9	1	1	2	2	105
Service de conseil sur la façon de prendre les médicaments	43	21	12	14	9	1	1	2	2	105
Service de conseil concernant d'autres problèmes	44	22	12	14	8	0	1	2	2	105
Service de test	12	6	6	5	0	0	0	0	0	29
Service de Test pour le VIH	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Service de Test pour la tuberculose	12	6	6	5	0	0	0	0	0	29
Service de Test pour le paludisme	2	1	2	0	0	0	0	0	0	5
Service de Test pour d'autres problèmes ou maladies	9	6	6	4	0	0	0	0	0	25
service de recommandation de traitement aux clients	43	22	8	13	8	1	0	2	2	99
Offre ou recommandation de traitement pour le VIH	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Offre ou recommandation de traitement pour la tuberculose	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Offre ou recommandation de traitement pour le paludisme	42	22	8	13	8	0	0	2	2	97
Offre ou recommandation de traitement pour la fièvre	43	21	8	13	8	1	0	2	2	98
Offre ou recommandation de traitement pour la toux	43	22	8	13	8	1	0	2	2	99
Offre ou recommandation de traitement pour le rhume	43	22	8	13	8	1	0	2	2	99
Offre ou recommandation de traitement pour la diarrhée	43	22	8	13	7	0	0	2	2	97
Offre ou recommandation de traitement pour d'autres problèmes ou maladies	41	21	8	13	5	0	0	2	2	92

**Tableau A2. 10** : Nombre de laboratoires selon les groupes d'examens disponibles et l'arrondissement

	BASKUY	BOGODOGO	SIG-NONGHIN	Total
Examens biochimiques	3	7	0	10
Examens biochimiques de LCR ou d'urine	2	7	0	9
Tests hématologiques	3	7	0	10
Examens de sang destinés à la transfusion sanguine	3	5	0	8
Examens parasitologiques	3	7	0	10
Examens concernant les maladies mycosiques	3	6	0	9
Examens bactériologiques	3	7	0	10
Mise en culture bactériologique	3	6	0	9
Tests d'identification des germes majeurs	3	6	0	9
Anti biogrammes	2	5	0	7
Antibiogramme utilisé pour les germes autre que la tuberculose	2	4	0	6
Tests moléculaires (PCR) pour les maladies bactériennes	1	2	0	3
Examens sur les maladies virales	2	7	0	9
Culture virologique	1	2	0	3
Tests moléculaires (PCR) réalisés pour les maladies virales	2	4	0	6
Caractérisation des virus	1	1	0	2
Tests sur la susceptibilité aux antiviraux	1	1	0	2